

CRÉDIT AGRICOLE

d'Ille-et-Vilaine

1904
2024

DPEF

DÉCLARATION DE PERFORMANCE
EXTRA-FINANCIÈRE

DONNÉES CHIFFRÉES
AU 31 DÉCEMBRE 2023

CA
ILLE-ET-VILAINE



Déclaration de Performance extra- financière

CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE D'ILLE-ET-VILAINE



I. Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Contexte..... | 3 |
| Introduction..... | 4 |
| I. Présentation de la Caisse régionale | 5 |
| 1. Le fonctionnement de la Caisse régionale du CA Ile-et-Vilaine..... | 5 |
| 2. Notre modèle d'affaires | 5 |
| 1) Notre environnement..... | 6 |
| 2) Nos ressources | 7 |
| 3) Notre création de valeur..... | 8 |
| 4) Nos résultats..... | 10 |
| 5) Ce qui nous différencie..... | 11 |
| 3. Nos risques extra-financiers | 12 |
| II. Présentation des enjeux, actions et indicateurs | 13 |
| Enjeu N°1 : Assurer un conseil et une expertise de proximité..... | 13 |
| 1) Être une banque 100% humaine et une banque digitale de référence..... | 13 |
| 2) Être reconnu pour notre expertise et notre proximité..... | 15 |
| Enjeu N°2 : Viser une relation durable avec nos clients sociétaires, en protégeant leurs intérêts | 19 |
| 1) S'engager sur une relation personnalisée et sur une meilleure qualité de service | 19 |
| 2) Agir avec éthique et loyauté..... | 21 |
| 3) Assurer notre rôle de tiers de confiance en matière de protection des données | 23 |
| Enjeu N°3 : Animer les acteurs du territoire et s'engager auprès de nos clients..... | 24 |
| 1) Encourager les activités à impacts positifs en poursuivant notre engagement mutualiste | 24 |
| 2) Développer une politique d'achats responsables | 30 |
| Enjeu n°4 Partager des pratiques sociales responsabilisantes et équitables | 32 |
| 1) Des hommes et des femmes acteurs de leur montée en compétences | 32 |
| 2) Développer la Qualité de Vie au Travail | 34 |
| 3) Garantir l'équité et développer la diversité | 37 |
| Enjeu n°5 Soutenir le développement au travers d'offres responsables et réduire notre empreinte environnementale | 41 |
| 1) Stimuler la transition vers une économie bas-carbone pour nos clients | 41 |
| 2) Stimuler la transition vers une économie bas-carbone pour notre entreprise | 53 |
| 3) Favoriser l'inclusion | 56 |
| III. Tableau d'indicateurs clés de performance..... | 61 |
| IV. Tableau de correspondance | 63 |
| V. SFDR, Taxonomie et MiFID II | 65 |
| 1. La réglementation SFDR (politique relative aux risques en matière de durabilité des investissements)..... | 65 |
| 2. Les informations à publier conformément à l'article 8 du règlement taxonomie | 66 |
| 3. Le règlement MiFID II /IDD | 85 |
| VI. Annexes | 85 |



Contexte

Le reporting extra-financier est réalisé sous la responsabilité de la Direction des transitions et Innovations. Il permet au Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine d'avoir une vision d'ensemble sur tous les compartiments de son activité qui agissent sur les trois piliers du développement durable : économique, sociétal et environnemental.

Il est en place depuis 2012 et intervient sur le périmètre consolidé (Caisse régionale et Caisses locales), la participation à d'éventuelles filiales n'ayant pas d'incidence significative.

En 2018, suite aux évolutions réglementaires, le reporting s'appuie sur la stratégie RSE de la Caisse régionale qui a été co-construite et recentrée en 2019 en lien avec le plan à moyen terme du groupe Crédit Agricole. Le crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine a conduit des travaux en 2022 lui permettant de devenir « Entreprise à mission » : ce statut a été adopté le 30/03/2023.

La collecte des données se fait à l'aide d'un fichier de reporting Excel. Chaque Direction est responsable des informations produites. Le pôle RSE et Transitions consolide les informations, contrôle les données remontées par les contributeurs, donne de la cohérence et accompagne les contributeurs dans leur réflexion quant aux informations à produire relevant de la RSE.

Périmètre de reporting

Le périmètre de reporting comprend l'ensemble de l'activité de la Caisse régionale du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine.

Les filiales détenues majoritairement par la Caisse régionale sont :

- ✓ SAS Croix Rocheran
- ✓ SAS Crédit Agricole Ille-et-Vilaine Expansion

En 2023, aucune filiale n'a de salarié. Elles n'ont donc pas un poids significatif, ce qui explique leur exclusion du périmètre de reporting RSE.

Période de reporting

La collecte des données est conduite annuellement et les données arrêtées au 31 décembre de chaque année. Lorsque la période est différente pour un indicateur, cette dernière est indiquée en commentaire.



Introduction

Partie intégrante de l'ADN du Groupe, la RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises, ou Responsabilité Sociétale des Entreprises) est au cœur de la stratégie du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine. La RSE renvoie à toutes les pratiques mises en place pour s'assurer du respect et des principes du développement durable, c'est-à-dire être économiquement viable, avoir un impact positif sur la société mais aussi mieux respecter l'environnement.

2017 marque une volonté de se doter d'une politique RSE et des travaux de co-construction avec des parties prenantes internes et externes ont été engagés. Depuis, des travaux notamment de recentrage de la stratégie RSE, de concordance entre la stratégie RSE et les Objectifs de Développement Durable (ODD) et d'évaluation des risques ont été menés.

Le Projet Sociétal du Groupe Crédit Agricole comprend un plan de 10 engagements, au cœur de toutes nos activités, au plus près de la vie quotidienne de nos clients. Il s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue et de transparence sur son avancement. 3 priorités déclinées en 10 engagements collectifs : agir pour le climat et la transition vers une économie bas-carbone, renforcer l'inclusion et la cohésion sociale, réussir les transitions agricoles et agro-alimentaires. [Projet sociétal Groupe Crédit Agricole](#)

Concernant notre Caisse régionale, 2023 souligne la continuité de la mise en œuvre de notre « Projet Collectif ». Les groupes de travail autour des 4 grands piliers : clients et territoires / des femmes et des hommes / environnement et énergies / performance et efficacité, se sont déclinés cette année par des actions opérationnelles toujours en cohérence avec les 3 projets du Groupe Crédit Agricole (projet client, projet humain et projet sociétal).

En tant que banque humaniste et responsable, nous souhaitons être un acteur essentiel de la transition vers une économie durable et soutenable.

Cette volonté s'est traduite par l'adoption du statut d'entreprise à mission le 30 mars 2023 à la suite de travaux menés par l'ensemble des parties prenantes. Fort de notre raison d'être : « *Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société* », nous avons construit 5 engagements et 10 objectifs opérationnels. Ces engagements sont Clients et Universalité, Relation humaine, Territoires, Emploi et Transitions. Ce statut très structurant nous permet de marquer notre ancrage territorial et nos spécificités.

Un comité de mission, composé de 8 membres (4 représentants internes administrateurs et salariés et 4 membres externes nommés pour leur expertise ou leur expérience dans les domaines en lien avec les engagements et les objectifs de la Caisse régionale) se réunira régulièrement au cours de l'année. En apportant de nouveaux points de vue, les membres du Comité agissent dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue et publieront tous les ans un rapport de mission.

La Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) a pour but de présenter l'entreprise avec son modèle coopératif et son modèle d'affaires. Puis, fort de ses 5 enjeux RSE et des risques majeurs identifiés, de présenter les objectifs et actions de la Caisse régionale, tout en communiquant les informations réglementaires à la suite de la Directive européenne d'octobre 2014, au décret d'application d'août 2017, au règlement européen Taxonomie 2020/852 du 18 juin 2020 ¹ et au règlement SFDR².

¹ Règlement Taxonomie : Référentiel des activités économiques « durables » et de leurs caractéristiques, commun à l'ensemble des acteurs économiques en Europe (Etats, émetteurs, investisseurs...)

² Règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) dit « Disclosure » : Harmonisation de la classification des produits financiers « durables » (fonds ISR, green bonds...) et transparence sur le degré de « durabilité » des produits

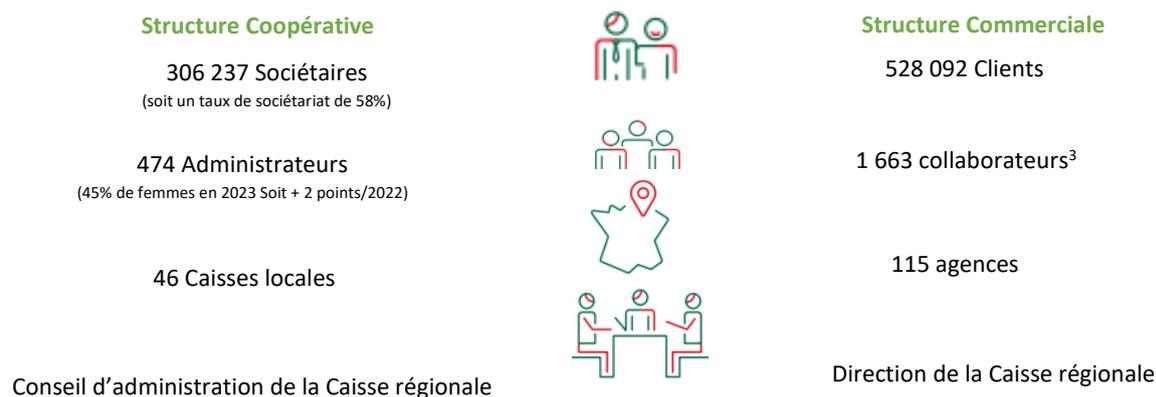


I. Présentation de la Caisse régionale

Le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine s'organise selon un **modèle mutualiste**, qui s'applique tant à sa gouvernance interne qu'à l'ensemble du groupe Crédit Agricole.

En effet, ce dernier possède une **fédération** composée de 39 banques coopératives régionales (les Caisses régionales), détenant majoritairement le capital de **Crédit Agricole S.A.** Chaque Caisse régionale est elle-même composée de plusieurs **Caisses locales**, dont les parts sont détenues par des **sociétaires**.

1. Le fonctionnement de la Caisse régionale du CA Ille-et-Vilaine



Pour une meilleure représentativité de ses clients, le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine veille à ce que chaque **Conseil d'Administration de Caisse locale soit le plus représentatif de la population** et le plus équilibré (45% de femmes en 2023, en progression sur les 2 dernières années), tout en apportant à ses administrateurs l'accompagnement nécessaire à l'exercice de leur fonction, en leur proposant un programme de formation adapté et complet - réglementation bancaire, assurance / prévention, conformité et fiscalité, développement personnel, économie, enjeux du moment (transitions, crypto monnaie...)

En plus de représenter les sociétaires, les **474 administrateurs des Caisses locales** partagent avec les collaborateurs des valeurs communes telles que la solidarité, la proximité et la responsabilité.

Leur engagement se matérialise par différentes actions et animations mutualistes locales de solidarité et d'accompagnement économique (Point Passerelle, Initiatives Locales, Trophées de la Vie Locale, administrateurs référents, Café numérique...) dont l'objectif est de contribuer au développement de leur territoire.

Soucieuses d'offrir au plus grand nombre de leurs sociétaires la possibilité de s'exprimer, les Caisses locales ont aménagé le format de leur Assemblée Générale et offert la possibilité aux sociétaires de **voter en ligne** ou au sein de leur agence.

Cette organisation en place depuis maintenant 2 ans permet de mobiliser plus largement nos sociétaires : ce sont 10 387 Sociétaires qui ont pu s'exprimer au cours des Assemblées Générales 2023. Des Rencontres Sociétaires ont ensuite été organisées par les 46 Caisses locales, afin d'offrir la possibilité aux Sociétaires de rencontrer et échanger avec la Gouvernance. En 2023, certaines Caisses locales se sont associées pour organiser ce moment important de la vie de notre coopérative, permettant de donner une dynamique nouvelle à ces Rencontres Sociétaires.

2. Notre modèle d'affaires



La Caisse régionale du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine, banque de plein exercice du groupe Crédit Agricole, accompagne ses clients dans la réussite de leurs projets de vie et contribue au développement socio-économique de son territoire. Elle s'appuie sur son modèle de banque coopérative qui repose sur un **principe de vote démocratique : une personne = une voix**. Nos actions vis-à-vis de nos clients et sociétaires, de la société et de l'environnement sont guidées au quotidien par nos valeurs de proximité, de responsabilité et de solidarité.

³ L'effectif au 31.12 comprend le nombre de salariés physiques, employés en CDI (contrats suspendus inclus), CDD et alternants.



1) Notre environnement



L'exigence croissante en matière de réglementation, la transformation de l'agriculture (bio, circuits courts, conventionnels avec des structures de plus en plus importantes) et de l'agroalimentaire, le dérèglement climatique et ses conséquences déjà perceptibles sur nos territoires, la menace sur la biodiversité, l'évolution de la démographie, une concurrence multiforme et digitale, la multiplication des aléas dans les parcours de vie, de nouveaux usages et parcours clients etc... sont des éléments pris en considération dans notre stratégie. En 2023, l'économie s'affirme dans une phase de reprise, laissant derrière elle les épisodes de crises sanitaires. Les secteurs reprennent progressivement leur élan, favorisant un climat plus propice aux investissements et à la croissance. Cependant l'inflation liée à la hausse des coûts de matières premières et de l'énergie reste présente.

Avec plus **d'un million cent mille habitants**, le département attire. L'Ille-et-Vilaine est d'ailleurs le département breton le plus dynamique avec 55 400 nouveaux habitants en six ans. Rennes confirme son attractivité avec sa ligne à grande vitesse (Paris – Rennes en 90min), son dispositif 2TMV (deux trains sur une même voie), sa deuxième ligne (B) de métro, son REV (réseau express vélo) et à titre expérimental, 4kms de voies réservées aux bus et covoitureurs sur l'axe Nantes/Rennes.

Le marché du travail reste stable en 2023 avec un taux de chômage de 5.7 % sur le troisième trimestre 2023 (contre 5,6% en 2022).⁴

Forte de son attractivité, Rennes Métropole se place une fois de plus 2^{ème} au classement « Attractivité et résilience des métropoles » d'Arthur Loyd⁵. Cette 6^{ème} édition introduit un critère supplémentaire : l'économie verte. La métropole rennaise met en marche sa transition écologique grâce à un record des investissements dans les filières transition climat avec 2/3 des projets de transition climat localisés hors des grands pôles urbains. A Rennes, le Pôle d'excellence Industrielle de La Janais et les Halles en commun sont de parfaites illustrations des solutions mises en place pour faire face aux enjeux de l'urgence climatique et de cohésion sociale.

Son autre atout majeur est son maillage universitaire, **3^{ème} ville étudiante de France dans le classement de l'Étudiant 2023**, 1 personne sur 5 est aujourd'hui étudiante dans la métropole rennaise⁶.

Le secteur agricole reste dynamique en Bretagne. En 2023, la région compte 25 006 exploitations, dont près de 16% d'exploitations biologiques. Avec 69 420 personnes estimées en 2021, l'emploi agricole représente 4 % de l'emploi total régional⁷ soit 2 fois plus que dans le reste de la France. De plus, la Bretagne occupe le 1^{er} rang des régions françaises pour la production laitière.

⁴ Chiffres INSEE (tableaux de bord taux de chômage localisés) au 3^e trimestre 2023

⁵ Rennes-business.com « Attractivité et résilience des métropoles : Rennes 2^{ème} au classement Arthur Loyd » 6 décembre 2022

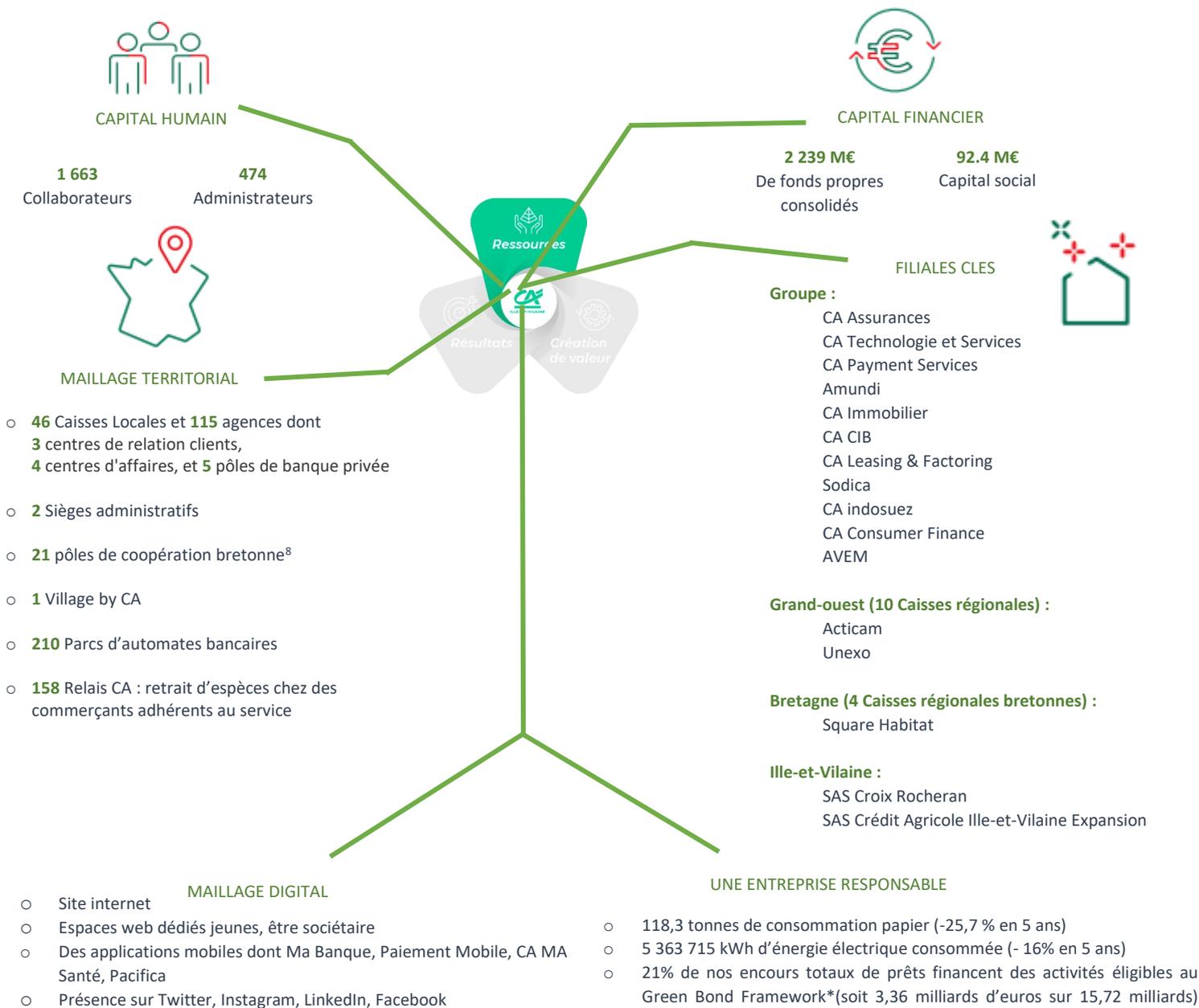
⁶ L'étudiant, « Classement des meilleures villes étudiantes 2023-2024 » 21 septembre 2023

⁷ Chambre d'agriculture Bretagne « ABC les chiffres – Edition 2023 » 8 septembre 2023



2) Nos ressources

Notre modèle d'affaires est construit à partir des ressources - le capital - dont dispose la Caisse régionale qui lui permettent de créer de la valeur, qui elle-même génère du résultat.



⁸ Les pôles de coopération bretonne consistent au renforcement de l'action collective et reposent sur une mise en commun de moyens, sur une harmonisation des activités et sur le partage d'expériences, et, ce, dans le respect de l'autonomie politique et opérationnelle de chaque Caisse sur son département.

* Cet indicateur prend en compte les financements liés aux ENR servant à financer des activités liées au secteur des énergies renouvelables (éolien, solaire, géothermie, hydraulique, valorisation des déchets, marine, biomasse, méthanisation) ; les financements liés à l'immobilier vert servant à financer la construction de bâtiments neufs éligibles au Green Bond Framework (détail de la requête retenu pour le résidentiel : norme RT, respectée par tout bâtiment neuf construit à partir de 2017); les financements des clients agriculteurs biologiques; les financements liés à la rénovation énergétique.



3) Notre création de valeur



Notre mission est **d'être le partenaire préféré de nos clients**. En effet, le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine est une banque universelle de proximité, nos métiers sont complémentaires pour apporter le meilleur de la banque à tous nos clients, quels que soient leurs projets, leur localisation, leur situation.

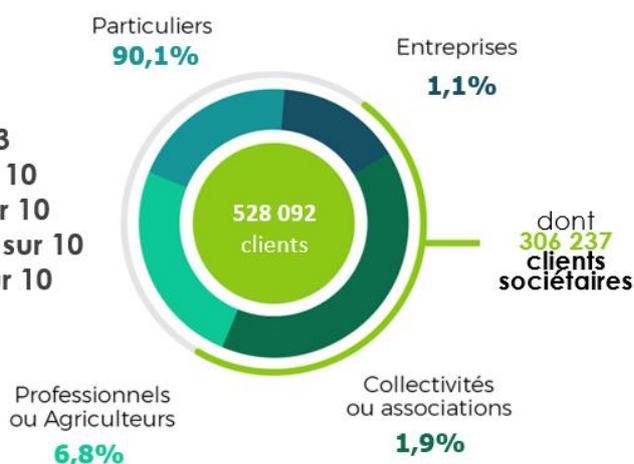
Banque de la relation client, nous accompagnons tous les clients dans la durée, de façon globale et personnalisée.

Notre raison d'être : « **agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société** ».

Devenir le partenaire de confiance, utile et innovant qui affirme son modèle mutualiste, renforce les expertises et valorise la performance des hommes et des femmes. Depuis le 14 septembre 2021, chaque client a un conseiller attitré.

Nous sommes
La banque de :⁽⁹⁾

- **1 particulier sur 3**
- **3 entreprises sur 10**
- **7 agriculteurs sur 10**
- **3 professionnels sur 10**
- **6 collectivités sur 10**



Pour cela, le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine propose différents produits et services :

- Epargne
- Crédits
- Services Bancaires
- Assurances des biens y compris la télésurveillance
- Assurance des personnes y compris la téléassistance
- Assurance-vie et Prévoyance
- Promotion immobilière
- Vente de neufs en immobilier
- Financements spécialisés y compris ceux de la transition

Nos domaines d'activités clés sont les suivants :

- Banque de détail et d'affaires : 63,5% du PNB d'activité
- Assurances : 36,5 % du PNB d'activité

⁹ Source « Nous sommes la banque de » : taux de pénétration au 31/12/2022, données issues du croisement des bases clients du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine avec la population du département issue du recensement de l'INSEE pour les particuliers, les établissements issus du fichier SIREN pour les professionnels et entreprises, la part de marché commerciale fournie par la Banque de France pour les bénéficiaires d'encours de crédits de plus de 25 000€ pour les agriculteurs et les collectivités ou de Crédit Agricole S.A.



Le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine s'inscrit toujours dans un modèle de distribution 100% humain et 100% digital. La Caisse régionale continue son ancrage au sein du territoire en prévoyant d'ouvrir de nouvelles agences sur le département mais aussi en renforçant l'autonomie digitale via de nouvelles fonctionnalités proposées à nos clients sur son site internet ainsi que son application Ma Banque. Ce positionnement est aussi un levier de soutien aux valeurs d'inclusion, de sobriété énergétique que notre Caisse régionale soutient et accompagne.



4) Nos résultats



VALEUR STRUCTURELLE

o Agences rénovées :

47,6% de nos agences ont été rénovées, soit 62,6% des clients (330 662) ayant accès au nouveau concept d'agence

o Ma banque en ligne :

Ce sont 260 408 clients connectés¹³ utilisateurs de la banque en ligne dorénavant en décembre 2023, soit + 2.4 pts / décembre 2022. Ce sont 63.5% de nos clients qui profitent de tous les avantages de la banque en ligne, positionnant la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine au 7ème rang au sein du Groupe Crédit Agricole



LE PRODUIT NET BANCAIRE 285 M€

Composé de :

- o 243 138 contrats d'assurance et 81 843 contrats prévoyance
- o 19,2 Md€ d'encours de collecte totale soit +5,0% / 2022
- o 15,8 Md€ d'encours de crédits soit +5,7% / 2022
- o 36 499 livrets sociétaires

A permis de financer :

- o 44,5 M€ en renforcement des fonds propres
- o 68,9 M€ achats, 5,4 M€ en investissements corporels
- o 0,7 M€ en mécénat, sponsoring, partenariat dont 334 k€ en mécénat
- o 67,3 M€ en salaires, 8,3 M€ en participation et intéressement
- o 28 M€ en taxes et impôts



VALEUR SOCIALE

- o Un Indice de Recommandation Client¹⁰ qui progresse pour 5 de nos 6 marchés
- o 27 096 nouveaux clients¹¹
- o 28 964 nouveaux sociétaires¹²
- o 9 540 jours de formation des salariés
- o 181 embauches en CDI
- o 161 alternants dont 79 nouveaux recrutés dans l'année (hors renouvellements de contrat)



FONDS D'INVESTISSEMENT

o SAS Crédit Agricole Ille-et-Vilaine Expansion est un véhicule d'investissement, filiale de la Caisse régionale, dédié à l'accompagnement des TPE et PME du territoire, par apport en fonds propres et quasi-fonds propres. A fin 2023, le portefeuille de ce Fonds compte 14 participations.



VILLAGE BY CA D'ILLE-ET-VILAINE

- o SAS Village by CA : **82** start-ups hébergées et accompagnées depuis mars 2017

¹⁰ Indice de Recommandation Client = % de promoteurs - % de détracteurs

¹¹ Nouveaux clients = nombre d'entrées en relations en 2023

¹² Nouveaux sociétaires = nombre de clients qui deviennent sociétaires en 2023

¹³ Clients connectés = taux d'utilisateurs de la banque en ligne (Site internet + Application Ma Banque) = Nombre de client s'étant connectés avec synchronisation au moins une fois dans le mois sur nombre de clients capables et mineurs émancipés équipés d'un crédit agricole en ligne.



5) Ce qui nous différencie



Devenus Entreprise à mission en 2023, nos 5 engagements permettent de marquer notre ancrage territorial et nos spécificités.





3. Nos risques extra-financiers

| 5 Enjeux | 10 objectifs | Les Risques RSE | Principaux ODD* concernés |
|---|--|---|---------------------------|
| Assurer un conseil et une expertise de proximité | 1. Être une banque 100% humaine et une banque digitale de référence | 1. Manque de capacité d'adaptation rapide des processus internes, de la distribution et des services 2. Insuffisance d'expertise de proximité | |
| Viser une relation durable avec les clients, sociétaires en protégeant leurs intérêts | 2. S'engager sur une relation personnalisée et sur une meilleure qualité de service, avec éthique et loyauté 3. Assurer notre rôle de tiers de confiance en matière de protection des données | 3. Insatisfaction de la clientèle sur les services fournis 4. Insuffisance de culture déontologique et éthique 5. Insuffisance de protection des données | |
| Animer les acteurs du territoire et s'engager auprès de nos clients | 4. Encourager les activités à impact positif en poursuivant notre engagement mutualiste 5. Développer une politique d'achats responsables | 6. Absence de prise en compte de l'évolution sociale, économique et environnementale dans les activités à impact positif 7. Insuffisance en matière de devoir de vigilance et de respect des droits humains | |
| Partager des pratiques sociales responsabilisantes et équitables | 6. Des hommes et des femmes acteurs de leur montée en compétences 7. Développer la Qualité de Vie au Travail 8. Garantir l'équité et développer la diversité | 8. Dégradation du niveau de compétences des collaborateurs et donc de l'employabilité 9. Insuffisance de Qualité de Vie au Travail 10. Inégalités salariales et lutte contre les discriminations | |
| Soutenir le développement au travers d'offres responsables et réduire notre empreinte environnementale | 9. Stimuler la transition vers une économie bas-carbone pour nos clients et notre entreprise 10. Favoriser l'inclusion | 11. Insuffisance d'accompagnement de nos clients vers la transition énergétique 12. Inadéquation entre ambitions et moyens mis en œuvre pour réduire nos émissions de Gaz à Effet de Serre 13. Augmentation de la part de clientèle en difficulté suite à l'insuffisance d'actions adaptées | |



En 2015, les pays membres de l'ONU ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses 17 ODD, qui donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Ils répondent aux défis mondiaux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice.

*



II. Présentation des enjeux, actions et indicateurs

Enjeu N°1 : Assurer un conseil et une expertise de proximité

1) Être une banque 100% humaine et une banque digitale de référence

Définition du risque

| Enjeu | Risques RSE | Opportunités |
|---|---|---|
| Enjeu 1 : Assurer un conseil et une expertise de proximité | 1-Manque de capacité d'adaptation rapide des processus internes, de la distribution et des services | Adapter les processus et les services aux attentes des clients et de la société |

Politique et engagements

Pour répondre à cet enjeu majeur, notre volonté est de rester présent sur le territoire tout en proposant d'accompagner nos clients avec une expertise adaptée. Être une banque digitale de référence et 100% humaine passe par une personnalisation des conseils aux sociétaires et clients qui veulent être connus et reconnus.

Chaque client peut choisir son mode d'interaction avec sa banque et peut en changer à tout moment. Quels que soient les choix effectués, la qualité, la rapidité et la fluidité sont privilégiées.

Les agences ne se limitent pas à exercer une activité de banque ordinaire, elles jouent un rôle économique, sociétal et environnemental qui contribue au dynamisme local, à la création de liens dans les territoires et à la limitation d'impacts négatifs sur l'environnement. En coordination avec les métiers experts du siège, les conseillers accompagnent les clients dans la réalisation de leurs projets.

La Caisse régionale propose à ses **528 092 clients** des services innovants et une proximité relationnelle grâce aux nouvelles technologies qui facilitent l'accès au conseil et à l'expertise.

Des engagements sont pris afin :

✓ **D'accélérer le déploiement de solutions digitales autonomes et de conseils pour sécuriser les projets de nos clients**

Le Groupe et la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine ont continué les déploiements des solutions digitales notamment sur l'application Ma Banque.

✓ **D'adapter les processus et les services aux attentes des clients et de la société**

Afin de poursuivre la trajectoire fixée, notre clientèle de particuliers y compris la Banque Privée a bénéficié de notre service Trajectoires Patrimoine qui a facilité l'accès au conseil et expertises. Des évolutions ont été réalisées tout au long de l'année afin de proposer dès le 1er euro une approche globale de conseils personnalisés offerte en adéquation avec son profil et ses attentes. L'élargissement de l'utilisation de Trajectoires Patrimoine a été effective à compter d'avril 2023.

✓ **De rénover des agences**

Conforter nos positions existantes tout en étant écoresponsable :

La déconstruction (désamiantage) et la reconstruction de l'agence de Cesson-Sévigné Centre a été privilégiée à une rénovation afin de respecter la réglementation thermique dans une démarche écoresponsable. Le maintien du service auprès des clients a été possible par la mise en place d'une agence de repli en mitoyenneté de la future agence tout en privilégiant le réemploi du mobilier existant.

Un projet de transfert d'agence à Chateaugiron est engagé pour permettre à nos clients de retrouver l'ensemble des métiers sur le même point de vente.

L'extension de notre agence de Pacé est programmée sur 2024 après l'acquisition de logements du 1er étage.

Actions et résultats

Développer de nouveaux services et poursuivre le développement des applications utiles à tous les clients

Ma banque en ligne : Portail Clients



C'est la 1ère agence du département en termes de flux de visiteurs : un million de visites en moyenne tous les mois. Elle est la vitrine de nos offres, de nos parcours digitaux ainsi que de nos valeurs en matière de transition énergétique, d'inclusion et de satisfaction client sur tous les marchés (Particuliers, Professionnels, Agriculteurs, Patrimoniaux, Banque privée et Entreprises).

Ce sont dorénavant 150 139 clients utilisateurs du site <https://www.credit-agricole.fr/ca-illeetvilaine/particulier.html> avec leur espace sécurisé, soit - 2.5 pts / décembre 2022 positionnant notre Caisse régionale au 9ème rang au sein du Groupe Crédit Agricole.

Notre site devient lui aussi un moyen d'interaction privilégié avec nos clients favorisant la proximité via des demandes de rappel, des formulaires de demande d'information ou encore des simulateurs dans tous les univers de besoin (Crédit à consommation, Protection, Epargne, Crédit Habitat, Crédit Professionnel...).

Il est aussi l'occasion de valoriser notre modèle coopératif et le sociétariat, d'informer et sensibiliser nos clients sur les risques liés aux tentatives de fraude, et encore de promouvoir nos offres en faveur de l'environnement et de la transition énergétique.

Deux exemples de plateformes digitales lancées par le Groupe et commercialisées par la Caisse régionale :

- ✓ **Agilauto** : Plateforme digitale de location longue durée et de location avec option d'achat de véhicule afin d'accompagner nos clients vers une mobilité automobile moins carbonée.
- ✓ **J'écorenove** : Incarnation du projet sociétal du Groupe et de notre Caisse régionale, cette plateforme digitale est une base documentaire sur la rénovation énergétique, un annuaire de professionnels certifiés reconnus garant de l'environnement et offre la possibilité de simuler le financement d'un projet, le coût de travaux et les aides nationales et locales.

Application Ma Banque du Groupe Crédit Agricole

L'application Ma Banque continue de répondre aux attentes de nos clients et intègre les fonctions standards du marché telle que les prélèvements à venir, les opérations en temps réel¹⁴. Elle s'inscrit dans la volonté de la Caisse régionale et du Groupe, d'être inclusive, et donc accessible au plus grand nombre avec une ergonomie simple, efficace et sécurisée.

Ce sont dorénavant 199 988 clients utilisateurs de l'application Ma Banque à décembre 2023, soit + 6.7 pts / décembre 2022. Ainsi, 48.8% de nos clients bénéficient de cette solution, positionnant la Caisse régionale au 13ème rang au sein du Groupe Crédit Agricole.

Ma Banque devient un canal de proximité pour nos clients, car elle intègre aussi des communications personnalisées. Ces communications apparaissent comme des vignettes et abordent des sujets propres au client par exemple un moment de vie produit tel que l'échéance d'un placement, ou encore un moment de vie client tel que l'anniversaire 18 ans par exemple.

Un nouveau service pour nos clients professionnels

Afin d'accompagner nos clients professionnels dans le développement de leur activité, le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine a développé la solution UP2PAY MOBILE permettant à tout professionnel d'encaisser en mobilité sans avoir à supporter un abonnement.

Cette offre évolue pour devenir un service 100% dématérialisé disponible au travers d'une application qui transforme le smartphone du commerçant en terminal de paiement mobile.

Dans cette mouvance nous avons démarré la commercialisation de l'offre ANDROID+ au 15/10/2023 afin d'offrir les meilleurs services d'encaissement du marché à nos professionnels. En effet, ce terminal aura la capacité de porter des applications en phase avec les problématiques « métier » de nos clients. (Ex : Application pourboire pour les restaurateurs). Il sera également en phase avec nos objectifs RSE en permettant de se passer totalement du ticket papier.

Trajectoires Patrimoine

Dans la continuité de 2022, nous avons poursuivi notre démarche de conseil auprès des clients via Trajectoires Patrimoine (démarche conseil qui permet d'accompagner les clients dans la durée, de façon globale et personnalisée sur la constitution, la valorisation et la gestion de leur patrimoine immobilier et financier). En 2023, ce sont 33 700 entretiens qui ont été réalisés, soit +29 % par rapport à 2022. Le parcours de Trajectoires Patrimoine est ouvert en autonomie à nos clients sur le site internet en mode connecté afin de pouvoir compléter la première partie de l'entretien qui concerne le client et sa situation personnelle (budget, situation familiale, ...).

Accélérer les travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR)

Dans le cadre de notre démarche de mise en conformité pour les personnes à mobilité réduite, nous avons traité à nouveau une trentaine de nouvelles agences cette année pour lesquels nous sommes en train d'obtenir les attestations de conformité de la part du bureau de contrôle.

¹⁴ Carte Eko et Globe-Trotter



Indicateurs de performance

| Indicateurs clé de performance | 2023 | 2022 | 2021 | Taux d'évolution 2023/2022 | Objectif 2025 |
|---|-------|-------|-------|----------------------------|---|
| Nombre d'utilisateurs de banque en ligne/Nombre de clients totaux* | 63,5% | 61,1% | 59,5% | +2,4 points | Poursuivre le développement et viser 65% de nos clients |
| Présence d'un service CA pour 100 000 habitants* | | | | | |
| Nombre de points de vente / 100 000 habitants | 10,2 | 10,3 | 10,4 | -0,97% | Maintenir le niveau de service en fonction de l'évolution de la population bretonne |
| Nombre d'automates bancaires / 100 000 habitants | 18,6 | 19,1 | 19,4 | -2,6% | |
| Nombre de relais CA / 100 000 habitants | 13,3 | 13,6 | 12,1 | -2.2% | |

* Indicateurs 2022 reconstitués sur 2 ans, donnée de 2021 non audité

Nombre de clients totaux = nombre de clients totaux majeurs et mineurs émancipés ayant un compte CAEL (CA en ligne)

Nombre d'habitants : personnes domiciliées en Ille-et-Vilaine

2) Être reconnu pour notre expertise et notre proximité

Définition du risque

| Enjeu | Risques RSE | Opportunités |
|---|---|---|
| Enjeu 1 : Assurer un conseil et une expertise de proximité | 2-Insuffisance d'expertise de proximité | Permettre à chacun de nos clients quel que soit son profil de disposer d'une expertise de proximité |

Politique et engagements

Organisation territoriale du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine



En 2023, la Caisse régionale compte **115 agences** sur le département : 103 agences de proximité réparties sur l'intégralité de l'Ille-et-Vilaine, auxquelles s'ajoutent 12 agences spécialisées. La dynamique du territoire va permettre d'ouvrir à Rennes, 4 nouvelles agences en 2024 dans des quartiers en fort développement : Via Silva au nord-est ; Cœur Courrouze au sud-ouest ; Jean Normand au sud et Baud Chardonnet à l'est.



L'organisation commerciale a été mise en place fin 2020 au sein de la Caisse régionale. Elle découpe le territoire breïllien en 9 territoires (cf. carte ci-dessus). Ce plan de développement des marchés a pour ambition de développer l'activité et d'accroître la satisfaction de nos clients. Par ailleurs, un renforcement de notre proximité a été réalisé avec le développement du modèle d'agences « 100% conseil »¹⁵ dans 28 points de vente, modèle qui consiste à renforcer notre présence active sur le territoire auprès de nos clients et de nos commerçants avec des agences désormais ouvertes toute la journée et spécifiquement au conseil l'après-midi. A noter également que chaque client a un conseiller attribué depuis septembre 2021 et que les équipes commerciales se sont renforcées sur ces 3 dernières années.

De nombreux experts en appui des conseillers en agence de proximité

La Caisse régionale a cette volonté d'apporter l'expertise au plus près de ses clients. Elle a ainsi recruté des experts dans tous les domaines des métiers de la banque, de l'assurance et de l'immobilier pour accompagner les clients et leurs projets. Aujourd'hui, les besoins clients s'élargissent : assurance, économie sociale et solidaire, immobilier, transition énergétique et écologique... Intégrer des experts dans tous les métiers permet d'accompagner les clients et leurs projets en proximité et de compléter l'expertise des conseillers.

L'expertise du marché de l'agriculture au service des agriculteurs breïlliens

Chaque conseiller ou chargé d'affaire agricole du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine dispose d'un portefeuille clients. Ainsi chaque agriculteur à un conseiller attribué du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine, sur la partie professionnelle avec parfois un apport d'un expert sur le domaine du patrimoine, de l'assurance ou sur des projets spécifiques que sont la méthanisation, installation de panneaux. L'objectif est d'apporter la bonne expertise au bon moment à nos clients.

L'expertise du marché des entreprises

La Caisse régionale propose un dispositif complet pour répondre aux besoins et attentes des dirigeants d'entreprises, de la TPE à l'ETI, et offrir une expertise sectorielle pour un accompagnement global et personnalisé associant conseils, offres et ingénieries.

L'expertise du marché des professionnels

Le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine souhaite apporter à ses clients le meilleur niveau d'expertise, et cela passe notamment par une spécialisation de nos conseillers professionnels. De plus, tous les clients ont un conseiller qui leur sont dédiés pour le suivi global de la relation. Pour répondre au mieux aux besoins des clients professionnels, des experts spécialisés sont également en appui des conseillers professionnels.

L'expertise du marché du patrimoine et de la Banque Privée

Les recrutements se sont poursuivis tout au long de l'année pour accompagner nos clients dans l'expertise notamment avec les renforts effectifs d'un second Ingénieur Patrimonial, de nouveaux banquiers privés des dirigeants et conseillers privés. L'activité d'Ingénierie a été « internalisée » en 2021 en Caisse régionale, en lieu et place de la coopération bretonne, pour offrir une plus grande proximité et réactivité auprès de nos clients.

Actions et résultats

Montée en puissance du Pôle RSE et Transitions au sein de la Direction des Transitions et de l'Innovation

Créé il y a 15 mois, le Pôle RSE et Transitions, avec le pôle transformation, le Village by CA, le service immobilier, exploitation et travaux et le service environnement de travail et service aux clients rassemblent au sein de la direction des transitions et de l'innovation, les expertises nécessaires pour accompagner les transitions de nos clients et de l'entreprise. Pour répondre aux besoins croissants de nos clients, le Pôle RSE et Transitions s'est développé. Il est constitué de 8 experts pour le conseil aux entreprises, aux professionnels, aux agriculteurs, aux particuliers et aux projets RSE et prévoit de poursuivre son recrutement d'experts.

Des centres d'affaires dédiés aux entreprises

4 Centres d'Affaires sont dédiés aux clientèles ETI, PME, TPE et Immobilier afin d'accompagner les projets de croissance et de transformations des entreprises breïlliennes (innovation, croissance en France et à l'international, transmissions, transition énergétique...).

Situées à la Courrouze, les équipes sont composées de 23 chargés d'affaires spécialisés sur les filières économiques du département. Ils s'appuient sur les pôles d'expertises déployés à Rennes, en Bretagne, à Paris et dans plus de 40 pays dans le monde. Ainsi, 729 rendez-vous avec un expert ont été réalisés en 2023 (vs 640 en 2022) : banque d'affaires, fusion-acquisition, capital investissement, international, expertises sociales, assurances, transition énergétique...

¹⁵ « 100% conseil » : renforcer notre présence active sur le territoire auprès de nos clients et de nos commerçants avec des agences désormais ouvertes toute la journée et spécifiquement au conseil l'après-midi



En 2023, les équipes ont été renforcées d'un expert en épargne salariale pour amplifier l'accompagnement des entreprises sur leurs enjeux RH dans un contexte réglementaire qui évolue avec la transposition de l'Accord National Interprofessionnel relatif au partage de la valeur.

Début 2024, deux nouveaux chargés d'affaires, dont un dédié au territoire de St-Malo, viendront compléter ce dispositif pour amplifier l'accompagnement des entreprises breilliennes.

Renforcer et partager notre expertise du marché de l'agriculture

Ce sont en tout 35 conseillers et 8 chargés d'affaires, ancrés dans les territoires, qui répondent au quotidien aux besoins des agriculteurs breilliens. Ces collaborateurs de terrain sont appuyés par une équipe de 6 Directeurs de Clientèles Agricoles, 4 analystes et 1 animateur.

Afin de répondre à la demande clients et l'expertise que recherche le client, nous avons organisé, en fin d'année 2023, pour l'ensemble des acteurs de marché agricole du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine, des ateliers sur les différentes productions (lait, porc, volaille, petits animaux) et une mise à jour des données technico-économiques pour bien accompagner le projet de nos clients. Ces ateliers sont venus compléter les réunions organisées tout au long de l'année pour l'ensemble des conseillers agricoles.

Nous avons conservé sur cette année 2023 la diffusion d'une newsletter sur la conjoncture agricole. Celle-ci est éditée tous les trimestres et est destinée à l'ensemble des conseillers et chargés d'affaires et aussi à l'ensemble de nos clients agriculteurs. Ainsi, plus de 4000 clients reçoivent par mail une actualité agricole.

Le dispositif administrateurs référents (agriculteurs élus) vient compléter notre accompagnement sur le terrain. Ces rendez-vous agriculteurs élus et porteur(s) de projet offrent un service en plus pour nos agriculteurs ou futurs agriculteurs.

Ainsi est organisé par le conseiller, une visite, un temps d'échange sur le futur projet. Ce rendez-vous permet d'avoir un regard entre professionnel sur différents sujets (l'état des bâtiments, la cohérence du projet, la gestion de la main-d'œuvre, du foncier, la relation avec les tiers...). 41 visites d'administrateurs ont pu être organisées en 2023 (contre 49 en 2022).

Le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine a mis en place un accompagnement de financement lors de la création d'entreprise et ou installation au travers du prêt d'honneur. Ainsi sur cette année 2023, le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine a accompagné 58 installations, des projets financés à hauteur de 1,4 millions d'euros sur des conditions très favorables.

L'expertise du marché des professionnels

En 2023, 72 conseillers professionnels œuvrent pour satisfaire les besoins des clients professionnels sur l'ensemble du département. Parmi eux, 5 conseillers et chargés d'affaires professionnels spécialisés au travers de nos filières d'expertise « Mer », « Tourisme » et « Profession Libérale ».

Pour appuyer les conseillers professionnels dans l'accompagnement des professions libérales, le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine dispose de 2 conseillers experts, 1 Chargé d'Affaires Santé, 1 conseiller privé, dotés d'une expertise renforcée sur ce segment de clientèle.

En complément, tout un réseau d'experts sur diverses compétences est au service de nos clients : épargne salariale, prévention des risques, crédit-Bail, gestion patrimoine...

Au-delà des conseillers, un dispositif administrateurs référents (professionnels élus du Crédit Agricole) vient enrichir l'offre et les services proposés aux clients professionnels. Des visites sont ainsi organisées par le conseiller pour apporter un regard de pair sur des projets d'installation et de développement (approche business plan, cohérence du projet, des débouchés envisagés...). 9 visites d'administrateurs ont pu être organisées en 2023 auprès de porteurs de projets pour les accompagner dans la réussite de leur projet.

Un marché du patrimoine et de la banque privée qui se renforce

En 2023, 106 conseillers patrimoniaux, privés et managers, 9 conseillers en investissements immobilier, et une équipe Middle Office dite « Service Privilège » composée de 18 équipiers au service des clients Banque Privée accompagnent les projets des clients de notre Caisse régionale.

Le dispositif Banque Privée a été renforcé dans les pôles avec le recrutement d'un deuxième Ingénieur Patrimonial afin d'accompagner l'analyse et la bonne compréhension des structures patrimoniales de nos clients pour délivrer l'expertise au plus haut niveau et gagner en réactivité.

Ce sont ainsi plus de 130 experts disponibles en Ille-et-Vilaine pour accompagner le développement du territoire.

Des réunions par ligne métiers ont été organisées tout au long de l'année lors desquelles les conseillers ont pu bénéficier d'ateliers animés par des experts afin de renforcer leurs compétences et savoir-faire sur des thèmes précis (retraite, statuts, fiscalité...).

Un marché assurance

Le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine met à disposition de ses clients, des experts sur le marché des assurances dont une spécialiste en prévention des risques de grande ampleur de type incendie, un conseiller assurance des PME et 2 conseillers protection Nexecur.



Ces nouveaux métiers ont été créés afin de mieux répondre aux attentes des entreprises en matière de protection des biens et des personnes en proposant des contrats sur mesure.

Le pôle association –Economie Sociale et Solidaire

La Caisse régionale poursuit son développement sur l'économie sociale et solidaire. Créé en janvier 2021, le Pôle compte désormais 5 conseillers experts au service des grandes associations (en particulier dans les domaines de l'enseignement et de la santé), des sociétés coopératives (SCIC et SCOP), mutuelles et fondations du département. En outre chaque agence dispose d'un Conseiller Référent Associations (95 conseillers), en complément des Conseillers clientèle professionnels pour accompagner les petites et moyennes associations de leur territoire.

Une agence de flux

Des experts flux accompagnent l'ensemble des professionnels, des agriculteurs et des entrepreneurs sur les solutions d'encasements monétiques sur site ou à distance (e-commerce) et également sur les autres services liés aux flux de ces derniers.

Indicateurs de performance

| Indicateurs clé de performance | 2023 | 2022 | 2021 | Taux d'évolution 2023/2022 | Objectif 2025 |
|---|------|------|------|-------------------------------|---------------------------------|
| Nombre de collaborateurs en contact clientèle pour 1000 clients* | 1,96 | 1,87 | 1,80 | +4,8% | Maintenir le niveau > à 1,80 |

* Indicateur 2022 reconstitué sur 2 ans, donnée 2021 non auditée



Enjeu N°2 : Viser une relation durable avec nos clients sociétaires, en protégeant leurs intérêts

1) S'engager sur une relation personnalisée et sur une meilleure qualité de service

Définition du risque

| Enjeu | Risques RSE | Opportunités |
|---|--|---|
| Enjeu 2 : Viser une relation durable avec les clients, sociétaires en protégeant leurs intérêts | 3. Insatisfaction de la clientèle sur les services fournis | S'engager sur une meilleure qualité de service attendue par les clients |

Politique et engagements

Améliorer le traitement de la réclamation client en qualité et en réactivité

La Caisse régionale s'appuie toujours sur son organisation du traitement des réclamations Clients, conformément aux recommandations de l'AMF et de l'ACPR.

La prise en charge et le suivi du traitement des réclamations s'organisent avec un outil (appelé WDRC) favorisant les échanges entre services supports et agences.

Pérenniser et accentuer le processus d'amélioration continue

La Caisse régionale continue à mener des actions pour améliorer l'ensemble des processus de l'entreprise, en éliminant les dysfonctionnements. Elle a la volonté d'élargir l'approche d'amélioration continue aux processus dans leur ensemble au travers d'une coopération accrue entre Caisses régionales et en s'appuyant sur un plan national d'Actions Anti Irritant Clients.

Un dispositif d'écoute renforcé et de plus en plus complet

La Caisse régionale s'attache toujours à donner la parole à ses clients, collaborateurs et administrateurs pour étayer les plans d'actions stratégiques et vérifier la perception des changements attendus, en utilisant des formats d'écoutes clients variés.

Accompagner les clients et développer la prévention contre les fraudes

La Caisse régionale offre un service innovant en cas de suspicion de fraude ou de contestation de paiement dont le client n'est pas à l'origine. 6 jours sur 7, une équipe de conseillers spécialisés accompagne les clients contre les risques liés à la fraude et à la cybercriminalité.

Actions et résultats

Accompagnement et suivi des unités expertes sur le traitement des réclamations

Les différentes actions au quotidien du service Qualité visent à réduire le délai de traitement tout en conservant notre volonté d'apporter satisfaction à nos clients.

Il suit les délais, réalise diverses interventions sur le processus réclamation dans les unités expertes, relance les unités et accompagne à la résolution de situations complexes.

La Caisse régionale distingue 3 niveaux de réclamations :

✓ Réclamations de niveau 1

Ce sont les réclamations adressées directement par les clients aux agences, pour lesquelles l'agence a la délégation et/ou la compétence pour apporter une réponse immédiate. L'agence répond, explique et met en œuvre les actions correctives en appliquant les dispositifs prévus à cet effet.

En 2023 : 1 381 réclamations saisies (baisse de 30,3% vs 2022)

✓ Réclamations de niveau 2

Ce sont les réclamations adressées par les clients aux agences et pour lesquelles le sujet requiert l'expertise des services supports (complexité particulière, sujet hors champ d'intervention de l'agence, ...).



En 2023 : 1 575 réclamations N2 ont été reçues (soit une baisse de 14,1 % du nombre vs 2022). Le délai moyen de traitement global est de 12,4 jours (-3,6 jours vs 2022).

✓ **Réclamations de niveau 3**

Ces réclamations sont adressées directement : à la Direction Générale ou à la Présidence du Conseil d'Administration, à la Caisse régionale sans mention d'une unité de médiation et au Service Qualité.

Le traitement de ces réclamations est assuré par le service Qualité. Les temps de réponses réglementaires sont intégrés dans le processus de gestion de chaque réclamation, et notamment :

Il est adressé un accusé de réception au client par mail ou courrier, sous 48h, pour l'informer de la prise en charge de sa réclamation. Depuis, 2021, afin d'être plus réactif, nous adressons cet accusé réception par SMS quand cela est possible.

Dans le cas où le traitement de sa réclamation nécessite un délai supérieur à 60 jours, une lettre explicative lui est adressée.

En 2023 : 285 réclamations N3 ont été reçues (soit une hausse de 4,8 % du nombre vs 2022). Le délai moyen de traitement global est de 18,5 jours (-1 jour vs 2022).

Pérenniser et accentuer le processus d'amélioration continue

En 2023, la Caisse régionale a facilité le recensement des irritants et idées d'amélioration via la mise en place d'un formulaire (« ensemble trouvons les solutions ») accessible à tous les collaborateurs dans l'outil de communication interne dénommé « Le Fil ». En 2023, ceci a permis la déclaration d'environ 400 formulaires relatifs à des sujets d'amélioration continue.

Suivi périodique des fiches amélioration continue avec les experts dédiés :

Le Service Qualité, réceptionne les dysfonctionnements et idées d'amélioration. En collaboration avec les experts concernés, il qualifie précisément les sujets et émet une fiche qualité. Chacune fait l'objet d'un suivi en vue de sa résolution.

Le processus d'amélioration continue s'intègre pleinement dans la comitologie de la Caisse régionale, selon des périodicités distinctes :

Au fil de l'eau :

- Travaux en ateliers en mode projet avec les unités expertes et des utilisateurs pour la résolution des différents sujets.

Chaque mois :

- En Comité de Direction, un temps dédié « Voix client » chaque mois permettant une présentation du bilan et des actions les plus significatives.
- En Comité Transformation-Qualité-Performance, présentation détaillée pour information et décision sur les actions les plus significatives.

Chaque Trimestre (nouveauté 2023) :

- En Comité « Revue des Irritants », présidé par le Directeur Général Adjoint, 2 responsables d'unité présentent les dysfonctionnements majeurs de leurs domaines, rendent compte des actions en cours ou proposent un plan d'actions correctrices.

Au cours de l'année 2023, 26 nouvelles fiches d'amélioration continue ont été ouvertes. Au 31 décembre 2023, 80 fiches sont en cours et 22 fiches ont été menées à bien.

Un dispositif d'écoute clients, collaborateurs et administrateurs complet

- ✓ 5 enquêtes IRC (Indice de Recommandation Client) stratégiques sur les Marchés des particuliers, de la clientèle Haut de Gamme et Patrimoniale, des Agriculteurs, des Professionnels et des Entreprises : Mise en place de groupes de travail pour chaque marché pour la création du plan d'action issu de ces enquêtes.
- ✓ 1 IRC clients contactés : enquête hebdomadaire sur les clients ayant eu un entretien à J- 8 avec leur agence. Démarche de rappel sous 48h des clients détracteurs (note < à 7), identification des irritants clients et mise en place de plans d'actions.
- ✓ 1 Enquête Interne des Pôles de Coopération : évaluation de la satisfaction utilisateur des 20 pôles de coopération bretonne par les collaborateurs des 4 CRB. Identification des irritants collaborateurs et mise en place de Plan d'actions.
- ✓ Les différents Plans d'actions s'intègrent dans la comitologie de la Caisse régionale par un suivi trimestriel.

13 enquêtes sur les projets structurants du Groupe et de l'entreprise ou sur le déploiement de nouveaux outils :

- 6 enquêtes auprès des clients de la Caisse régionale, tous marchés dont 1 enquête sous la forme de tables ateliers.
- 6 enquêtes auprès des équipiers et candidats alternants de l'entreprise.
- 1 enquête IER (Indice d'Engagement et de Recommandation) auprès des administrateurs.



- ✓ Autres canaux d'expressions clients :
 - E réputation : sensibilisation des collaborateurs sur l'importance des avis Google (1525 avis déposés en 2023 sur l'ensemble des fiches Google des agences)
 - Site d'expression spontanée sur le site internet du CA Ille-et-Vilaine.

Pôle Fraude : un service expert apprécié et reconnu pour son efficacité

Les solutions techniques et les alertes mises en place par le groupe Crédit Agricole sont reconnues comme les plus performantes dans une récente étude interbancaire nationale.

Depuis la création du Pôle Fraude, le parcours client est simplifié en cas de fraude grâce à la mise en relation avec un conseiller spécialisé. Celui-ci prend en charge le client de A à Z pour analyser et stopper la situation de fraude, mettre en place les mesures de sécurisation et de prévention. Le conseiller traite également des alertes de suspicion de tentatives de fraude pour protéger les intérêts des clients et éviter la survenance de paiements frauduleux.

Une enquête de satisfaction a été renouvelée auprès de 300 clients concernés, confirmant l'appréciation très satisfaisante de ce service expert, créé il y a deux ans.

Indicateurs de performance

| Indicateurs clé de performance | 2023 | 2022 | 2021 | Taux d'évolution 2023/2022 | Objectif 2025 |
|--|------|------|------|-------------------------------|-------------------------------|
| Plan d'écoute de l'année écoulée : Nombre d'enquête clients, collaborateurs et administrateurs | 20 | 37 | 26 | -45,9% | Réaliser au moins 20 écoutes. |

2) Agir avec éthique et loyauté

Définition du risque

| Enjeu | Risques RSE | Opportunités |
|---|---|---|
| Viser une relation durable avec les clients, sociétaires en protégeant leurs intérêts | 4. Insuffisance de culture déontologique et éthique | Promouvoir une culture déontologique, éthique |

Politique et engagements

Agir dans l'intérêt de nos clients et de la société

La Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine, en sa qualité d'établissement bancaire, est soumise à l'ensemble de la réglementation bancaire ainsi qu'au contrôle de ses autorités de tutelles : l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et, pour ses activités de services d'investissement, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Ces autorités s'assurent du respect des règles destinées à la protection de la clientèle et de l'adéquation des procédures et moyens mis en œuvre.

Mais au-delà de ces aspects purement réglementaires, la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine est particulièrement attachée à la protection de la clientèle et notamment au respect de la primauté des intérêts du client, en toutes circonstances.

Entreprise coopérative et mutualiste, la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine a ainsi choisi d'adopter, en 2023, le statut « Entreprise à mission ». Cette démarche lui permet d'inscrire de manière durable dans ses statuts, les engagements qu'elle entend prendre pour répondre à sa raison d'être « Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société » et mettre ainsi l'ensemble des forces de l'entreprise en mouvement.

Parmi les cinq engagements retenus figure celui d'être partenaire de confiance de toutes les clientèles, en conseillant en proximité, loyauté et responsabilité.

A ce titre, la Caisse régionale, sous l'impulsion de ses dirigeants, promeut une **culture d'entreprise tournée vers la loyauté, l'éthique et la déontologie.**



Agir contre la corruption

La Caisse régionale a mis en place un dispositif efficace de lutte contre la corruption, conforme à la fois aux exigences de loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (« loi Sapin II »), entrée en application le 1er juin 2017, mais tenant également compte des recommandations de l'Agence Française Anticorruption (AFA).

Cette démarche, portée par les instances dirigeantes du Groupe s'est traduite dès juillet 2017 par la certification du groupe Crédit Agricole, 1ère banque française à bénéficier de la norme internationale ISO 37 001 pour son système de management anticorruption.

Elle atteste que les risques de corruption ont été correctement identifiés et analysés et que le programme appliqué par le Crédit Agricole est conçu de façon à limiter ces différents risques, en déclinant les meilleures pratiques internationales.



L'obtention de cette certification illustre l'engagement de longue date du Crédit Agricole en matière d'éthique dans les affaires, élément clé de sa politique de responsabilité sociale d'entreprise.

En 2022, le Groupe Crédit Agricole a renouvelé sa certification ISO 37001 pour une durée de 3 ans.

La Caisse régionale, auditée dans le cadre de ce renouvellement, a également obtenu une déclinaison de ce certificat.

Agir avec éthique

La Caisse régionale veille à la publication des règles éthiques auprès de ses collaborateurs mais aussi auprès de ses clients et de ses partenaires à travers plusieurs documents et notamment :

- Une Charte éthique, commune à l'ensemble du Groupe Crédit Agricole, publiée sur le site internet de la Caisse régionale, rappelant à l'ensemble de nos partenaires, clients ou fournisseurs les engagements éthiques que nous poursuivons ;
- Un code de conduite anti-corruption, annexé au règlement intérieur de la Caisse régionale et également publié sur le site internet de la Caisse régionale, rappelant aux collaborateurs les règles de déontologie et d'éthique professionnelles dont le non-respect peut entraîner l'application de sanctions disciplinaires.

Notre engagement éthique passe également par l'encadrement des relations avec les tiers : nos contrats comportent des clauses anti-corruption ainsi que des clauses éthiques et nos fournisseurs font l'objet d'une évaluation spécifique.

Agir contre l'évasion fiscale

La lutte contre la corruption induit aussi la lutte contre le blanchiment et contre la fraude fiscale.

Les exigences d'éthique se renforcent sur les mouvements financiers avec, notamment, une exigence de transparence.

Dans le cadre de l'Echange Automatique d'Informations, un dispositif de Sécurité Financière spécifique a été mis en œuvre au sein de la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine.

Les Autorités ont également poursuivi le renforcement des contrôles et des échanges entre Etats en matière fiscale.

Ainsi, la Directive Européenne dite « DAC6 », entrée en application le 1er janvier 2021, a pour objectif de porter rapidement à la connaissance des Administrations Fiscales certaines typologies d'opérations, afin de faire évoluer si besoin les dispositifs législatifs.

Actions et résultats

Dispositif de droit d'alerte

La Caisse régionale met à la disposition de ses collaborateurs mais aussi de tout prestataire externe et fournisseur un dispositif leur permettant d'exercer leur droit d'alerte.

Ce dispositif, qui permet de renforcer le programme de prévention des comportements non éthiques, délictueux et criminels, garantit la confidentialité de l'auteur du signalement, des faits et des personnes visées.

Ce dispositif est accessible, notamment, à partir du site internet de la Caisse régionale.

<https://www.bkms-system.com/Groupe-Credit-Agricole/alertes-ethiques>

➡ Ce dispositif a fait l'objet d'une mise à jour au cours de l'année 2023 afin de tenir compte des évolutions règlementaires portant notamment sur la définition du « lanceur d'alerte ».

Dispositif de formation

Une formation obligatoire est suivie par l'ensemble de nos collaborateurs sur la thématique de la « Lutte contre la corruption ».

Nous avons également identifié 109 collaborateurs qui exercent des fonctions particulièrement exposés au risque de corruption et ceux-ci sont soumis à une formation renforcée spécifique.

➡ Ce module complémentaire a été effectué par 108 des collaborateurs identifiés, soit un taux de réalisation de 99,08 %.



Indicateurs de performance

| Indicateurs clé de performance | 2023 | 2022 | 2021 | Taux d'évolution 2023/2022 | Objectif 2025 |
|--|--------|--------|--------|----------------------------|---------------|
| Lutte contre la corruption : % de salariés les plus exposés formés à la lutte contre la corruption | 99,08% | 99,09% | 99,32% | -0,01 point | 100% |

3) Assurer notre rôle de tiers de confiance en matière de protection des données

Définition du risque

| Enjeu | Risques RSE | Opportunités |
|---|---|-----------------------------------|
| Viser une relation durable avec les clients, sociétaires en protégeant leurs intérêts | 5. Insuffisance de protection des données | Assurer la protection des données |

Politique et engagements

Assurer la protection des données : règlement général sur la protection des données (RGPD)



Le 25 mai 2018 entrait en application le RGPD. Ce règlement européen sur la protection des données s'applique à toutes entreprises et organismes publics ou privés, de toutes tailles et de tous secteurs d'activité, qui hébergent ou enregistrent des données de résidents européens ou d'organisations au sein de l'Union Européenne. Il renforce et complète les droits existants des personnes physiques sur leurs données personnelles : Droit d'information, d'accès, de rectification, à l'effacement, à la limitation, d'opposition et à la portabilité.

La Caisse régionale s'engage à respecter les principes édictés par le RGPD et agit en toute transparence sur les données qui lui sont confiées afin de renforcer la confiance établie avec ses clients.

La Caisse régionale anime un dispositif de conformité RGPD afin de protéger les données personnelles et la vie privée de ses clients. A ce titre, elle a nommé un Délégué à la Protection des Données (DPO), rattaché à la Conformité. Son rôle est notamment d'informer, de sensibiliser et de conseiller la Direction de la Caisse régionale, en tant que responsable de traitements, et ses salariés sur le respect de nos obligations en matière de protection des données à caractère personnel. Le délégué à la protection des données de la Caisse régionale a obtenu en 2023 un certificat de compétence (certification n° 2305VIGMAR988), signe de l'intérêt porté par le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine à la protection des données de ses clients.

Actions et résultats

Mise à disposition de la nouvelle version du module de formation RGPD en juillet 2022.

La formation constitue l'un des outils du dispositif de Conformité. L'objectif principal est que les collaborateurs s'approprient les principes fondamentaux du RGPD et développent les bons réflexes. L'e-learning RGPD est intégré dans un module de formation spécifique du Groupe Crédit Agricole. Il fait partie intégrante du dispositif des formations réglementaires de la Caisse régionale. Il reprend les bonnes pratiques et les fondamentaux réglementaires pour les collaborateurs. Le programme de formation, destiné ces dernières années aux salariés jugés les plus exposés à la réglementation sur la protection des données personnelles, a été élargi en 2022 à l'ensemble des collaborateurs. Au 31/12/2023, 99,2% des salariés ont réalisé cette formation.

Indicateurs de performance

| Indicateurs clé de performance | 2023 | 2022 | 2021 | Taux d'évolution 2023/2022 | Objectif 2025 |
|---|--------|-------|--------|----------------------------|---|
| RGPD : % de formation de l'ensemble des salariés éligibles | 99,22% | 94,6% | 30,6%* | +4,62 points | 100% des collaborateurs formés avec ancienneté >3 ans |

* l'indicateur 2021 concerne les salariés les plus exposés au RGPD et en 2022, élargissement à l'ensemble des salariés



Enjeu N°3 : Animer les acteurs du territoire et s'engager auprès de nos clients.

1) Encourager les activités à impacts positifs en poursuivant notre engagement mutualiste

Définition du risque

| Enjeu | Risques RSE | Opportunités |
|---|--|---|
| Animer les acteurs du territoire et s'engager auprès de nos clients | 6. Absence de prise en compte de l'évolution sociale, économique et environnementale dans les activités à impact positif | Allouer l'épargne et les investissements vers des activités à impacts positifs (environnemental et/ou social) |

Politique et engagements

En tant que banque coopérative et mutualiste, la Caisse régionale s'implique fortement dans le département d'Ille-et-Vilaine.

Au quotidien, nous construisons une politique de résultats durables en s'appuyant sur nos trois métiers fondamentaux que sont la banque, l'assurance et l'immobilier. Nous soutenons les actions innovantes, la création, la reprise et le développement des entreprises. Ainsi, en partenariat avec les acteurs locaux, la Caisse régionale met en place des actions qui contribuent au dynamisme de son territoire.

Pour répondre à cet enjeu majeur, notre volonté est d'allouer l'épargne et les investissements vers des activités plus durables, d'assumer notre responsabilité d'acteur de l'économie locale et d'améliorer durablement la qualité des relations avec les fournisseurs avec des pratiques responsables.

Développer l'Investissement Socialement Responsable (ISR)

Le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine s'inscrit résolument dans une dynamique de développement de l'investissement Socialement Responsable (ISR). Nous sommes conscients des défis majeurs auxquels fait face notre environnement, notre engagement se matérialise par un accompagnement approfondi de nos clients. Nous plaçons cette démarche au cœur de leur vie quotidienne, cherchant à créer un impact positif durable.

Notre choix de valoriser et porter l'engagement d'Amundi, filiale du Groupe Crédit Agricole, en matière d'épargne, retraite et prévoyance, au cœur de notre offre a d'autant plus de sens aujourd'hui. De ce fait, l'alignement de la gamme Engagée et Responsable aux piliers du Projet Sociétal apparaît comme une véritable opportunité. L'occasion d'affirmer notre positionnement de pionnier sur les sujets d'Investissements Responsables, de valoriser nos expertises à forte valeur ajoutée pour les clients et l'impact concret de leur épargne sur le monde de demain.

Accompagner des projets sociétaux et solidaires

Afin de répondre aux enjeux du territoire, la Caisse régionale intervient au travers des actions menées par ses agences et Caisses locales, mais aussi au travers de sa Fondation. La Fondation Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine a été créée, en 2015, sous égide de la Fondation de France. Elle s'est dotée d'un comité exécutif de 10 membres dont 4 membres externes au Crédit Agricole.

Son objectif principal est d'améliorer la qualité de vie des breïlliens et de s'inscrire en cohérence avec notre raison d'être en valorisant des projets d'intérêt général, pour répondre à des enjeux du territoire dans les domaines de l'économie sociale et solidaire, la santé, le bien vieillir et l'accompagnement des jeunes.

La Fondation Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine agit essentiellement grâce à ses deux appels à projets, illustrant sa volonté d'agir en partenaire durable des acteurs clés du département.

Face aux enjeux de la transition écologique et en lien avec la raison d'être du Groupe Crédit Agricole « Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société » et son projet sociétal, le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine intègre progressivement une approche de la démarche environnementale et sociale de ses clients Entreprises.

Le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine noue des partenariats auprès des acteurs majeurs de l'écosystème de la création et reprise d'entreprise pour favoriser les mises en relation entre nos clients et nos partenaires. L'accompagnement des porteurs de projet permet d'améliorer la pérennité d'une entreprise, d'où l'importance d'y contribuer.

Crédit Agricole Ille-et-Vilaine Expansion est le véhicule d'investissement de la Caisse régionale, dédié à l'accompagnement du développement et de la transmission des TPE et PME du territoire.

Créé en 2017 et doté de 10 M€, il compte 14 lignes de participation, réparties principalement sur les filières d'excellence du Groupe et de la Caisse : agri-agro, énergies renouvelables, logement, santé & vieillissement, tourisme & mer.



Seul ou en co-investissement, il s'attache à soutenir, dans la durée, le développement du territoire et de ses acteurs économiques en finançant la croissance, les transformations et transmissions selon une stratégie d'investissement en ligne avec le statut d'Entreprise à Mission de son actionnaire unique.

Village By CA

Depuis 2017, Le Village by CA Ille-et-Vilaine, créé et soutenu par le Crédit Agricole Ille-et-Vilaine, est un accélérateur de projets innovants accessible à tous les acteurs du territoire. Grâce à son réseau de startups, de partenaires et de clients, il catalyse les dynamiques d'innovation et de transformation, visant un impact positif sur les transitions sociétales et environnementales. Le Village by CA Ille-et-Vilaine a 3 missions :

1. Accompagner les start-ups et les entreprises innovantes :

Sa mission principale est d'aider les start-ups à se poser les bonnes questions, se développer et à se structurer. Pour les dirigeants et leurs équipes, intégrer le Village, c'est rencontrer des experts et des pairs pour acquérir des savoirs et des outils de structuration de l'entreprise.

2. Accompagner la transformation et les transitions des entreprises du territoire :

La mission du Village porte également sur l'accompagnement de toutes entreprises à se développer dans leur secteur d'activité, permettant ainsi de contribuer à l'essor économique du territoire breillien. Nous proposons un programme d'accompagnement visant à fournir un soutien personnalisé et des ressources adaptées, afin de permettre aux structures d'Ille-et-Vilaine de faciliter et d'accélérer leurs démarches d'innovation.

3. Rôle de connecteur dans l'écosystème local :

Le Village by CA est pleinement intégré dans l'écosystème local de l'entrepreneuriat et de l'innovation. Grâce à ses nombreux partenariats, il entretient des liens étroits avec d'autres structures sur le territoire.

Inflexion 2023 :

Début 2023, Le Village by CA Ille-et-Vilaine a annoncé sa volonté d'accompagner les entreprises ayant un impact significatif sur le territoire, en s'alignant ainsi avec les objectifs défendus à travers la démarche d'Entreprise à Mission de la Caisse régionale du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine, ainsi que son implication dans la CEC OUEST (Convention des Entreprises pour le Climat). Cette cohérence lui permet de renforcer son soutien aux entreprises qui partagent sa vision d'une activité économique responsable et engagée.

Actions et résultats

Développer l'Investissement Socialement Responsable (ISR)

Pour répondre aux attentes des clients qui souhaitent donner du sens à leur épargne, la Caisse Régionale met en place un ensemble d'actions afin d'accroître l'expertise de l'ensemble des conseillers de la Caisse régionale et développer les offres responsables d'AMUNDI sur la base des thématiques de la gamme engagée : agir pour le climat & l'environnement, contribuer aux évolutions sociétales, réussir les transitions agricole & agroalimentaire, soutenir les entreprises françaises.

Evolutions internes :

- Un changement du libellé de la première question de Trajectoires Patrimoine pour les usages responsables dans le questionnaire ESG car le texte était considéré comme trop restrictif et ne permettait pas d'avoir le réel reflet des attentes de la société et ainsi de pouvoir proposer une gamme de solutions entièrement responsables.
- Un pictogramme sur les portefeuilles modèles Assurance-Vie et CTO, mandats et Gestion conseillée permet de différencier les valeurs engagées.

Evolutions externes :

- Les SCPI et OPCV détenus dans nos livres ont subi en milieu d'année une revalorisation à la baisse de la valeur de leurs parts de -12 à -17%, ce qui impacte aussi à la baisse notre encours global RSE.
- Le contexte de taux de marché a orienté plus naturellement notre clientèle vers des supports bilanciaux (DAT, livrets, PEL, UC obligataires non « vertes »), répondant aussi à notre besoin de liquidité pour permettre à la CR de se financer.

Au 31/12/2023, les encours détenus dans les livres de la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine de l'ensemble des valeurs dites « IR : investissement responsable », s'élèvent à 835 M€, soit +5.16% vs N-1 avec 794 M€.



La politique d'investissement des fonds propres de la Caisse régionale se décline vers des orientations soit locales, durables ou en faveur de l'Investissement Socialement Responsable (ISR)

En 2023

En janvier 2023, une démarche concrète a été entreprise avec un investissement de 1 M€ dans le fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI) Go capital3 classé SFDR8. Ce fonds est dédié à l'amélioration de la santé humaine et des techniques de soin, à la promotion d'un environnement de vie plus responsable et durable, tout en accompagnant la transition numérique de nos secteurs de pointe sur le territoire. Cet investissement répond à l'axe Territoire de la politique d'investissement.

Concernant nos investissements obligataires en 2023 dans le cadre des titres LCR, la répartition se présente comme suit :

- 32% dans des titres d'État français
- 52% dans des titres d'agences publiques françaises
- 8% dans des titres de régions françaises
- 8% dans des titres supranationaux orientés « sustainable » (obligations durables)

✓ Perspectives 2024

Fonds propres :

Dans la lignée de l'année 2023, la politique d'investissement 2024 des fonds propres sera axée à hauteur d'au moins 80% sur trois axes. Ces axes visent à soutenir les initiatives du Groupe Crédit Agricole, contribuer au développement de notre territoire et à répondre aux engagements du projet sociétal du Groupe ou aux objectifs environnementaux définis par la taxonomie européenne. Réaffirmant notre engagement envers des pratiques durables, nous utilisons les classifications SFDR dans nos choix d'investissements sur des fonds FPCI, en évaluant leur niveau de prise en compte des critères ESG (Environnementaux, Sociaux, et de Gouvernance). Nous nous référons aux articles spécifiques du SFDR et privilégions les articles 8 et 9 pour assurer une conformité complète et transparente dans la communication des informations relatives à la durabilité (article 6 = prise ESG faible, article 8 = bonne prise en compte des critères ESG, article 9 = très fort niveau d'exigence ESG).

Titres LCR :

L'achat de titres vifs sera guidé par des critères rigoureux, privilégiant notamment les titres obligataires bénéficiant des meilleures classifications ESG, Green bond ou social bond, toute chose égale par ailleurs, tout en respectant les contraintes de la politique financière (concentration, rendement, ARI, notation).

Notation ESG :

Depuis octobre 2023, la notation ESG mensuelle de notre portefeuille obligataire est réalisée via Reuters, également connu sous le nom de Refinitiv Eikon. Cet outil nous permet de disposer d'une base de données ESG parmi les plus exhaustives de l'industrie, couvrant plus de 85% de la capitalisation boursière mondiale, avec plus de 630 indicateurs ESG différents. Nous faisons usage de Reuters également pour la note ESG combinée (ESGC), régulièrement mise à jour. Cette note tient compte des controverses ESG susceptibles d'influencer les entreprises que nous suivons. Les controverses ESG font référence aux incidents liés aux critères ESG dans lesquels une entreprise est impliquée. Cette évaluation, qui constitue une pratique transparente et responsable, sera maintenue tout au long de l'année 2024. Cette démarche mensuelle renforce notre engagement pour améliorer l'impact ESG de nos investissements, garantissant ainsi une prise de décision éclairée en matière de composition de notre portefeuille obligataire.

Le développement du Fonds « Crédit Agricole Ille-et-Vilaine Expansion »

Avec des moyens financiers et humains renforcés, le fonds « Crédit Agricole Ille-et-Vilaine Expansion » a poursuivi en 2023 sa mission d'accompagnement des TPE et PME du territoire.

18 entrepreneurs ont ainsi été rencontrés pour apprécier leurs besoins de financement en matière de développement (organique ou par croissance externe), de déploiement de process industriels plus durables ou encore de transmission.

1.2 M€ ont été investis dans 3 sociétés du territoire : Sorenir, Hosting Dvpt et ABE Courtage.

Une grille d'évaluation ESG est produite lors de l'instruction de chaque dossier d'investissement pour intégrer dans tous ses nouveaux pactes d'associés un diagnostic de maturité RSE et un plan d'actions correctives, comme sur les 3 nouvelles prises de participation de l'année.

Le fonds a mis en place pour la première fois un contrat d'Obligations Convertibles en Actions avec une rémunération indexée sur les performances RSE de la participation financée, c'est-à-dire avec une rémunération proportionnelle au taux d'atteinte d'Objectifs RSE. A l'échéance du contrat, la participation s'est engagée à affecter l'équivalent de l'économie réalisée sur une ou plusieurs actions RSE bénéficiant à ses salariés.

Après 6 années de belle croissance, la participation de 2018 dans Hoppen, mettant son expertise technologique au service de établissements de santé dans leur transformation digitale afin d'améliorer le parcours patient, a été cédée à Après-Demain SA, un acteur reconnu des sciences de la vie et en capacité d'appuyer Hoppen dans sa croissance.

Enfin, après un accompagnement de 5 années de la start-up Newcyc certifiée B Corp, 1ère solution RSE de gobelets réutilisables pour les entreprises, le fonds l'a cédée à l'industriel Impact Group, expert du packaging alimentaire durable et responsable, partageant les mêmes valeurs environnementales et sociales et le plus à même d'en poursuivre le développement.



Création du prêt d'honneur pour les professionnels

Le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine accorde des prêts d'honneur à ses clients ou prospects professionnels dans le cadre de leur primo-installation. Le montant des parts sociales souscrit dans chaque caisse locale permet de leur faire bénéficier d'un prêt d'honneur. Chaque part sociale contribue à l'accompagnement des projets locaux. En 2023, le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine a accompagné 220 porteurs de projets via un prêt d'honneur pour un montant total de 2 330k€ sur l'ensemble du territoire.

Le développement du Village by CA



Le Village by CA Ille-et-Vilaine fédère aujourd'hui une communauté de 26 porteurs de projets innovants en cours d'accélération dont 41% des porteurs de projets incluent au moins une femme parmi leurs membres, 37 alumni (Steeple, Check&Visit, Anorz Way...), un réseau de 13 ambassadeurs (Samsic, Roullier, Vivalto Santé, ...) ainsi qu'un collectif de 20 partenaires experts, favorisant les opportunités d'échange et de développement.

Depuis 2017, 82 projets innovants ont été accélérés au Village by CA Ille-et-Vilaine.

1. Accompagner les start-ups et les entreprises innovantes :

En 2023, 12 nouvelles entreprises innovantes ont intégré le programme d'accélération proposé par Le Village by CA Ille-et-Vilaine. Elles ont toutes été sélectionnées par notre Club Ambassadeurs, dont les conventions de partenariat financent indirectement près de 70 % du coût du programme d'accompagnement pour les projets sélectionnés.

2. Accompagner la transformation et les transitions des entreprises du territoire :

Afin de répondre à sa mission d'accompagnement des entreprises du territoire, Le Village by CA Ille-et-Vilaine a renforcé son équipe avec le recrutement de deux nouveaux membres en janvier 2023. Cette démarche a permis au Village d'accompagner de nombreux dirigeants de PME/ETI ainsi que de leurs équipes, à travers des voyages apprenants, des ateliers, des séminaires innovants et en les mettant en relation avec des solutions innovantes existantes au sein de son réseau national.

Quelques chiffres en 2023 :

19 entreprises accompagnées

2 séminaires innovants organisés

8 animations de CODIR/COPIL (Comités de Direction et Comités de pilotage d'entreprises du territoire)

3. Rôle de connecteur dans l'écosystème de l'innovation :

Le Village by CA Ille-et-Vilaine a récemment adhéré au Pool (French Tech Rennes Saint-Malo), illustrant ainsi son engagement à prendre part activement à l'écosystème local et à renforcer son soutien au sein de la communauté innovante du département.

Afin de rassembler ses communautés, Le Village a également organisé plus de 60 événements tout au long de l'année 2023, comprenant des tables rondes, des conférences, des speed-meetings business, organisés tant individuellement qu'en collaboration avec ses partenaires.

La Démarche ESG au marché entreprise

Un guide d'entretien autour de la stratégie RSE a été déployé en octobre 2022 auprès des chargés d'affaires. Ce guide leur permet d'aborder avec leurs clients et prospects 12 thématiques (gouvernance, pratiques environnementales et sociales, relations fournisseurs, qualité et satisfaction clients, engagement local...) pour mieux connaître et comprendre leurs défis et renforcer le conseil et l'accompagnement.

En 2023, 240 entretiens donnant lieu à l'archivage du questionnaire ont été réalisés, sur 15% des relations commerciales entreprises. Par ailleurs, tous les chargés d'affaires ont été formés à la conduite d'entretien ESG sur une demi-journée. Enfin, l'analyse extra financière de la stratégie RSE des entreprises est intégrée dans les dossiers de financement en fonction de seuils de chiffre d'affaires et de montant de crédit, et systématiquement présentée en Comité Grands Engagements.

Sur 2024, le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine va poursuivre le renforcement de son dispositif de conseil avec :

- ✓ Un banquier conseil spécialisé ESG afin d'intégrer des critères ESG dans les financements structurés et arrangés par Crédit Agricole Bretagne Banque d'Affaires
- ✓ L'étude d'un partenariat avec un cabinet de conseil en stratégie durable pour accompagner les entreprises dans leur démarche ESG.



Les actions portées par les agences et Caisses locales du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine

En 2023, les agences et Caisses locales ont poursuivi leur mobilisation afin d'apporter au territoire un maximum de soutien et accompagner son dynamisme.

Les Caisses locales se sont ainsi fortement mobilisées au travers des initiatives locales. Ces actions, menées conjointement par des administrateurs de Caisse locale et en partenariat avec des associations du territoire, ont permis d'accompagner en 2023, 87 projets pour un peu plus de 110 000 €, dont 60 nouvelles actions accompagnées.

L'action emblématique des « journées de la Jonquille », menée depuis 2003, a également permis de remettre 12 259 € à la Ligue contre le cancer pour accompagner les travaux de la thèse de Baptiste TAFFOUREAU, jeune doctorant de l'école supérieure de chimie de Rennes, portant sur les tumeurs hépatiques. Depuis 2003, les dons versés à cette cause s'élèvent à plus de 200 000 €.

L'action avec les Banques Alimentaires de Pacé et Saint Malo prend également d'année en année de l'ampleur avec l'implication de 13 Caisses locales lors de la dernière collecte.

Pour les Trophées de la Vie Locale 2023, 143 dossiers ont été déposés et 44 projets d'associations et d'organismes du territoire ont reçu une dotation dans les domaines sociaux, solidaires, environnementaux pour un montant global de 27 000 €.

| Nombres de projets soutenus | Initiatives locales | Trophées de la vie locale |
|-----------------------------|---------------------|---------------------------|
| 2021 | 37 | 34 |
| 2022 | 79 | 44 |
| 2023 | 87 | 44 |

Les salariés et administrateurs des Caisses locales se sont également particulièrement impliqués en 2023 dans le cadre du partenariat avec Entreprendre pour Apprendre, au travers de missions de mentor permettant d'accompagner les jeunes dans leurs expérimentations de l'entrepreneuriat. 7 administrateurs de Caisse locale et 22 salariés ont ainsi accompagné 17 mini-entreprises.

La Fondation Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine



En 2023, la Fondation Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine a fait évoluer ses appels à projet pour rester en adéquation avec les engagements de son Fondateur et les enjeux de son territoire.

- ✓ Appel à projets du 1er avril au 15 mai 2023, sur la thématique « accompagner les Breilliens dans leurs transitions », doté pour cette première année à hauteur de 40.000 €. La Fondation a récompensé 9 projets.
- ✓ Appel à projets du 1er octobre au 15 novembre 2023, sur la thématique des projets sociaux et solidaires du territoire. 14 projets ont été accompagnés pour une dotation globale de 69 960 €.

La Fondation Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine a également accompagné 2 Fonds de dotation dans le domaine de la santé et la recherche médicale au CHU de Rennes : le Fonds NOMINOE à hauteur de 30.000 € et le Fonds BRETAGNE ATLANTIQUE AMBITION pour 30.000 €. La Chaire Vivre Ensemble qui œuvre à proposer des actions innovantes pour développer le "vivre ensemble" au sein des entreprises et sur le territoire a également été accompagnée à hauteur de 20 000 €.

Enfin, l'accompagnement initié en 2022 auprès des Coopératives Jeunesse portées par le CRIC a été renouvelé à hauteur de 9 000€.

La Fondation Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine va poursuivre son action et ses appels à projets en 2024.

Favoriser les mises en relation entre nos clients et nos partenaires

Pôle association

Notre attachons un soin particulier à ce que l'ensemble de nos services soit facilitateur pour les associations et favorise l'accélération des transitions.

Depuis octobre 2023, les conseillers échangent avec les grandes associations concernant leur stratégie RSE sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance, et leur proposent de les accompagner. Cette démarche sera dorénavant intégrée à la politique crédit 2024.

Pour aider nos associations clientes à se concentrer pleinement sur leurs missions, nous mettons gratuitement à leur disposition une plateforme digitale tout-en-un, Yapla, qui simplifie toutes les activités de gestion et de communication : gestion des adhésions, des dons et de la billetterie avec une fonctionnalité de paiement en ligne, comptabilité, newsletter et site internet.

Pour leur permettre de concrétiser leurs projets, la Caisse régionale développe l'accès au crédit pour les petites associations : achat de matériel informatique ou de mobilier, de véhicule ou réalisation de travaux d'isolation.... Sous certaines conditions, l'accord de financement peut être immédiat et les fonds mis à disposition sous quelques jours.

Pour protéger l'activité de l'association, le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine propose à ses clients la gamme des assurances de son partenaire Smacl dédiée aux associations.



Les Cafés de la Création

Le parcours de la création d'entreprise implique de nombreux interlocuteurs, et le parcours peut être semé d'embûches. Pour accompagner au mieux les porteurs de projet, le Crédit Agricole organise depuis 2018 des « Cafés de la création ». Ce dispositif permet d'accompagner la création d'entreprises en donnant la possibilité aux futurs entrepreneurs de rencontrer, d'une façon originale et conviviale, l'ensemble des partenaires (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambres des Métiers et de l'Artisanat, l'Ordre des Experts Comptables, l'Ordre des Avocats de Rennes et St Malo-Dinan, France Active Bretagne), pouvant les accompagner dans la réussite de leur projet. 5 cafés ont été organisés en 2023 répartis sur le département (Fougères, Cesson-Sévigné, Mordelles, St-Malo, Vitré), qui ont réuni une quarantaine de porteurs de projet.

Lutter contre la précarité alimentaire et le gaspillage alimentaire

En juillet 2023, la Caisse régionale et les 3 autres Caisses régionales bretonnes ont renouvelé avec l'association SOLAAL une convention de partenariat financier d'un montant de 10 000€ pour contribuer au financement de l'association de son antenne locale en Bretagne. SOLAAL est une association reconnue d'intérêt général, qui facilite le lien entre les donateurs de denrées alimentaires des filières agricole et alimentaire et les associations d'aide alimentaire. Elle rassemble un grand nombre d'organisations issues des secteurs agricole, industriel, de la grande distribution, des interprofessions agricoles et alimentaires et des marchés de gros. SOLAAL facilite et organise les opérations de dons de denrées alimentaires, en particulier pour les produits frais.

Les animations du marché entreprise

5 évènements clients ont été organisés en 2023 : un webinar « comment faire face aux cybermenaces en entreprise ? », une matinale dédiée au développement à l'international, un webinar et une réunion en présentiel sur les solutions d'épargne salariale et épargne retraite, une table ronde sur « la pérennité et la transmission des entreprises familiales ».

Les animations du marché du patrimoine

- ✓ Agir pour Demain #3 : jeu interne collaborateurs Crédit Agricole réseau et siège, 66 participants, 3861 km effectués, du 18 septembre au 8 octobre
- ✓ Organisation d'une formation auprès des conseillers experts en mai 2023 sur « les fondamentaux de l'investissement responsable » en mai 2023 présenté par Amundi
- ✓ Au total 5 Web conférences d'Amundi auprès de l'ensemble de nos conseillers particuliers et/ou conseillers pro-agri sur 3 thématiques différentes : « Comment aborder l'Investissement Responsable au Crédit Agricole ? », « Préférences ESG : une approche sur mesure, un atout pour nos clients » et « Dérèglement climatique, nouvelle donne économique : comment donner du sens à l'épargne de mon client pro/agri » qui ont réuni au total 160 participants.

Indicateurs de performance

| Indicateurs clé de performance | 2023 | 2022 | 2021 | Taux d'évolution 2023/2022 | Objectif 2025 |
|---|--------|--------|--------|----------------------------|---|
| Montant des dépenses en mécénat | 334k€ | 438 k€ | 350 k€ | -23,7% | > 300 k€ |
| Part contributive Investissement responsable / Encours globaux de collecte (périmètre Amundi) * | 16,83% | 16,92% | 14,74% | -0,09 point | Progresser plus vite que la collecte totale |

* Indicateur 2022, donnée 2021 non audité - Cet indicateur permet de voir l'évolution de nos encours sur des fonds responsables sur nos encours globaux de collecte afin de comprendre concrètement si les placements dits responsables prennent une part plus importante dans notre collecte.



2) Développer une politique d'achats responsables

Définition du risque

| Enjeu | Risques RSE | Opportunités |
|---|--|---|
| Animer les acteurs du territoire et s'engager auprès de nos clients | 7. Insuffisance en matière de devoir de vigilance et de respect des droits humains | Améliorer le devoir de vigilance et l'engagement envers le respect des droits humains |

Politique et engagements

Intégration de la politique d'achats responsables Groupe

En 2018, le Groupe Crédit Agricole s'est doté d'une Politique Achats Responsables, afin de répondre aux grands enjeux de demain sur ses territoires et de contribuer à la performance globale de ses entreprises.

Cette dernière a été revue en 2023 afin d'inclure les enjeux « carbone », en lien avec le Projet Sociétal du Groupe Crédit Agricole. Elle décline aux achats les valeurs RSE du Groupe à travers 6 axes majeurs et 16 principes sur lesquels l'ensemble du Groupe s'engage.

Elle repose sur 6 axes :

1. Assurer un comportement responsable dans la relation fournisseurs
2. Contribuer à la compétitivité économique de l'écosystème
3. Intégrer les aspects environnementaux et sociétaux dans nos achats
4. Améliorer durablement la qualité des relations avec les fournisseurs
5. Agir pour la transition vers une économie bas carbone
6. Intégrer cette politique d'achats responsables dans les dispositifs de gouvernance existants

En cohérence, la politique achats responsables de notre Caisse régionale a été mise à jour en 2023.

Des fournisseurs locaux, respectueux de l'environnement et une maîtrise du risque renforcée

La Caisse régionale a la volonté de favoriser l'économie locale et fait appel le plus souvent à des fournisseurs locaux ou régionaux, dans le cadre d'appels d'offres initiés par elle-même ou avec les 3 autres Caisses régionales bretonnes. Elle porte également un regard attentif à la dépendance économique de ses fournisseurs.

Actions et résultats

La création d'une fonction « Coordination achats »

Elle s'inscrit dans une démarche de structuration des Achats de la Caisse régionale via différentes fonctions :

- ✓ Coordination de la mise en œuvre opérationnelle des projets par les métiers à la Caisse régionale
- ✓ Veille à la diffusion et à l'appropriation du processus Achats en lien avec la Politique Achats Responsables de la Caisse régionale
- ✓ Déploiement de nouveaux indicateurs de gestion du risque fournisseurs
- ✓ Maintenance du système d'information Achats groupe

La création d'un portail interne achats

Un portail interne a été créé afin de faciliter l'information et l'achat par tous les acheteurs de la Caisse régionale. En effet, nos achats sont décentralisés et chaque direction avec ses responsables budgétaires achètent selon ses besoins.

Une grille d'analyse des fournisseurs

Dans le cadre de notre démarche de cotation des projets et des fournisseurs de la Caisse régionale, une grille de cotation multidimensionnelle de nos fournisseurs a été mise en place en 2023 pour les gestionnaires. Elle inclut une évaluation des risques sociaux et environnementaux nous permettant de noter la performance RSE de nos partenaires. Ce critère pèse 20% de la note finale.

Dialogue avec les fournisseurs

La Caisse régionale a lancé fin 2023 une démarche d'accompagnement avec 27 de ses fournisseurs locaux parmi les plus émissifs de GES étant donné leur activité et/ou leur volumétrie et/ou leur récurrence.



Il s'agit d'apprécier leur degré de maturité RSE, de les accompagner dans leur plan de décarbonation et d'obtenir un facteur d'émission plus précis pour le contrat de service avec le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine.

La Caisse régionale dans le cadre de son projet de rénovation d'agences, fait intervenir à 80% des entreprises localisées sur le département d'Ille et Vilaine. Plusieurs de nos fournisseurs locaux sont des entreprises adaptées¹⁶ comme la Feuille d'Erable ou Sevel Services, ou des entreprises du secteur dit « protégé »¹⁷, comme Talendi (ex. Bretagne Ateliers) ou les APF (Association France Handicap).

Le délai moyen de paiement fournisseurs

Nous avons retenu un indicateur de délai de paiement fournisseurs afin de suivre notre performance globale. Notre objectif en 2025 est de régler nos fournisseurs avec un délai inférieur à 20 jours. En 2023, cet indicateur ressort à 22 jours contre 20 jours en 2022 et 25 jours en 2021. Malgré une légère dégradation de l'indicateur sur l'année écoulée, nous sommes toujours sur la bonne trajectoire pour atteindre cet objectif et poursuivons les actions déjà engagées pour fluidifier le processus avec la simplification de la création des fournisseurs, la relance des factures en attente de façon hebdomadaire et la sensibilisation des acheteurs à l'utilisation du quai de dépose.

Indicateurs de performance

| Indicateurs clé de performance | 2023 | 2022 | 2021 | Taux d'évolution 2023/2022 | Objectif 2025 |
|---------------------------------------|------|------|------|----------------------------|---------------|
| Délai moyen de paiement fournisseurs* | 22j | 20j | 25j | +10% | 20j |

*Délai de paiement fournisseurs : indicateur de performance retenu (base Groupe) : Délai moyen de paiement Fournisseurs : Date de paiement – Date de facture, y/c fournisseurs intragroupes. Factures payées entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année N. Délai de paiement : sont exclus du calcul les remboursements aux salariés, les retenues sur garanties comptabilisées sur les factures de chantiers, les avoirs et les fournisseurs étrangers.

¹⁶ Les entreprises adaptées sont des entreprises employant plus de 55% de salariés reconnus handicapés.

¹⁷ Le secteur du travail protégé correspond aux ESAT, établissements médico-sociaux.



Enjeu n°4 Partager des pratiques sociales responsabilisantes et équitables

1) Des hommes et des femmes acteurs de leur montée en compétences

Définition du risque

| Enjeu | Risques RSE | Opportunités |
|--|---|--|
| Partager des pratiques sociales responsabilisantes et équitables | 8. Dégradation du niveau de compétences des collaborateurs et donc de l'employabilité | Développer le niveau de compétences des collaborateurs et donc de leur employabilité |

Politique et engagements

Convaincu que le capital humain est un élément essentiel de la performance et de la pérennité de l'entreprise, le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine affiche une politique de ressources humaines ambitieuse et dynamique qui favorise l'épanouissement dans un cadre professionnel. Pour répondre à cet enjeu majeur, des ambitions ont été fixées et déclinées en engagements comme suit :

- ✓ Accompagner les collaborateurs grâce à des dispositifs et un plan de développement des compétences ambitieux
- ✓ Reconnaître la performance et valoriser les expertises
- ✓ Rendre les collaborateurs, acteurs de leur montée en compétence
- ✓ Ancrer le référentiel métiers et les référentiels de compétences comportementales
- ✓ Accompagner le développement des compétences managériales

Actions et résultats

Accompagner les collaborateurs grâce à des dispositifs et un plan de développement des compétences ambitieux

En 2023, 181 nouveaux embauchés ont été accompagnés dans leur intégration dans l'Entreprise au travers de dispositifs de formation adaptés à leur profil. Les nouveaux collaborateurs du réseau d'agences sans expérience bancaire préalable bénéficient notamment d'une immersion au Centre de Relation Clients.

Tout au long de cette intégration, les nouveaux salariés ont la chance d'être accompagnés par un manager, parrain de la promotion.

Une expérimentation dénommée « **démarche Conseiller Ressource** » a été menée sur 2022-2023 auprès de collaborateurs d'unités supports en lien direct avec des clientèles sensibles ou fragiles. A ce titre, 20 conseillers ont été formés à cette démarche qui, par la mise en action de l'intelligence émotionnelle et de la connaissance de soi, facilite l'accompagnement et les relations avec ces clientèles. Ce dispositif va être reconduit en 2024.

Afin de répondre à certaines demandes spécifiques de formation, un **budget complémentaire** au plan de développement des compétences est alloué **par Direction**.

Nombre d'heures de formation par salarié et progression

Au cours de l'année 2023, 9 540 jours de formation ont été dispensés à 1822 salariés (tous contrats confondus), soit 40,83h/salarié et 74 410 heures, chiffres en progression de 9,2 % par rapport à 2022 (vs 68 131 heures).

Reconnaître la performance et valoriser les expertises

Dans le cadre de notre accompagnement des collaborateurs dans leurs trajectoires professionnelles mais également dans la reconnaissance financière de leur engagement et expertise, il est important de souligner les points suivants :

- 12.14% de nos salariés ont été accompagnés dans le cadre d'une mobilité, soit 181 collaborateurs, dont 147 avec une mobilité promotionnelle (mobilité vers une catégorie d'emploi supérieure)
- 39.64% de nos collaborateurs ont bénéficié d'une augmentation financière, soit 591 collaborateurs (hors augmentation de la convention collective), dont 417 collaborateurs dans le cadre de notre campagne De Reconnaissance Individuelle des compétences ou Reconnaissance des Compétences Professionnelles.



| Mobilités et promotions des salariés en CDI | 2023 | 2022 | 2021 |
|--|--------|--------|--------|
| Effectifs en CDI au 31 décembre | 1491 | 1429 | 1385 |
| Nombre de salariés CDI ayant fait l'objet d'une mobilité interne | 181 | 275 | 232 |
| Taux de salariés CDI ayant fait l'objet d'une mobilité interne | 12,14% | 19,24% | 16,75% |
| Dont le nombre de salariés promus dans la catégorie supérieure | 137 | 200 | 147 |
| Taux de promotion | 9,19% | 14% | 10,6% |

| Augmentations et valorisations financières des salariés en CDI | 2023 | 2022 | 2021 |
|--|--------|--------|--------|
| Taux de salariés CDI ayant bénéficié d'une augmentation | 39,64% | 42,90% | 42,53% |
| Taux de salariés CDI ayant bénéficié d'une augmentation lors de la campagne de Rémunération des Compétences Individuelles (RCI) ou de la campagne de Récompense Compétences Professionnelles (RCP) | 28% | 24% | 25,8% |

Rendre les collaborateurs, acteurs de leur montée en compétence

La Caisse régionale est dans une démarche d'amélioration continue afin d'accompagner les collaborateurs dans leur montée en compétence.

Ainsi en 2023, les **entretiens Trajectoire (entretien d'évaluation) et Professionnels** ont encore été améliorés afin de permettre au collaborateur de s'exprimer et préparer sereinement ses entretiens. Le **Portail RH**, qui héberge les guides et partage de bonnes pratiques, a lui aussi été actualisé ainsi que **la box des compétences** (outils de formation) qui intègre désormais des contenus d'autoformation sur les compétences comportementales.

Un groupe de travail composé de collaborateurs et managers et piloté par la RH a commencé ses travaux afin de **renforcer la culture du feedback dans l'entreprise**. La conviction partagée est que la pratique du feedback de développement avec le manager, entre pairs ou autres collaborateurs permet d'accélérer la montée en compétence comportementale.

Ancrer le référentiel métiers et les référentiels de compétences comportementales

Attentive à l'évolution des métiers et du modèle bancaire, la Caisse régionale a enrichi le référentiel métiers du métier de « Leader d'activité ». Ce métier, dont une des missions est d'animer une équipe par son expertise, est affilié aux 9 compétences du référentiel managérial (animer à partir du sens, garantir la satisfaction du client...). Un groupe de travail a été constitué afin de co-construire les postures et situations observables communes aux Leaders d'activité et Leaders projet.

Accompagner le développement des compétences managériales

En 2023, 2 nouvelles promotions de managers et leaders ont bénéficié de la **démarche Leader Ressource** (démarche visant à développer l'autonomie et la responsabilité des managers et de leurs collaborateurs au travers de l'intelligence émotionnelle, la connaissance de soi et une méthode d'accompagnement individuel).

Des ateliers du management ont été organisés et animés par les équipes RH sur des sujets d'actualité favorisant la montée en compétence des managers.

Les **nouveaux managers** ont également suivi un **cursus de formation animé par les équipes RH** sur les incontournables à maîtriser en tant que manager (le recrutement, la gestion de carrières, la réglementation du Code du Travail – temps de travail, gestion des congés et absences, conditions de travail...) ainsi que l'accompagnement de la montée en compétence des collaborateurs au travers de la formation et des entretiens annuels. Ce dispositif est complété par un accompagnement des équipes de la Direction commerciale pour les managers Réseau.



Indicateurs de performance

| Indicateurs clé de performance | 2023 | 2022 | 2021 | Taux d'évolution 2023/2022 | Objectif 2025 |
|--|-------------|-------------|-----------|----------------------------|---------------|
| Nb d'heures de formation /salarié formé* | 40,8 heures | 37,6 heures | 43 heures | +8,5% | 35 heures |

*Indicateur 2022 reconstitué sur 2 ans, donnée 2021 non auditée

2) Développer la Qualité de Vie au Travail

Définition du risque

| Enjeu | Risques RSE | Opportunités |
|--|--|---|
| Partager des pratiques sociales responsabilisantes et équitables | 9. Insuffisance de Qualité de Vie au Travail | Accroître les actions en faveur de la Qualité de Vie au Travail |

Politique et engagements

La qualité de vie au travail est un levier majeur de la performance et de l'engagement des équipes.

Nos engagements sont les suivants :

- ✓ Agir en faveur de la mobilité

Le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine mène des travaux afin d'amplifier les actions en faveur de la mobilité des collaborateurs pour limiter ou faciliter les déplacements, avec un double objectif : limiter l'impact carbone et améliorer la qualité de vie en optimisant les déplacements. Des propositions, découlant de l'équipe « Booster les Mobilités Durables » du Projet Collectif ont été mis en œuvre tout en continuant de sensibiliser, d'inciter et d'accompagner encore plus les équipiers à l'adoption de modes de transport plus vertueux que l'autosolisme.

- ✓ Rapprocher les collaborateurs de leur domicile grâce à des dispositifs de travail à distance
- ✓ Renforcer la Santé au travail par des actions de prévention et d'information
- ✓ Améliorer l'indice d'engagement et de recommandation (IER) mené tous les 2 ans
- ✓ Faire de notre raison d'être et de notre qualité d'Entreprise à Mission, un vecteur de sens au travail

Actions et résultats

Agir en faveur de la mobilité

- ✓ **Label « Mobil'employeur »**

La Caisse régionale a obtenu le label mobilité « Mobil'employeur » niveau « or » de Rennes métropole en 2022. Il permet des réductions tarifaires pour les salariés utilisant les transports en communs de façon régulière ainsi que les locations de vélos électriques (abonnement annuel). A ce titre, 351 salariés bénéficient de l'offre de Rennes métropole à tarif réduit (+213% par rapport à 2021) et 113 obtiennent de l'entreprise des indemnités vélo pour leur déplacement domicile-travail (+38% par rapport à 2021).

- ✓ **Opération mobiKer**

« Booster le plan des mobilités durables en adoptant des modes de transport vertueux », c'est l'ambition de la Caisse régionale. Au travers de l'opération mobiKer, 870 collaborateurs ont réalisé un diagnostic individuel mobilité sur la plateforme de notre partenaire Wever en vue de trouver une solution personnalisée. Cela a permis de calibrer et prioriser les actions de mobilité durable à mettre en place comme l'action C'A Vélo, la mise en place de bornes de recharge de véhicules électriques sur 2024 mais aussi d'accompagner le covoiturage (appli, mise à disposition de véhicules électriques, ...).

Action C'A Vélo : 280 équipiers ont réalisé un diagnostic exploratoire vélo sur la plateforme Wever dont 265 ont manifesté leur intérêt pour se déplacer à vélo. Pour accompagner ceux qui le souhaitaient, nous avons pu organiser 5 ateliers de remise en selle de vélos à assistance électrique avec l'association Roazhon Mobility. Ces ateliers ont permis aux participants de découvrir le vélo à assistance électrique, mieux appréhender la circulation en ville, revoir le code de la route et prendre confiance en eux.



Dès janvier 2024, la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine va mettre à disposition un vélo à assistance électrique aux 265 collaborateurs volontaires en partenariat avec un vélociste local Flex&bikes. Cette action permet d'accompagner les collaborateurs dans leur changement de modes de transport, de lutter contre la sédentarité et de réduire l'empreinte carbone des déplacements domicile-travail.

✓ Des animations et actions menées

Forum mobilité : co-organisation avec Rennes Métropole d'un forum autour des mobilités douces. Grâce à la présence de huit acteurs et prestataires, les salariés ont pu découvrir et s'informer sur les nombreuses possibilités de mobilités durables existantes sur la métropole. Cette année a été marquée par l'animation « Permis de covoiturer », un atelier original mené par Ludik Energie sous forme de quiz pour communiquer sur le covoiturage, ses bénéfices et les enjeux de la mobilité du quotidien.

Challenge mobilités douces : accompagnement des salariés qui souhaitent participer au challenge « Tous Mobil'acteurs » de Rennes Métropole. Cette opération d'une dizaine de jours vise à encourager l'usage des modes de transports doux plutôt que la voiture individuelle grâce à une application qui comptabilise le CO₂ économisé à chaque trajet. Grâce aux 40 salariés qui ont participé à ce challenge, les 11 équipes du Crédit Agricole Ille-et-Vilaine ont économisé 643,26 kg de CO₂.

Rapprocher les collaborateurs de leur domicile grâce à des dispositifs de travail à distance

Deux dispositifs permettent désormais aux collaborateurs d'exercer partiellement leur activité en dehors du lieu d'affectation. Ainsi, l'accord sur le télétravail signé en mai 2023, permet aux collaborateurs CDI et autonomes d'exercer leur mission un jour par semaine à leur domicile.

Une expérimentation a été menée à compter de mars 2023 sur un tiers lieu, appelé Odyssée à Bruz (35), afin de permettre aux collaborateurs volontaires des unités supports et domiciliés à proximité, d'exercer leur activité en travail déplacé jusqu'à 4 jours par semaine.

Le bilan a été réalisé, mettant en exergue, une avancée dans l'équilibre vie pro / vie privée et surtout, des conditions de travail optimisées. Cela conforte la volonté de la Caisse Régionale à poursuivre ce projet vers d'autres tiers-lieux avec cependant, un point de vigilance portant sur l'accompagnement indispensable des managers face à ces nouvelles modalités de travail.

Afin d'accompagner ces transformations, la qualité de vie au travail et les modalités de travail font l'objet d'un échange formalisé lors de l'entretien d'évaluation TRAJECTOIRE.

✓ Focus sur le site ODYSSEE

Ce site localisé à Bruz est une extension du siège social de La Courrouze. Ce sont les prémices d'une ambition plus forte de s'ancrer autour de Rennes pour faciliter les trajets domicile-travail de ses collaborateurs.

Aujourd'hui, on y retrouve le Campus by CA Ille-et-Vilaine (salles de formation et laboratoires) pour former l'ensemble des équipiers des agences et du siège ce qui facilite le stationnement et offre des espaces de formation modulables. Un espace de travail accueille 130 collaborateurs quelques jours par semaine. Cette nouvelle organisation du travail permet de développer le collectif et la transversalité entre toutes les équipes, dans un cadre sécurisé et de réduire leur temps de déplacement domicile-travail propice à améliorer leur qualité de vie au travail et diminuer les émissions de CO₂.

Renforcer la Santé au travail par des actions de prévention et d'information

- Groupe de travail multi disciplinaire sur la gestion des arrêts de travail longue durée (cf. ci-après)

Développer les dispositifs de solidarité entre salariés et sur le territoire :

- Apporter une meilleure information aux salariés sur les dispositifs de solidarité existants à travers des actions de sensibilisation
- Porter une attention particulière à tous les salariés en situation de handicap ou touchés par la longue maladie devant se rendre à des RDV médicaux sur le temps de travail.

- Faciliter l'accès aux collaborateurs aux informations santé, sécurité et prévention

Une information facilement accessible par les salariés sur le poste de travail.

- Des salariés devenus Secouristes du Travail

La dynamique de volontaires est maintenue en 2023 avec 173 Salariés Sauveteurs au Travail (SST), à noter une légère baisse due à des collaborateurs qui n'ont pu renouveler leur formation en 2023, repositionnés en 2024. On note 9 nouveaux salariés formés.

| | 2023 | Progression/2022 | 2022 | Progression/2021 | 2021 |
|---------------|------|------------------|------|------------------|------|
| Nombre de SST | 173 | -9% | 186 | +32,5% | 155 |



Évolution du nombre d'accidents du travail et du nombre d'accidents de trajets

Le taux de fréquence des accidents du travail et de trajet est stable en 2023. Le taux de gravité quant à lui est marginal.

| | 2023 | 2022 | 2021 |
|---|-----------|-----------|-----------|
| Nombre d'accidents du travail avec arrêt de travail | 7 | 6 | 9 |
| Nombre d'accidents de trajet avec arrêt de travail | 5 | 5 | 4 |
| Heures travaillées ¹⁸ | 2 313 534 | 2 227 157 | 2 168 389 |
| Taux de fréquence (TF) ¹⁹ | 5,19 | 4,94 | 6,49 |
| Taux de gravité (TG) ²⁰ | 0,09 | 0,14 | 0,19 |

○ Incitation au sport

Notre association sportive ASCAM (Association sportive du Crédit Agricole Mutuel) favorise la pratique du sport à tarif réduit à l'attention de tous les salariés. Des espaces formes, des douches et des vestiaires sont présents au siège de notre Caisse régionale à Rennes afin d'inciter à l'activité sportive de façon hebdomadaire.

Améliorer l'indice d'engagement et de recommandation (IER) mené tous les 2 ans

À l'automne 2023, du 12 septembre au 03 octobre, la Caisse régionale a réalisé une nouvelle mesure du baromètre de l'indice de recommandation interne. 84% des salariés CDI se sont exprimés ce qui garantit une bonne fiabilité des résultats pour un indice de satisfaction globale de 77 % (contre 76% au national). Les salariés ont eu à s'exprimer sur les items : le Groupe Crédit Agricole, Mon Entreprise, le projet Humain et le projet Sociétal.

En 2023 la note de satisfaction globale est de 7,1/10 et a gagné +0,3 pts en 2 ans.

Ce qu'il faut retenir : une ambiance générale plus positive, davantage de collaborateurs épanouis, qui recommandent l'entreprise.

Un point d'attention devra être porté sur l'équilibre vie professionnelle/vie privée et sur le ressenti des salariés à s'exprimer librement, nous portons tout de même une progression sur ces sujets depuis le dernier IER.

Chiffres clés IER 2023 :

- Epanouissement au travail : 80%
- Motivation au quotidien : 92%
- Fierté de travailler à la Caisse régionale 35 : 92%
- Indice de recommandation du CA35 en tant que bon employeur : 86%
- Indice de recommandation du CA35 à mon entourage pour devenir client : 94%

Faire de notre Raison d'être et notre qualité d'Entreprise à Mission, un vecteur de sens au travail, levier de la Qualité de Vie au Travail

Le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine s'engage en qualité d'Entreprise à Mission au travers de multiples actions dont la signature en juin 2023, du Manifeste pour redonner du Sens au Travail, rejoignant ainsi d'autres entreprises aux côtés de Jean-Baptiste Barfety, porteur du Projet Sens. [projet-sens.fr]

Le Sens au travail est un élément indissociable de la Qualité de vie au Travail car facteur d'engagement et d'utilité au sein de l'entreprise.

Au-delà de la signature du Manifeste, une expérimentation est menée avec la Direction des Entreprises et la Direction de la qualité et des Services à la Clientèle afin d'ouvrir des cercles de discussion au sein des équipes sur cette thématique du sens au travail.

Indicateurs de performance

| Indicateurs clé de performance | 2023 | 2021 | 2018 | Taux d'évolution 2023/2021 | Objectif 2025 |
|---|------|------|------|----------------------------|---------------|
| Indice d'Engagement et de Recommandation des salariés (IER) * | 77 | 79 | 64 | Non comparable | >77 |

* L'IER 2023 n'est pas comparable avec l'IER 2021 car la structure de l'enquête a évolué considérablement. Ce constat est valable pour toutes les entités qui ont réalisé cet IER. Cet indicateur est produit tous les 2 ans, donnée 2018 non auditée.

¹⁸ Il a été déduit du calcul des heures travaillées, les personnes en contrats suspendus (congés parentaux, congés création d'entreprise, ...).

¹⁹ Taux de fréquence (TF) = (nb d'accidents/heures travaillées) x 1 000 000

²⁰ Taux de gravité (TG) = (nb de jours d'arrêts/heures travaillées) x 1 000



3) Garantir l'équité et développer la diversité

Définition du risque

| Enjeu | Risques RSE | Opportunités |
|--|---|---|
| Partager des pratiques sociales responsabilisantes et équitables | 10. Inégalités salariales et lutte contre les discriminations | Diminuer les inégalités salariales et lutter contre les discriminations |

Politique et engagements

L'Accord diversité du Crédit Agricole Ille-et-Vilaine

L'emploi et l'intégration des personnes en situation de handicap font l'objet d'une politique volontariste formalisée depuis 2005 dans le cadre d'accords.

Crédit Agricole Ille-et-Vilaine a signé, avec les représentants du personnel, le 9 février 2022 un quatrième accord local (2022- 2026) en élargissant l'accord à la thématique de la diversité au sens large, autour de 3 enjeux :

Engagement 1 : Ancrer la diversité dans la culture d'entreprise.

Le Crédit Agricole Ille-et-Vilaine s'engage à réaliser des actions de sensibilisation auprès de l'ensemble des salariés sur la diversité et la non-discrimination sous toutes ses formes, ainsi que sur le bien vivre ensemble.

Engagement 2 : Assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et renforcer la mixité sous 6 items

- Diversifier le recrutement
- La formation
- L'évolution professionnelle
- La rémunération
- La lutte contre les agissements sexistes et le harcèlement sexuel
- L'articulation entre la vie privée et familiale (parentalité) et la vie professionnelle

Engagement 3 : Développer les dispositifs de solidarité entre les salariés et sur le territoire. Pour se faire nous priorisons 4 axes : politique handicap, accompagnement des aidants, accompagnement de la longue maladie, dons de jours et arrondis de salaire.

Concernant l'emploi des personnes en situation de handicap, le Crédit Agricole Ille-et-Vilaine s'engage à :

- Sensibiliser en interne au handicap
- Recruter des personnes en situation d'handicap
- Avoir une politique de formation diplômante au profit des personnes handicapés (alternance)
- Maintenir dans l'emploi des collaborateurs reconnus handicapés
- Augmenter le volume d'affaires avec les centres d'aide par le travail e établissements habilités employant des travailleurs handicapés (ESAT, EA)

Lien Nation-Armées

En France, conformément à la législation nationale en vigueur, si un collaborateur fait partie de la réserve opérationnelle militaire ou celle de la police nationale, il bénéficie d'une autorisation d'absence.

Actions et résultats

Engagement 1 : Ancrer la diversité dans la culture d'entreprise

En lien avec la chaire Vivre Ensemble de l'Université de Rennes 1, en tant que partenaire, nous avons permis, lors d'une 2^{ème} édition en Juin 2023, aux managers et élus volontaires de participer à une sensibilisation « respect des différences et cohésion au travail : se former pour agir ». Pendant une demi-journée, les participants ont eu une présentation du contexte juridique, ont pu par le biais de saynètes (par des troupes de comédiens) échanger sur les biais et bonnes pratiques de la non-discrimination.

Engagement 2 : Assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et renforcer la mixité sous 6 items :

- Le recrutement

Par l'action au quotidien des recruteurs et la vigilance d'un bon équilibre dans nos recrutements, nous pouvons afficher un taux de 55% de femmes recrutées, légèrement supérieur à 2022 (54 %).



○ La diversité d'âges de nos collaborateurs

En traduction également de notre volonté de diversité au sein des collaborateurs de la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine, nous veillons également à favoriser l'intégration des jeunes par l'alternance ou le recrutement mais également par l'intégration de séniors.

Nous souhaitons prendre l'engagement d'accueillir et former 500 jeunes (moins de 30ans) tout contrat confondu à horizon 2025.

Aujourd'hui, 19.8% de nos salariés ont moins de 30 ans, pour 15.8% au sein du Groupe et 9.8% des salariés ont plus de 55 ans, pour 13.7% au sein du Groupe.

○ L'évolution professionnelle :

- Comité carrières : attention particulière donnée aux talents féminins afin d'identifier les potentiels managers à court et moyen terme
- Réalisation d'un atelier de co-construction avec les Directeurs de territoire, pour les aider à mieux identifier leurs talents féminins.
- En 2023, le nombre de femmes cadres est de 47 % (45 % en 2022) et 53 % d'hommes, notre ambition est d'être à 50/50 en 2025.
- En 2023, sur 137 promotions, 55 % ont concerné des femmes.

L'index d'égalité professionnelle calculé sur 5 indicateurs est de 93% sur l'exercice 2022 (idem exercice 2021) et sera publié en mars.

Depuis le 24 décembre 2021, la loi « Rixain » prévoit de nouvelles dispositions visant à assurer une plus grande représentation des femmes parmi les cadres dirigeants et les instances dirigeantes dans les entreprises employant au moins 1 000 salariés.

Voici le résultat de ces indicateurs pour la Caisse régionale :

| Indicateurs | 2022 * | | 2021 | |
|--|--------|--------|--------|--------|
| | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes |
| 1- Ecart de représentation F/H parmi les cadres dirigeants | 33% | 67% | 30% | 70% |
| 2- Ecart de représentation F/H parmi les instances dirigeantes | 42% | 58% | 30% | 70% |

*donnée 2023 non disponible

○ La rémunération

- Veiller à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes à performance ou compétences égales
- S'assurer de l'absence de décalage entre les rémunérations entre les femmes et les hommes.

Indicateur retenu : Analyse des panels et des courbes de tendance lors de la commission Vie de l'Entreprise qui a lieu courant mars de chaque année.

Comme indiqué dans l'accord national et l'accord local, cette étude permet d'identifier les écarts de rémunération considérés comme significatifs (>2%) et devant faire l'objet de plan d'actions et de mesures de correction.

Pour 2023 : constat d'une absence de décalage entre les rémunérations hommes / femmes

○ La lutte contre les agissements sexistes et le harcèlement sexuel :

- 2 référents sont identifiés, 1 dans l'équipe RH et 1 élu du CSE, ayant pour mission d'écouter et accompagner les salariés qui les sollicitent sur ce sujet. Ils font le relais avec les équipes compétentes. Ils sont formés et intégrés dans le groupe de travail sur la prévention.
- L'équipe de Direction a bénéficié d'une sensibilisation sur ce sujet en 2023 et un dispositif sera élargi à tous les collaborateurs en 2024.

○ L'articulation entre la vie privée et familiale (parentalité) et la vie professionnelle :

Les collaborateurs du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine bénéficient des avantages suivants :

- CESU
- Frais de garde
- Dons de jour de repos
- Congé paternité
- Dispositif rentrée scolaire
- Aide aux devoirs
- Congés enfants malade
- Droit à la déconnexion



Engagement 3 : Développer les dispositifs de solidarité entre les salariés et sur le territoire :

○ Le Handicap

Au 31 décembre 2022, le taux d'emploi des travailleurs handicapés était de 6,33%. Ce taux étant désormais calculé via la Déclaration Sociale Nominative par la Mutualité Sociale Agricole, le taux d'emploi pour l'année 2023 ne nous a pas été communiqué à ce jour.

Fidèle à ses valeurs mutualistes de responsabilité, de proximité et de solidarité, le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine met tout en œuvre pour atteindre l'objectif des 6% des salariés en situation de handicap.

La Caisse régionale a, par ailleurs, signé avec les organisations syndicales un accord le 9 février 2022 pour 4 ans.

Cet accord reprend notamment les différents engagements pris par l'entreprise en matière de handicap : la sensibilisation de tous les collaborateurs, le recrutement de personnes en situation de handicap, le maintien dans l'emploi, la formation, le recours au secteur protégé.

Pour illustrer cet engagement, la Caisse régionale a participé, comme chaque année, à la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH) qui a eu lieu du 20 au 26 Novembre 2023. Notre engagement s'est traduit par 4 actions :

1. Notre présence au Handicafé à Rennes le 21 novembre 2023 pour un job dating inversé. Ce sont les entreprises qui se présentaient aux candidats et non l'inverse.
2. Une sensibilisation en interne aux différents handicaps : sensibilisation dans le hall de la Courrouze avec l'association ADAPT'. Pour lever les tabous, réfléchir à la différence et changer de regard sur le handicap, nous proposons aux collaborateurs de se mettre en situation avec différents ateliers en partenariat avec l'association ADAPT :
 - Handicap visuel : mise en situation sur différents troubles visuels grâce à des lunettes
 - Handicap moteur : parcours fauteuil
 - Handicap auditif : initiation ludique à la Langue Française des Signes
 - Troubles « dys » : mises en situation de troubles dys (dyslexie, dysgraphie, dyspraxie...)
3. Relai le 22 Novembre 2023 d'une conférence en ligne organisée par la FNCA "Sport, santé, résilience" avec l'intervention de Guy Tisserant, Consultant expert chez TH Conseil et de Dimitri Jozwicky, Sprinteur Handisport multimédaillé.
4. A l'occasion de la journée nationale du DuoDay le 23 novembre, nous avons accueilli une personne en situation d'handicap au sein de notre Centre de Relation Clients à distance afin de lui permettre de découvrir nos métiers de conseillers en ligne.

Par ailleurs, le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine a accueilli, en alternance, 99 collaborateurs en situation de handicap depuis 2011. Afin de permettre aux collaborateurs un maintien dans l'emploi, 41 aménagements de poste ont été réalisés en 2023 (dont 13 pour des salariés en situation de handicap).

○ La Longue maladie

En application de l'accord Diversité signé en février 2022, et à l'occasion de la semaine de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail et de la diversité, un appel à volontariat a été lancé autour du projet d'accompagnement des collaborateurs face à la longue absence (maladie).

Une vingtaine de collaborateurs se sont portés volontaires et ont contribué au projet construit autour de 3 phases, s'adressant à la fois au collaborateur concerné mais également au manager et à l'équipe :

- L'annonce du diagnostic
- L'absence
- Le retour à l'emploi

Trois livrables ont été coconstruits et présentés en CSSCT en décembre 2023, à savoir :

- Un courrier adressé au collaborateur dont l'arrêt est supérieur à 1 mois
- La mise à jour de la procédure de suivi des absences longues durée
- Le guide « Accompagner la longue absence » à destination des différentes parties composé d'informations pratiques et surtout des postures à adopter dans ces situations qui peuvent être délicates à gérer. Ce guide a été co-construit en collaboration avec des salariés touchés par la problématique et par des représentants du personnel.

Les travaux se poursuivront en 2024, avec le déploiement d'actions concrètes et la mise à disposition des livrables à l'ensemble de l'entreprise.

Un groupe projet va également être constitué en 2024 sur la prévention des risques psychosociaux.

○ Le Don de jours



Deux campagnes ont été menées en 2023 :

- Juin 2023 : 11 collaborateurs ont donné un total de 12,78 jours de congés
- Décembre 2023 : 21 collaborateurs ont donné un total de 16,95 jours de congés

→ Nous avons donc pu alimenter le fond de solidarité de 29,78 jours supplémentaires en 2023.

→ Le stock total des dons de jour disponibles fin 2023 est de 82,1 jours.

En 2023, 2 salariés ont pu bénéficier d'un total de 99 jours de congés pour accompagner et soutenir un de leur proche gravement malade.

- o L'arrondi de centimes sur salaires

Ce dispositif de collecte s'inscrit dans une démarche de sensibilisation et de valorisation des valeurs de solidarité défendues par la Caisse Régionale.

Chaque mois, les collaborateurs volontaires font don des centimes de leur salaire (net à payer), dans la limite de 0,99 centimes, à l'association choisie pour l'année.

En fin d'exercice, La Caisse Régionale abonde de 100% et reverse la totalité à l'association bénéficiaire.

L'association est choisie par les salariés dans le cadre d'un vote parmi 5 proposées.

Les associations connues et présentes sur le territoire de l'Ille-et-Vilaine, doivent être d'intérêt public et œuvrant notamment en faveur :

- Du handicap
- De la diversité
- De la mixité
- De la solidarité

L'association retenue est « les blouses roses » pour 2023, 211 salariés ont souscrit à ce dispositif.

Indicateurs de performance

| Indicateurs clé de performance | 2023 | 2022 | 2021 | Taux d'évolution 2023/2022 | Objectif 2025 |
|--|------|-------|-------|-------------------------------|---------------------------|
| Taux de femmes parmi les cadres supérieurs | 34% | 34% | 35% | - | Tendre vers l'égalité F/H |
| Taux d'emploi de travailleurs handicapés | * | 6,33% | 6,83% | -- | Se maintenir > 6% |

*données 2023 transmises en avril 2024 par la MSA, la valeur estimée semble être conforme à la cible de 6%



Enjeu n°5 Soutenir le développement au travers d'offres responsables et réduire notre empreinte environnementale

1) Stimuler la transition vers une économie bas-carbone pour nos clients

Définition du risque

| Enjeu | Risques RSE | Opportunités |
|--|---|--|
| Soutenir le développement au travers d'offres responsables et réduire notre empreinte environnementale | 11. Insuffisance d'accompagnement de nos clients vers la transition énergétique | Accompagner les clients dans les transitions |

Politique et engagements

Le Projet Sociétal du Groupe Crédit Agricole : un plan programme en 10 engagements, au cœur de toutes nos activités

Le Crédit Agricole a défini un plan-programme, au plus près de la vie quotidienne de ses clients. Amené à s'amplifier, ce plan s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue et de transparence sur son avancement, avec la mise en place, notamment, de l'Indice d'Engagement Sociétal impliquant l'ensemble des parties prenantes.

Le Crédit Agricole lance une mobilisation collective

Implanté partout dans les territoires, au plus près de l'économie réelle, le Crédit Agricole lance une grande mobilisation collective de toutes ses entités, tous ses collaborateurs, tous ses élus, pour accompagner tous ses clients. Grâce à la capacité d'entraînement de ses banques de proximité et de leurs 10 000 agences, et de l'ensemble de ses métiers (épargne, crédit, assurance, immobilier) avec 142 000 collaborateurs et 27 000 élus, le Groupe entend démultiplier l'impact de ses actions auprès de ses 52 millions de clients (particuliers, professionnels et agriculteurs, entreprises) pour rendre les transitions accessibles à tous.

Au sein de la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine, toutes les composantes de l'entreprise ont été sensibilisées au Projet Sociétal. Les salariés ont été formés au travers de e-learning sur la finance durable et le Projet Sociétal. Deux soirées en novembre se sont tenues pour les élus des caisses locales sur ces mêmes sujets.

Une mobilisation rendue possible par le modèle spécifique du Groupe

La force du modèle de banque universelle de proximité réside comme un modèle de relation globale, pour tous les clients, dans tous les territoires, par tous les canaux, avec toujours des équipes responsables en proximité. Le Crédit Agricole veut être la banque de la vie, celle qui contribue à l'émergence d'un nouveau modèle de prospérité, porteur de progrès pour tous.



De toutes nos forces, tout de suite et tout le temps

Le Projet Sociétal du groupe Crédit Agricole

3 priorités déclinées en 10 engagements collectifs :

AGIR POUR LE CLIMAT ET LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE BAS CARBONE

#1 Atteindre la neutralité carbone d'ici 2050

- Arrêt total de financement de tout projet pétrolier et gazier en Arctique
- Baisse de 20% des expositions Crédit Agricole CIB à l'extraction de pétrole d'ici 2025
- 100% des fonds ouverts en gestion active Amundi avec pour objectif une meilleure notation énergétique
- Mobilisation pour les énergies renouvelables
- Livrets d'épargne « Vert » et Plan d'épargne « Vert »

#2 Conseiller et accompagner 100% de nos clients dans leur transition énergétique

- « J'écoréno mon logement » pour les particuliers
- « Objectif Transition Énergétique » pour les entrepreneurs
- Agilauto et bornes de rechargement

#3 Intégrer des critères de performance extra-financière dans 100% de l'analyse de nos financements aux entreprises et agriculteurs

RENFORCER LA COHÉSION ET L'INCLUSION SOCIALE

#4 Proposer une gamme d'offres qui n'exclut aucun client pour favoriser l'inclusion sociale et numérique

- Bien Vivre à Domicile
- Eko Assurances

#5 Contribuer à redynamiser les territoires les plus fragilisés et réduire les inégalités sociales

- Publier un rapport d'impact annuel pour rendre compte aux parties prenantes

#6 Favoriser l'insertion des jeunes par l'emploi et la formation

- 50 000 alternants et stagiaires en France et à l'International d'ici 2025

#7 Amplifier la mixité et la diversité dans toutes les entités du Crédit Agricole ainsi qu'au sein de sa Gouvernance

- Atteindre entre 30 et 40% de femmes parmi les cadres supérieurs à horizon 2025 selon les entités
- 100% des collaborateurs et élus du Groupe formés aux enjeux RSE

RÉUSSIR LES TRANSITIONS AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE

#8 Accompagner l'évolution des techniques vers un système agro-alimentaire compétitif et durable

- Lancer un fonds de private equity et de dette paneuropéen : objectif 1 Milliard d'€

#9 Permettre à l'agriculture française de contribuer pleinement à la lutte contre le changement climatique

- Explorer l'utilité d'une plateforme d'échanges de crédit carbone de la « Ferme France »

#10 Contribuer à renforcer la souveraineté alimentaire

- Faciliter l'installation des nouvelles générations d'agriculteurs

ADRE CHANGIR JOUR BIEN VOTRE INTERÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



Risques liés au climat et à la nature/ biodiversité

○ Risques associés au changement climatique

À travers la stratégie climat adoptée en juin 2019, le Groupe Crédit Agricole et la Caisse régionale se sont engagés à réallouer progressivement leurs portefeuilles de financement et d'investissement en cohérence avec les objectifs de température de l'Accord de Paris de 2015. 2021 et 2022 ont surtout été marquées par la volonté du Groupe d'accroître et de structurer davantage encore son ambition climat. A la suite de l'engagement pris en 2021 par le Groupe de contribuer à atteindre la neutralité carbone à horizon 2050, la stratégie climat a connu une forte accélération qui s'est poursuivie en 2023. Un engagement qui, à travers l'adhésion de ses métiers aux quatre alliances Net Zero du secteur financier (cf. infra), couvre la majeure partie des portefeuilles du groupe Crédit Agricole. En 2023, Crédit Agricole S.A. a ainsi annoncé des trajectoires de décarbonation et des plans d'accompagnement pour les portefeuilles de financement de cinq secteurs clés de l'économie (i.e., immobilier résidentiel, aviation, acier, agriculture, transport maritime). Cette annonce fait suite à la publication, en 2022, des objectifs de décarbonation sur cinq premiers secteurs (i.e., pétrole et gaz, immobilier commercial, production d'électricité, automobile, ciment).

D'autres engagements ont également été pris concernant l'exposition aux énergies fossiles (-25% d'exposition à l'extraction pétrole d'ici 2025). De leur côté, les métiers d'investissement et de gestion d'actifs ont pris des engagements dans le cadre de leurs alliances « Net Zero » respectives (NZAOA et NZAMI). Ainsi, Crédit Agricole Assurances a annoncé un objectif de -25 % des émissions de carbone par million d'euros investi en 2025 vs 2019²¹. Tandis qu'Amundi s'est fixé comme objectif d'avoir 18 % des actifs sous gestion dans des fonds/mandats explicitement alignés sur les objectifs Net Zéro 2050²² d'ici à 2025.

○ Risques associés à la nature et biodiversité

Les risques liés à la perte de la nature et la biodiversité sont identifiés comme étant importants pour le Groupe. De plus, les réglementations nationales et internationales évoluent très rapidement et se multiplient vers une prise de responsabilité des institutions financières dans leurs impacts sur ces sujets, telle que la Directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive)

²¹ Objectif sur l'empreinte carbone du portefeuille d'investissement en actions cotées et en obligations d'entreprises géré par Amundi pour CAA (127 milliards d'euros au 31/12/2021)

²² Périmètre hors JV, hébergement de fonds et mandat de conseil



de l'Union Européenne qui serait applicable à partir de 2025 pour l'exercice de 2024. Dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité et du Post-2020 Global Framework for Biodiversity (GBF), le Crédit Agricole S.A. a rejoint la Taskforce on Nature-Related Financial Disclosures (TNFD) en tant que membre du Forum afin de mieux appréhender les impacts, dépendances, risques et opportunités liés à la perte de la nature sur ses financements et investissements. La protection des écosystèmes est un des thèmes d'analyse ESG majeurs d'Amundi et notamment évalué dans le critère 'Biodiversité & Pollution' de sa méthodologie de notation des entreprises et il représente un point d'attention particulier dans son dialogue avec les entreprises.

Accompagner les clients dans les transitions énergétiques

Le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine accompagne les transitions énergétiques au travers des financements, mais aussi dans l'accompagnement technique des clients pour favoriser ces transitions. Notre volonté est de tracer nos financements et ainsi mesurer notre impact dans les transitions énergétiques. Notre volonté est aussi d'accompagner toutes les structures sans distinction.

✓ Accompagner les entreprises

Les entreprises bretonnes font face à de nouveaux enjeux liés à l'énergie : économie d'énergie, recherche d'autonomie, évolutions réglementaires. Le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine s'engage pour apporter un regard expert sur les problématiques énergétiques rencontrées par ses clients et de ce fait faciliter l'aboutissement des projets.

✓ Accompagner l'agriculture bretonne dans ses transitions

Le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine accompagne toutes les agricultures sur le territoire, avec l'objectif d'accompagner ces transitions et jouer son rôle de partenaire majeur, en lien avec le projet du groupe CA.

C'est aussi répondre aux nouvelles demandes des consommateurs, le renouvellement des générations, maintenir une viabilité économique, s'adapter au changement climatique et avoir un rôle dans la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre. Ce sont tous ces sujets sur lesquels nous devons accompagner nos clients.

Le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine veut poursuivre son accompagnement de toutes les agricultures et jouer son rôle de partenaire majeur dans l'adaptation aux enjeux de transition, et ce en lien avec le projet du groupe Crédit Agricole.

✓ Accompagner les particuliers

Le Crédit Agricole a confirmé en 2023 son accompagnement de la dynamique du territoire en réalisant **1,5 milliard de nouveaux crédits Habitat**. Le Crédit Agricole joue un rôle de partenaire bancaire dans la transition énergétique de nos clients.

Dans le cadre du nouveau Pôle « RSE et transitions », un animateur de la transition énergétique pour les particuliers est intervenu tout au long de l'année pour accompagner l'ensemble des conseillers. Cela leur a permis de maîtriser les différents financements que le Crédit agricole propose à ses clients pour qu'ils puissent réaliser plus facilement et à moindre coût leurs travaux de rénovation énergétiques.

Notre politique crédit intègre désormais une aide spécifique aux primo accédants achetant un bien avec une DPE minimale égale à E ou ayant sinon budgété les travaux nécessaires dans leur plan de financement pour l'atteindre.

Par ailleurs, les projets locatifs financés doivent désormais porter sur des biens avec cette DPE minimale de E ou intégrer également des travaux pour l'atteindre.

Actions et résultats

Afin de répondre à notre engagement d'accompagner tous les clients dans les transitions énergétiques, nous avons mis en place un indicateur composé des montants des encours de prêts activités éligibles au Green Bond Framework (émissions obligataires vertes) / encours global de crédits. Cet indicateur prend en compte les financements liés aux ENR servant à financer des activités liées au secteur des énergies renouvelables (éolien, solaire, géothermie, hydraulique, valorisation des déchets, marine, biomasse, méthanisation) ; les financements liés à l'immobilier servant à financer la construction de bâtiments neufs éligibles au Green Bond Framework (détail de la requête retenu pour le résidentiel : norme RT, respectée par tout bâtiment neuf construit à partir de 2017); les financements des clients agriculteurs biologiques; les financements liés à la rénovation énergétique.

Au 31/12/2023, **21% de nos encours totaux de prêts financent des activités éligibles au GBF** ²³ (soit 3,36 milliards d'euros sur 15,72 milliards d'euros).

²³ Cet indicateur prend en compte les financements liés aux ENR servant à financer des activités liées au secteur des énergies renouvelables (éolien, solaire, géothermie, hydraulique, valorisation des déchets, marine, biomasse, méthanisation) ; les financements liés à l'immobilier vert servant à financer la construction de bâtiments neufs éligibles au Green Bond Framework (détail de la requête retenu pour le résidentiel : norme RT, respectée par tout bâtiment neuf construit à partir de 2017); les financements des clients agriculteurs biologiques; les financements liés à la rénovation énergétique.



Accentuer le développement de notre pôle d'expertise énergétique sur les marchés spécialisés

- ✓ Deux experts dédiés au développement des énergies renouvelables et des économies d'énergie sur les marchés spécialisés

Sur la thématique de la transition énergétique, le Crédit Agricole s'est doté de moyens humains afin d'accompagner les projets de nos clients et leur financement.

Depuis 2020, un chargé d'affaire énergies renouvelables est présent sur le marché de l'agriculture. Son rôle est d'accompagner les clients dans la conception de projets énergies renouvelables, et d'apporter son expertise aux conseillers via une analyse technico-économique du projet. Cet accompagnement s'adresse également au marché des professionnels, principalement sur les thématiques de gestion de l'énergie et de production solaire photovoltaïque.

En 2023 ce sont notamment une centaine de rendez-vous d'accompagnement clients et 95 analyses de projet qui ont été réalisés.

En 2023, un nouveau métier de chargé d'affaire transition énergétique est créé pour accompagner les clients du marché des entreprises. Son rôle est d'accompagner les entreprises dans la transition énergétique de leur structure en abordant plusieurs thématiques (Energies renouvelables, efficacité énergétique, bilan carbone...). Pour cette 1ère année de présence, ce sont près de 100 rendez-vous qui ont été effectués pour une quarantaine d'expertise de projets.

La présence de cette expertise a notamment permis l'accélération de projets photovoltaïques : en 2023 ce sont 9 projets qui ont été accompagnés pour 7,7 M€. Pour le financement de ces projets, le marché des entreprises peut en outre s'appuyer sur une ressource BEI transition énergétique (Banque Européenne d'Investissement) à taux préférentiel.

- ✓ Des experts en Transition Énergétique qui peuvent s'appuyer sur un écosystème de partenaires

Initiative des Caisses régionales et de Crédit Agricole Leasing & Factoring (CALF), le HUB Transition Énergétique (Hub TE) regroupe un écosystème de partenaires à disposition des clients pour les accompagner dans la transition énergétique. Le Hub TE a été transféré à la nouvelle filiale Crédit Agricole Transitions & Énergies (CAT&E) à l'automne 2023.

Le Hub TE permet la mise en relation avec des partenaires experts de plusieurs thématiques structurantes :

- La connaissance de l'entreprise via la réalisation d'audit énergétique et de bilan carbone
- L'amélioration des performances via des travaux d'efficacité énergétique
- La production d'énergie renouvelable
- L'évolution de la mobilité vers une mobilité responsable
- L'achat d'énergie pour les besoins de fonctionnement de l'entreprise (offres spécifiques).

Ces thématiques étant complexes, Le Hub permet aux chargés d'affaires transition énergétique d'orienter un client souhaitant agir vers des partenaires experts sur ces thématiques.

Les partenaires experts ont été sélectionnés par les services CAT&E pour leur savoir-faire, leur réactivité, leur qualité de service.

Le chargé d'affaires transition énergétique agit en tant que tiers de confiance et accompagne le client dans cette démarche.

En 2023, ce sont 28 clients qui ont bénéficié de cette démarche.

Au-delà du Hub TE, les chargés d'affaires en Transition Énergétique peuvent également s'appuyer sur des partenaires locaux : Okwind, Emeraude Solaire ou encore See You Sun.

Poursuivre le développement des offres de crédits accompagnant la transition énergétique à tous les marchés

Le marché des particuliers : un marché dynamique

- ✓ Le prêt à taux zéro (PTZ)

Le nombre de ventes immobilières ayant baissé en 2023, la production de prêt à taux zéro (PTZ) a reculé à un niveau moindre : 719 prêts pour 37 millions d'euros. Pour mémoire, les PTZ financent l'achat de neuf, la construction ainsi que l'achat d'ancien avec travaux sous conditions de performance énergétique minimales de E depuis début 2020.

- ✓ L'éco prêt à taux zéro (éco-PTZ)

Il s'agit d'un prêt aidé par l'Etat sous la forme d'avance sans intérêt pour financer les travaux d'économies d'énergie.

| | 2023 | 2022 | 2021 |
|--|---------------|--------------|--------------|
| Nombre d'éco-PTZ | 1 082 | 712 | 624 |
| Valeur monétaire (k€) | 16 025 | 9 654 | 8 197 |
| % du nombre total de crédits immobiliers de l'année | 12,4% | 6,4% | 5,2 % |

Le nombre de nos Eco- PTZ distribués a continué sa progression en 2023 avec + 52 % et leur montant global a augmenté de 66 % pour 16 M€. Nous avons lancé en 2023 le nouvel ecoptz Ma prime Renov avec 55 crédits pour 559 k€. Les autres Ecoptz se sont répartis comme suit. :



- Performance Globale : 88 crédits pour 3 512 K€
- Réhabilitation Système Assainissement : 37 crédits pour 323 K€
- Sérénité : 18 crédits pour 271 K€
- Autres Eco PTZ : 884 pour 11 361 K€

✓ Offre aux syndicats de copropriétés

Le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine a créé en 2023 une offre de prêt collectif dédiée aux financements des travaux au sein des copropriétés. Cette offre accompagne les syndicats et facilite l'engagement des copropriétaires à réaliser les travaux.

Grâce à cette offre de financement nous participons à l'inclusion sociale, l'octroi du crédit est simplifié, particulièrement sur un financement inférieur ou égal à 20k€.

Le prêt collectif finance tous types de travaux : classiques et énergétiques. Il est souscrit par le syndic qui représente la copropriété : les copropriétaires ont la liberté d'y souscrire ou non.

✓ Prêts transition logement

Cette offre finance les travaux suivants dans la résidence principale, secondaire, locative et les locaux professionnels: isolation des parois opaques (planchers bas, murs, toiture), des parois vitrées (fenêtres double vitrage, volets roulants, portes fenêtres, fenêtres de toit, etc.) ; systèmes de chauffage et de production d'eau chaude (chaudières à granulés, chaudières à bûches, poêles à bois, inserts, poêles à granulés, etc.) ; chaudières hautes performances et systèmes thermodynamiques (pompe à chaleur géothermique, chaudière à condensation, chauffe-eau thermodynamique,...) ; systèmes de chauffage et de production d'eau chaude fonctionnant grâce à des énergies renouvelables (chauffe-eau solaire individuel, photovoltaïque...)

Ces prêts vont de 1 500 à 50 000 € sur une durée de 12 à 48 mois. Leur volume a continué à augmenter significativement en 2023, avec une progression de 42 %.

| | 2023 | 2022 | 2021 |
|-----------------------|-------|-------|-------|
| Valeur monétaire (K€) | 6 545 | 4 074 | 1 279 |

✓ Prêts transition mobilité

Cette offre finance les véhicules suivants neufs et d'occasion : véhicules thermiques, hydrogènes ou éthanol avec émission CO₂ ≤ 100 g (Classe énergétique A), véhicules hybrides ou électriques, vélos électriques ou 2 roues électriques, véhicules électriques individuels (overboard, trottinettes...).

Ces prêts vont de 1 500 à 50 000 € sur une durée de 12 à 48 mois. Le développement très fort de ces crédits a continué en 2023 avec 52,4 % de progression des volumes.

| | 2023 | 2022 | 2021 |
|-----------------------|-------|-------|-------|
| Valeur monétaire (K€) | 7 874 | 4 505 | 2 396 |

Le marché de l'agriculture : notre expertise au service des transitions agricoles

✓ Transitions et renouvellement des générations

L'ambition de la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine est d'accompagner toutes les agricultures dont les filières en circuit court et bio avec comme objectif d'accompagner 3 Jeunes Agriculteurs (JA) sur 4.

Encouragées par les demandes croissantes des consommateurs, 29 % des installations en Ille-et-Vilaine en 2023 ont été sur un modèle d'agriculture biologique. Pour l'année 2023, sur les 66 Jeunes Agriculteurs installés par le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine, 19 l'ont été en agriculture biologique (soit 29% contre 35% en 2022) dont 12 dans le cadre de développement de circuits courts (contre 21 en 2022). A noter 3 projets d'installations en agriculture conventionnelle avec débouchés en circuits courts ont également été accompagnés.

✓ Transitions et production d'énergie renouvelable

En 2023, la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine a accompagné **133 projets** de production d'énergie renouvelable portés par les agriculteurs breilliens pour un montant de 25.65 M€. Le nombre de projets accompagnés augmente donc (41 projets en 2022, 31 projets en 2021) et les tendances perçues en 2021 s'amplifient : ralentissement des projets de méthanisation et accélération du déploiement du photovoltaïque, favorisé par le contexte réglementaire et économique.

Pour cette année 2023, le crédit agricole d'Ille-et-Vilaine a accompagné 7 projets de méthanisation et 126 projets photovoltaïques. Au total, les projets accompagnés représentent **32 GWh** de productible potentiel soit la couverture des besoins de consommation électrique de **6 798 foyers**.

✓ Transitions et sensibilisation à la RSE agricole (RSEa)

Au cours de cette année 2023, nous avons de nouveau formé l'ensemble des experts Agri sur le sujet des transitions agricoles. Une formation et un temps d'échange sur une ½ journée sur l'ensemble des territoires.



Une réflexion portée en rendez-vous client sur les 4 piliers : l'économique, l'environnement, le social et le sociétal.

Une démarche « Transition 2030 » qui va prendre une autre dimension en 2024, avec le déploiement de l'outil Trajectoire Agri qui sera intégré dans notre système d'information. Cet outil permettra d'aborder le questionnaire ESG et ainsi accompagner nos clients sur l'ensemble des domaines en liens avec la transition.

Suivre la mesure CO₂ des financements / La méthodologie SAFE (ex P9XCA)

Pour calculer les émissions de GES associées à son portefeuille de financement et d'investissement (empreinte indirecte), le Groupe met en œuvre depuis 2011 une méthodologie de quantification développée à sa demande par la chaire Finance et Développement durable de Paris-Dauphine et de l'École polytechnique.

De façon à pouvoir communiquer plus facilement en interne et en externe, l'outil P9XCA a été rebaptisé SAFE (pour Single Accounting of Financed Emissions methodology) au cours de l'année 2021.

Cette méthodologie innovante que le Groupe utilise depuis 2012 est préconisée depuis 2014 pour les banques de financement et d'investissement par le guide sectoriel pour le secteur financier "Réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre" publié par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, l'Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises et l'association Bilan Carbone.

- **SAFE est une méthodologie qui permet de constater l'empreinte carbone des émissions financées en évitant les comptages multiples :**

La méthodologie permet de calculer, sans comptage multiple, l'ordre de grandeur des émissions financées.

Elle s'appuie en cela sur les préconisations du Guide sectoriel sur la quantification des émissions de GES pour le secteur financier publié par l'ADEME, l'ABC et l'ORSE. Réalisé en 2014 avec la participation d'une vingtaine d'institutions financières, d'ONG et d'experts, ce guide recommande aux banques de financement et d'investissement et aux banques universelles de recourir à **une approche macroéconomique (méthodologies dites top-down), seule à même de garantir l'additivité des résultats et ainsi l'exactitude de l'ordre de grandeur calculé.**

Ainsi, SAFE fait correspondre par construction la somme des empreintes carbone de l'ensemble des institutions financières mondiales à 100 % des émissions mondiales, contrairement à d'autres méthodologies sur le marché, à l'image de celle utilisée par l'étude d'Oxfam qui aboutit à une somme égale à plusieurs fois ce niveau (de l'ordre de quatre à cinq fois les émissions mondiales).

- **Une méthodologie permettant de cartographier les émissions financées par secteur et géographie :**

SAFE permet de réaliser **une cartographie sectorielle et géographique des émissions financées**. Les émissions de gaz à effet de serre sont affectées aux acteurs économiques selon leur capacité (et leur intérêt économique) à les réduire selon une affectation qualifiée "par enjeu", par opposition à l'allocation usuelle "par scope".

Au-delà de l'aspect quantification, la réalisation d'une telle cartographie permet au Groupe d'identifier les secteurs prioritaires nécessitant le développement de politiques sectorielles RSE. Elle est également utilisée dans les méthodologies et calculs liés **au risque climatique de transition.**

À partir des données présentes dans la base des prêts de la Caisse régionale traitée par la Direction des Finances de Crédit Agricole S.A, un tri a été réalisé sur la base suivante : encours de prêts au 31/12/2023, crédits à la clientèle au bilan de la Caisse régionale et agents économiques non particuliers.

Sur la base des encours de prêts au 31 décembre 2023 de 5 196 920 653€ pour la Caisse régionale, les estimations d'émission de GES ressortent à 612k tonnes équivalent CO₂ selon la répartition ci-dessous :

| | GES KtCO ₂ 2023 | GES KtCO ₂ 2022 | GES KtCO ₂ 2021 | Variation % 2023/2022 |
|----------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|-----------------------------|
| Macro-secteurs | | | | |
| Agriculture | 398 | 347 | 339 | |
| Construction | 78 | 116 | 104 | |
| Energie | 9 | 8 | 5 | |
| Industrie | 15 | 23 | 22 | |
| Transport | 87 | 140 | 126 | |
| Services | 0 | 0 | 0 | |
| Déchets | 24 | 21 | 11 | |
| Administration | 2 | 0 | 0 | |
| Autres | 0 | 0 | 0 | |
| TOTAL | 612 | 654 | 608 | -6,4% |



Alors que les encours de prêts ont augmenté de 6,3% /2022 (2022 = 4,888 milliards d'euros), **les émissions de GES associées ont diminué de 6,4%**. Cette baisse est notamment dû à l'évolution des facteurs d'émissions, plus précis et en cohérence avec l'environnement actuel.

Les Trajectoires Net Zéro (portefeuilles de financements et d'investissements)

✓ Rappel de la stratégie climat du Groupe Crédit Agricole

La stratégie climat de Crédit Agricole, précisée en 2022 et enrichie en décembre 2023, repose ainsi sur l'équation suivante : (i) déployer massivement des financements et investissements dans les énergies renouvelables, les infrastructures bas-carbone, les technologies propres et les projets d'efficacité énergétique, (ii) accompagner tous les clients dans leurs transitions et (iii) cesser tout financement de nouveaux projets d'extraction d'énergies fossiles et adopter une approche sélective dans l'accompagnement des énergéticiens inscrits dans cette transition. De façon globale, la stratégie climat du Groupe vise à appréhender les impacts des activités menées par le Crédit Agricole sur le climat (volet "matérialité environnementale" telle que définie par la NFRD – Non-Financial Reporting Directive) de façon à réduire les impacts négatifs et à accroître les impacts positifs de ces activités, et identifier les opportunités liées aux transitions climatiques telles que définies par la TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures).

Depuis juin 2019, le Groupe Crédit Agricole déploie une stratégie climat visant à réallouer progressivement ses portefeuilles de financement et d'investissement en cohérence avec les objectifs de température de l'Accord de Paris de 2015. Cette stratégie a dans un premier temps été mise en place à travers deux séries de décisions structurantes mises en œuvre tout au long de 2020 et 2021 :

- adoption de premiers objectifs de décarbonation structurants : désengagement du charbon thermique à horizon 2030 (UE et OCDE) et 2040 (reste du monde), accroissement significatif des financements des énergies renouvelables, accélération des politiques d'investissement responsable ;
- création d'outils afin de répondre à ces objectifs : gouvernance climat dédiée, outils de reporting et de pilotage extra-financier, etc.

L'accélération de l'investissement et du financement dans les énergies renouvelables est impérative pour contribuer efficacement à la transition énergétique, en lieu et place des énergies fossiles. En effet, stopper uniquement le financement des énergies fossiles permettrait de "verdir" rapidement le bilan de la Banque, mais pénaliserait toutes les populations encore dépendantes de ces énergies sans les accompagner dans leur propre transition. Aussi, le Crédit Agricole fait le choix exigeant de mettre la force de son modèle de banque universelle au service de l'accompagnement des transitions pour le plus grand nombre. En équipant tous ses clients, des grandes entreprises internationales aux ménages les plus modestes, en produits et services utilisant des énergies bas-carbone et en s'inscrivant en permanence dans une démarche d'innovation et de progrès, le Crédit Agricole perpétue son rôle d'acteur engagé dans les grandes transitions sociétales.

En tant qu'acteur majeur de l'économie, le Crédit Agricole considère qu'il est de sa responsabilité d'accompagner l'ensemble de ses clients (particuliers, professionnels, entreprises, agriculteurs) dans leur adaptation aux défis posés par le changement climatique. Cette conviction, qui est au fondement de sa stratégie climat depuis 2019, s'est traduite au cours de l'année 2023 par la poursuite des plans d'action suivants.

A la suite de l'engagement pris en 2021 par le Groupe de contribuer à atteindre la neutralité carbone à horizon 2050, la stratégie climat a connu une forte accélération qui s'est poursuivie en 2023. Un engagement qui, à travers l'adhésion de ses métiers aux quatre alliances Net Zero du secteur financier (cf. infra), couvre la majeure partie des portefeuilles de Crédit Agricole. En 2023, Crédit Agricole a ainsi annoncé des trajectoires ou des ambitions de décarbonation ainsi que des plans d'accompagnement pour les portefeuilles de financement de cinq secteurs clés de l'économie (i.e., immobilier résidentiel, aviation, acier, agriculture, transport maritime). Cette annonce fait suite à la publication, en 2022, des objectifs de décarbonation sur cinq premiers secteurs (i.e., pétrole et gaz, immobilier commercial, production d'électricité, automobile, ciment).

En parallèle, des politiques sectorielles RSE explicitent les critères sociaux, environnementaux et sociétaux à introduire dans les politiques de financement et d'investissement. Ces critères reflètent essentiellement les enjeux citoyens qui semblent les plus pertinents, et notamment en ce qui concerne le respect des droits humains, la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité (cf. infra). Le but des politiques sectorielles est ainsi de préciser les principes et règles d'intervention extra-financiers concernant les financements et investissements dans les secteurs concernés.

✓ Accélérer le développement des énergies renouvelables

Crédit Agricole Transitions & Énergies

Fort de l'expérience acquise dans le secteur des énergies nouvelles et de la transition énergétique et de sa volonté d'accélérer les transitions, le Crédit Agricole a annoncé la création de **Crédit Agricole Transitions & Énergies** (CA T&E) en juin 2022, à l'occasion du Plan Moyen Terme de Crédit Agricole S.A. « *Ambitions 2025* ».

Avec Crédit Agricole Transitions & Énergies, le Crédit Agricole devient énergéticien des territoires en rendant les transitions accessibles à tous et en accélérant le développement des énergies renouvelables sur les territoires à travers deux activités complémentaires :



- La production et la fourniture d'électricité renouvelable en circuit court, en coopération avec les acteurs des territoires, avec à l'appui une offre d'investissement et une offre de financement ;
- Le conseil et les solutions en transitions, en accompagnant les démarches de sobriété des clients.

Les leviers de Crédit Agricole Transitions & Énergies pour développer les énergies renouvelables dans les territoires

- L'investissement : l'objectif est de se donner les moyens d'initier et sourcer les projets en faveur du renforcement de la filière EnR grâce aux expertises du Groupe, de contribuer au renforcement des fonds propres des développeurs et d'acquérir des actifs de production ;
- Le financement : apporter une solution financière complète à tous les projets de production d'EnR et d'efficacité énergétique avec les banques du Groupe, une offre d'ingénierie financière et juridique, ainsi que des offres de financement dans différents domaines de l'énergie durable (énergies renouvelables, performance énergétique, environnement). D'ici 2030, l'ambition de Crédit Agricole Transitions & Énergies est de mobiliser 19 milliards d'euros de financement apportés par les entités du groupe Crédit Agricole en France. Avec le transfert des équipes d'Unifergie de Crédit Agricole Leasing & Factoring (convention de partenariat signée, suite à la bascule d'Unifergie de CAT&E à CAL&F, en T4 2023), Crédit Agricole Transitions & Énergies dispose d'une équipe d'experts de haut niveau en matière de financement de projets dans les domaines de l'énergie.

La production et fourniture d'énergies renouvelables en circuit court : produire et fournir de l'électricité d'origine renouvelable localement au bénéfice des développeurs, des collectivités locales et des consommateurs.

Crédit Agricole Transitions & Énergies vise 2 GW de capacité de production installée à partir des actifs détenus par le Groupe en 2028, et 500 GWh de fourniture d'électricité bas carbone, équivalent à une consommation annuelle de 196 000 habitants, en 2026. Cette offre est opérée par Selfee²⁴, dont Crédit Agricole Transitions & Énergies est actionnaire de référence.

Les leviers de Crédit Agricole Transitions & Énergies pour accompagner les démarches de sobriété des clients

Pour accompagner ses clients entreprises et collectivités publiques vers des démarches de sobriété énergétique et environnementale, Crédit Agricole Transitions & Énergies se dote d'une gamme de solutions opérée par R3 (100 experts conseil et solutions en transitions en 2023 et 200 d'ici 2025), dont Crédit Agricole Transitions & Énergies est actionnaire de référence :

- Entreprises : accompagnement adapté à la maturité des entreprises (diagnostic énergétique, stratégie RSE, bilan carbone, plan de décarbonation...).
- Collectivités publiques : solutions leur permettant d'accélérer leur transformation en matière de durabilité : ville durable, énergie, déchets, eau...

Pour accompagner ses clients particuliers dans leurs projets d'éco-rénovation, Crédit Agricole Transitions & Énergies s'appuie sur la plateforme « J'écorénove mon logement » avec un diagnostic en ligne, des recommandations et des estimations sur les travaux à effectuer ainsi que des informations sur les aides disponibles.

Se désengager des énergies fossiles

Depuis plusieurs années, Crédit Agricole s'engage en faveur d'un retrait des énergies fossiles. Dans un premier temps, cette volonté a été marquée, en 2015, par l'engagement de mettre un terme au financement de l'extraction du charbon puis, en 2019, par l'annonce de la fin du financement du charbon thermique (mines, centrales électriques, infrastructures de transport dédiées) à horizon 2030 (dans les pays de l'UE et de l'OCDE) et 2040 (dans le reste du monde).

En 2022, Crédit Agricole S.A. a renforcé cette orientation en annonçant plusieurs engagements :

Réduction de 25 % des émissions de carbone par million d'euros investi par Crédit Agricole Assurances²⁵ (2025 par rapport à 2019) ;

Pétrole et gaz : diminution de 75% des émissions CO₂e liées aux financements des secteurs gaz et pétrole d'ici 2030 ; baisse de 25 % de l'exposition²⁶ de Crédit Agricole CIB à l'extraction de pétrole d'ici 2025 ; pas de financement direct de nouveaux projets d'extraction de pétrole ; exclusion des financements directs d'extraction d'hydrocarbures non-conventionnels (pétrole et gaz de schiste, sables bitumineux) ; exclusion des financements directs d'extraction de pétrole et de gaz en Arctique²⁷ ; analyse annuelle du plan de transition des clients du secteur pétrole-gaz, basé principalement sur le choix d'un scénario de référence (vs scénario *Net Zéro 2050*) et sur la stratégie de désinvestissement des énergies carbonées et de l'investissement dans la décarbonation ;

Électricité : finalisation du désengagement des centrales à charbon ; sélectivité et réduction accrues du financement des centrales à gaz.

En 2023, le groupe Crédit Agricole a réaffirmé et amplifié ces engagements :

Pétrole et gaz : arrêt de tout financement de nouveau projet d'extraction d'hydrocarbures fossiles (publication au T1 2024 du montant total des projets d'extraction fossile sur lesquels le Groupe était déjà engagé) ; arrêt des financements corporates pour les

²⁴ Selfee est un opérateur du marché de l'électricité qui permet d'acheter en circuit court, à prix local, l'électricité produite sur le territoire en étant l'unique intermédiaire avec le producteur d'énergie.

²⁵ Empreinte carbone du portefeuille d'investissement en actions et obligations *Corporate* notées détenues en direct.

²⁶ L'exposition retenue est l'*Exposure At Default* (EAD). Le pourcentage d'attribution est sur les dépenses d'investissement (Capex).

²⁷ L'AMAP pour l'Arctique terrestre et au-delà de la ligne Köppen dans l'Arctique marin.



producteurs indépendants consacrés exclusivement à l'exploration et la production de pétrole et/ou gaz ; examen au cas par cas des financements corporates des énergéticiens, selon une appréciation mise à jour régulièrement, en tenant compte de leurs engagements dans la transition; accélération de notre objectif de réduction de nos émissions financées, avec un rythme deux fois plus rapide que le scénario NZE de l'AIE.

Électricité : triplement des financements annuels en France par Crédit Agricole Transitions & Energies sur les énergies renouvelables entre 2020 et 2030²⁸, suivant la recommandation de l'Union européenne ; augmentation de 80% de l'exposition de Crédit Agricole CIB aux énergies bas-carbone entre 2020 et 2025 pour atteindre 13,3 milliards d'euros en 2025.

✓ Net Zéro Banking Alliance : préciser nos cibles et engagements sectoriels

Le Groupe Crédit Agricole et ses différentes entités ont décidé de rejoindre, courant 2021 puis 2022, quatre coalitions d'institutions financières engagées à la neutralité carbone 2050 : la Net Zéro Banking Alliance pour les métiers de la banque, la Net Zéro Asset-Managers Initiative pour son métier de gestion d'actifs piloté par Amundi, la Net Zéro Asset Owner Alliance et la Net Zéro Insurance Alliance pour Crédit Agricole Assurances.

Si chacune des coalitions implique des engagements propres à chaque métier, certaines exigences forment un socle commun : fixation d'objectifs à la fois long (2050) et court-moyen terme (2025, 2030), avec des jalons intermédiaires, établissement d'une année de référence pour la mesure annuelle des émissions, choix d'un scénario de décarbonation exigeant et reconnu par la science, validation des objectifs et trajectoires par les plus hautes instances de gouvernance...

Dans ce contexte, le Groupe Crédit Agricole a décidé de se doter de moyens significatifs pour définir des objectifs et des trajectoires alignées sur un scénario net zéro. En 2021 et 2022, le Crédit Agricole a initié un important chantier méthodologique, regroupant toutes les entités du Groupe (filiales de Crédit Agricole S.A. et Caisses régionales), avec l'appui de conseils externes, destiné à définir des trajectoires pour chaque métier et entité, pour les principaux secteurs de l'économie financés par la banque.

La Caisse régionale porte et contribue aux ambitions annoncées le 14/12/2023 selon les caractéristiques de son territoire et ses marchés de clientèle au travers de plans d'actions personnalisés.

Nous sommes en train de mener ce chantier stratégique dans le cadre de la Net Zéro Banking Alliance. Nous avons initié un vaste chantier méthodologique mobilisant tous nos métiers afin de baisser les émissions de gaz à effet de serre sur ses financements. Notre méthodologie repose sur 5 grandes étapes :



1. Pour notre Caisse régionale, l'analyse de matérialité a permis de prioriser les 4 secteurs les plus émissifs parmi ceux les plus présents dans nos portefeuilles de financement : immobilier résidentiel aux particuliers, immobilier commercial, automobile, agriculture. A noter que pour notre Caisse Régionale, le 5^{ème} examiné, à savoir le secteur de la production d'électricité est déjà décarboné, nos financements étant exclusivement destinés à des énergies renouvelables. L'enjeu est ici de poursuivre l'accélération du financement de ce type de projet.

Au niveau Groupe Crédit Agricole, l'analyse de matérialité a permis de prioriser les 10 secteurs les plus émissifs de nos portefeuilles de financement (les énergies fossiles, production d'électricité, transports maritimes, aviation, immobilier résidentiel aux particuliers, immobilier commercial, automobile, agriculture, acier, ciment). Ces 10 secteurs représentent environ 60% des encours du Groupe Crédit Agricole et environ 75 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, ce qui appuie le fait que ce sont les secteurs prioritaires pour adresser l'enjeu du changement climatique.

2. En 2023, nous avons calculé le point de départ par secteur de nos émissions financées sur les 5 secteurs cités. Nous avons utilisé la plupart du temps la méthodologie PCAF²⁹, qui consiste à calculer crédit par crédit, la part des émissions de nos clients que nous pouvons nous attribuer en tant que banque, selon une formule adaptée à chaque secteur, typologie de client et données disponibles. Cette méthodologie nous permet d'avoir une approche robuste, granulaire et adaptable dans le temps pour avoir des données de plus en plus précises. Elle part des crédits financés (bottom-up), et est donc une méthode complémentaire à la méthode interne développée par le groupe Crédit Agricole, nommée SAFE (initialement P9XCA), qui a pris une approche globale permettant de calculer, sans comptage multiple, l'ordre de grandeur des émissions financées et de déterminer une cartographie sectorielle et géographique de celles-ci (top-down).

²⁸ Plus précisément, l'ambition du groupe Crédit Agricole est de porter les financements structurés par CAT&E/Unifergie de 1Mds aujourd'hui à 3Mds en 2030 pour atteindre 19 milliards d'euros en cumulés d'ici 2030

²⁹ *Partnership for Carbon Accounting Financials* est un partenariat mondial d'institutions, créé par le secteur financier, travaillant ensemble à l'élaboration et à la mise en place d'une méthode de comptabilisation harmonisée de l'empreinte carbone de leurs prêts et investissements. Cette initiative fournit aux institutions financières le point de départ nécessaire pour définir des objectifs scientifiques et aligner leurs portefeuilles sur l'accord de Paris.



3. Concernant le choix des métriques et scénarios, pour aligner nos portefeuilles avec l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C, nous avons appuyé nos trajectoires sur les travaux de l'AIE³⁰ (scénario NZE 2050³¹) sur la plupart des secteurs, en prenant parfois d'autres scénarios plus granulaires et spécifiques sur certains secteurs.

4. Concernant la définition des cibles intermédiaires, la Caisse régionale a préparé ses plans d'actions en 2023 sur les secteurs suivants : immobilier résidentiel aux particuliers, immobilier commercial, production d'électricité, automobile et agriculture (cf. infra, « Objectifs intermédiaires, ambitions et plans d'actions sur dix secteurs pour contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050 ») »

5. Les publications extra-financières régulières seront l'occasion de revenir sur les améliorations continues de données que seront faites afin d'avoir l'estimation la plus juste des émissions financées et ainsi avoir un plan d'action de décarbonation adapté.

Note sur PCAF – SAFE : Ces deux méthodes sont complémentaires car elles permettent d'avoir à la fois une vision fine sur l'empreinte carbone de notre portefeuille de crédit, secteur par secteur (PCAF) et à la fois d'avoir une estimation agrégée et sans double comptage entre secteur de notre empreinte carbone financée (SAFE). En effet, en l'état, nous n'avons pas terminé l'exercice d'évaluation via PCAF de l'ensemble de nos financements sur tous les secteurs (par souci de priorisation sur les secteurs les plus émissifs par rapport à nos lignes de financement et également car certains secteurs n'ont pas encore de méthodologie de calcul des émissions de CO₂ reconnue par les standards ou n'ont pas suffisamment de données permettant de le faire). De plus, une fois cet exercice terminé, nous devons également retraiter les calculs afin de pouvoir additionner les secteurs entre eux pour éviter de compter deux fois certaines émissions CO₂ (les mêmes émissions de CO₂ pouvant être imputées à deux clients à la fois selon la manière de calculer sur PCAF). Garder les deux nous permet pour le moment d'avoir l'estimation de l'ensemble de l'empreinte carbone de notre portefeuille de financement et d'investissement par SAFE (147 MTCO₂ en 2021 pour le Groupe) et de pouvoir se fixer, via l'évaluation PCAF, des cibles de réduction sectorielle basée sur une évaluation plus fine de nos émissions financées secteur par secteur.

Objectifs intermédiaires, ambitions et plans d'actions Groupe Crédit Agricole

Sont indiquées ci-dessous des ambitions chiffrées à l'échelle du Groupe Crédit Agricole. Le choix de la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine est de se donner à aujourd'hui une ambition de moyens pour accompagner l'ensemble de ses clients dans leurs transitions.

Electricité

- **Indicateur :** montant en intensité (gCO₂e/kWh) des émissions de gaz à effet de serre liées aux financements des clients ayant une activité dans la production d'électricité.
- **Périmètre :** scope 1
- **Bases de référence et trajectoires Groupe Crédit Agricole :** à l'échelle groupe base de référence 224 gCO₂ e/kWh en 2020 avec objectif de réduction de 58% à horizon 2030 ; (NB en Caisse régionale Ille-et-Vilaine, secteur décarboné)

Plans d'action

- Accroître significativement le financement des énergies renouvelables ;
- Poursuivre le déploiement des expertises énergies renouvelables en appui des conseillers bancaires ;
- Poursuivre le développement de nos partenariats locaux apporteurs de solutions clients.

Automobile

- **Indicateur :** montant en intensité (gCO₂/km) des émissions de gaz à effet de serre liées aux financements de constructeurs automobiles et de véhicules (prêts particuliers, contrats de leasing, titrisation).
- **Périmètre :** scope 3 des constructeurs et scope 1 des utilisateurs.
- **Bases de référence et trajectoires Groupe Crédit Agricole :** à l'échelle groupe base de référence 190 gCO₂ e/km en 2020 avec objectif de réduction de 50% à horizon 2030

Plans d'action

- Promouvoir la transition des particuliers et des entreprises vers les véhicules électriques et la mobilité douce à travers d'outils comme les locations courtes et longs termes, le leasing social ou des initiatives innovantes comme des partenariats avec de nouveaux acteurs du segment électrique (Agilauto, youRmobile, JV avec Watèa, Agilauto-partage, etc.) ;
- Accompagner la transformation du secteur en finançant de nouveaux acteurs, tels que les fabricants de batteries et les opérateurs de solutions de recharge, les constructeurs exclusivement dédiés aux véhicules électriques et avec un suivi rapproché des trajectoires des fabricants en matière d'émissions de carbone.

³⁰ International Energy Agency ou Agence Internationale de l'Energie est une organisation internationale fondée par l'OCDE, qui se concentre sur une grande variété de questions, allant de la sécurité électrique aux investissements, au changement climatique et à la pollution de l'air, à l'accès et à l'efficacité énergétique.

³¹ Le Net Zero Emission est une feuille de route établie par l'Agence Internationale de l'Energie qui présente un scénario de transition énergétique cross sectoriel afin d'atteindre l'objectif zéro émission nette d'ici à 2050.



Immobilier commercial

- **Indicateur** : montant en intensité (kgCO₂e/m²/an) des émissions de gaz à effet de serre liées aux financements des bâtiments des clients professionnels et entreprises
- **Périmètre** : scopes 1 et 2
- **Bases de référence et trajectoires Groupe Crédit Agricole** : à l'échelle groupe base de référence 36 gCO₂ e/m²/an en 2020 avec objectif de réduction de 40% à horizon 2030

Plans d'action

- Jouer un rôle majeur dans le financement des besoins massifs en travaux de rénovation, en accompagnant les clients et capitalisant sur la réglementation locale
- Mettre l'efficacité énergétique au cœur des efforts commerciaux et des politiques en matière de risques, en développant des solutions tout-en-un et clés en main pour faciliter la gestion de l'énergie dans tous les bâtiments ;
- Poursuivre l'amélioration de la qualité de la donnée pour compléter la connaissance du portefeuille et des efforts des clients.

Immobilier résidentiel

Le Groupe Crédit Agricole s'engage à accompagner les propriétaires immobiliers pour contribuer à l'atteinte de l'objectif français de 12,4 kgCO₂e/m²/an³² en 2030, une décarbonation qui reposera sur la mobilisation de toutes les parties prenantes (propriétaire, politique publique, filière du bâtiment), tout en tenant compte de l'hétérogénéité des territoires en matière d'émissions de gaz à effet de serre des logements.

Plans d'action

- Systématiser les échanges avec les clients autour de la rénovation globale et performante, notamment au moment de l'acquisition d'un nouveau bien immobilier avec un DPE E, F et G ;
- Développer des solutions clients innovantes, tout en mobilisant l'ingénierie financière du Groupe. C'est par exemple l'objet de « J'écorénove mon logement », une plateforme lancée en mai 2023 ;
- Adapter les politiques d'octroi et tarifaires pour encourager la rénovation ;
- Capitaliser sur l'ancrage territorial pour renforcer les actions locales, notamment par des partenariats et une sensibilisation accrue des clients.

Agriculture

Partenaire historique du monde agricole, le Groupe Crédit Agricole s'engage à accompagner ses clients dans leur démarche de décarbonation tout en veillant à renforcer la souveraineté alimentaire :

- En se mettant au service des feuilles de route que fixeront la profession et les filières en lien avec les pouvoirs publics (travaux en cours) ;
- En accompagnant les leviers de décarbonation déjà identifiés par les filières ;
- En adaptant son accompagnement dans le respect des écosystèmes, des territoires et des acteurs ;
- À l'échelle de la France et de l'exploitation.

Plans d'action

- Au niveau national, Crédit Agricole ambitionne d'accompagner la Ferme France à travers la structuration du marché du crédit carbone volontaire (lancement au T1 2024 d'une plateforme exploitée en collaboration avec France Carbon Agri, mettant en relation des agriculteurs aux pratiques vertueuses et des entreprises ou collectivités soucieuses de contribuer à la neutralité par l'achat de crédit carbone en complément de la réduction de leurs propres émissions), le soutien à l'innovation, et l'accompagnement à la transition des acteurs amont et aval de la filière (lancement de fonds de transitions à hauteur de 500 millions d'euros avec une cible de 1 milliard d'euros pour financer les stratégies de transition des acteurs des secteurs) ;
- Au niveau de chaque Caisse régionale, Crédit Agricole renforcera son accompagnement des agriculteurs dans leur démarche de transition : en dialoguant avec eux pour évaluer leur maturité sur les sujets de transitions, en les accompagnant dans leurs démarches via des solutions et des outils dédiés, en développant de nouvelles offres en faveur des énergies renouvelables à l'échelle de l'exploitation (méthanisation, solaire, etc.).

Offres d'épargne responsable

✓ Livret engagé sociétaire

Depuis plus d'un an, le Crédit Agricole commercialise le livret engagé sociétaire en remplacement du livret sociétaire. Il propose une offre d'épargne contribuant de manière concrète aux projets d'avenir. Le Crédit Agricole Ile-et-Vilaine s'engage à utiliser l'épargne qui y est déposé pour accompagner les initiatives de celles et ceux qui agissent en proximité et de tracer ces financements. Au 31/12/2023, les encours du livret engagé sociétaire sont de 200 M€ et ont permis de financer des projets de transitions climatiques, agricoles et sociétales. On constate une augmentation des encours de 21% /2022 (2022 = 165M€).

³² Objectif défini par le scénario CRREM 2020.



✓ Les animations du marché du Patrimoine

- **Digital Web** RDV de l'investissement responsable dédié à nos clients le 6 avril 2023 avec 31 participants
- **Opération reboisement** = 1 contrat d'assurance vie signé=1 arbre planté qui ont permis de planter 13 333 arbres de plus en 2023 soit 41 173 arbres depuis 2019 (cf. enjeu 5.1)
- **Dispositif « Journée Mondiale de l'eau »** le 22 mars 2023 avec mise en avant du fonds Amundi KBI Aqua ISR

Le portail interne dédié à l'investissement responsable a été enrichi avec les argumentaires, les brochures, la présentation des solutions responsables.

Notre offre d'épargne responsable s'élargit : les portefeuilles modèles de Trajectoires patrimoine qui intègrent de plus en plus des préconisations en matière d'épargne durable, la gamme ETF avec une partie des fonds dits « responsables », la création d'une gamme d'unités de comptes obligataires nommée Impact (Carbone, Sociétal et Transition).

Offre assurance contribuant au développement du territoire avec Crédit Agricole Assurances

Le Crédit Agricole Assurance répond aux attentes sociétales et environnementales en lançant de nouvelles offres pour contribuer au développement du territoire.

✓ Opération reboisements

En cohérence avec le Projet sociétal du Groupe, la Caisse régionale a lancé avec Crédit Agricole Assurances une opération RSE de Reboisement des forêts françaises en 2019 : « Un contrat prévoyance décès ou assurance-vie souscrit* = un arbre planté ».

Principes :

L'Opération Reboisement, menée en partenariat avec Reforest'Action depuis 2019, consiste à planter un arbre dans les forêts françaises pour chaque contrat de Prévoyance Décès ou d'Assurance Vie souscrit par le client. Le cap du million et demi d'arbres plantés en France a été franchi en 2022. Ces arbres ont été plantés dans plus de 320 projets de reboisement partout en France.

Objectifs / Bénéfices clients :

- Contribuer à une action environnementale en souscrivant un contrat de Prévoyance Décès ou d'Assurance Vie.
- Illustrer l'engagement sociétal du Crédit Agricole par une preuve concrète d'action RSE.
- Proposer une action visible sur les territoires des Caisses régionales, en lien avec les valeurs du Groupe.
- Maintenir une opération pérenne et l'animer dans le temps.

C'est avec fierté que nous vous annonçons plus de 41 000 arbres à fin décembre 2023 plantés grâce à cette opération. Après Saint Coulomb et Livré-sur-Changeon, Mécé, Baulon, voici Bourg des Comptes pour le reboisement de parcelles agricoles abandonnées, une fois mature ce peuplement servira à la production de bois d'œuvre, une ressource durable contribuant à l'économie locale, par ailleurs, les arbres plantés stockeront du carbone, participant ainsi à la lutte contre le réchauffement climatique.

✓ Opération « Dons aux associations » grâce à Crédit Agricole Assurance

Pour la troisième année consécutive, la Caisse régionale a participé à l'animation « dons aux associations » qui s'est déroulée du 1er avril au 30 juin 2023. Grâce à la contribution de Crédit Agricole Assurances et de nos clients, nous avons pu remettre un chèque de 5 960 € à chacune des 3 associations brétiliennes choisies : SEA 35 (Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte en Ille-et-Vilaine), ARASS (Association pour la Réalisation d'Actions Sociales Spécialisées) et SMPE (Saint Malo Plongée Emeraude) pour un total de 17 880 €. Cette action marque notre soutien au territoire et permet à ces associations d'accélérer la réalisation de projets au service de la population dans les domaines sociétaux et environnementaux (à titre d'exemple l'accueil de jour Heol dédié aux femmes isolées avec enfants).

Indicateurs de performance

| Indicateurs clé de performance | 2023 | 2022 | 2021 | Taux d'évolution 2023/2022 | Objectif 2025 |
|---|------|-------|-------|----------------------------|--|
| Montant des encours de prêts activités éligibles au GBF*/ encours global de crédits | 21% | 20,5% | 19,4% | 2,43% | Atteindre 25% de nos encours totaux de crédits |

* GBF : Green Bond Framework en milliard d'€ tel que défini par le Groupe en 2018 et la reconstitution a été sur 2 ans de cet indicateur en 2022, donnée 2021 non audité.



2) Stimuler la transition vers une économie bas-carbone pour notre entreprise

Définition du risque

| Enjeu | Risques RSE | Opportunités |
|--|--|---|
| Soutenir le développement au travers d'offres responsables et réduire notre empreinte environnementale | 12. Inadéquation entre ambitions et moyens mis en œuvre pour réduire nos émissions de Gaz à Effet de Serre | Maîtriser l'empreinte directe en réduisant les gaz à effet de serre |

Politique et engagements

La Caisse régionale met en œuvre depuis 2015 une politique visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Elle s'appuie sur l'outil Bilan Carbone pour fixer un cap et décliner un plan d'actions. Des objectifs ambitieux ont été validés par la Direction Générale afin de poursuivre les efforts engagés. Notre objectif est d'accélérer cette réduction au rythme de 5% par an pour être dans la trajectoire vers la neutralité carbone en 2050 et contribuer à contenir le réchauffement de la Terre dans les limites stipulées par l'accord de Paris de 2015 de 1,5°C.

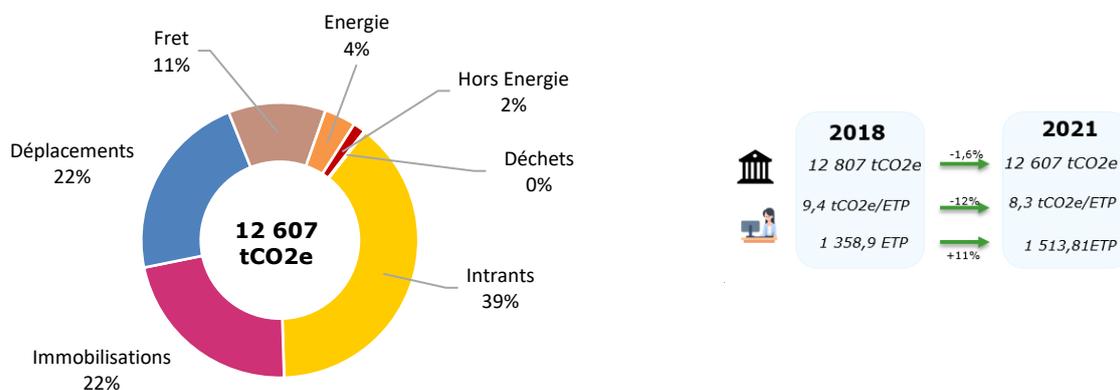
Ce chapitre s'attache à rappeler les résultats du dernier Bilan Carbone 2021, les actions réalisées afin de réduire nos émissions de GES.

Actions et résultats

Les émissions de gaz à effet de serre (GES)

Bilan Carbone 2021

Un Bilan Carbone a été mené en 2022 afin de mesurer nos émissions et vérifier l'atteinte de nos objectifs. Les émissions globales de GES générées en 2021 par nos activités de fonctionnement ont été évaluées à 12 607 tonnes équivalent CO₂ (Téq CO₂), soit 8,3 tCO₂e/ETP tel que le présente la figure ci-dessous :



Les émissions du Bilan Carbone® 2021 ont été comparées aux émissions du Bilan Carbone® 2018 et cela représente **une diminution en volume de 1,6% des GES**. Néanmoins, les **émissions par ETP ont baissé de -12%** en dépit d'une augmentation de +11% du nombre d'ETP (salarié équivalent temps plein).

La grande majorité de cette baisse est imputable aux postes :

- Hors énergie (-53% entre 2018 et 2021)
- Déplacements (-15% entre 2018 et 2021)
- Immobilisations (-15% entre 2018 et 2021)

Cette baisse est compensée par l'augmentation de certains postes :

- Achats (+13% entre 2018 et 2021)
- Fret (+65% entre 2018 et 2021)

L'ordre des principaux postes émetteurs n'est pas bouleversé.



Le poste « Intrants- Achats de biens et services » est ainsi le poste prépondérant en termes d'émissions de GES (39%), avec 4 911 t_{éq}CO₂. Vient ensuite deux postes équivalents, le poste « Immobilisations » qui représente 22% des émissions de GES de ce Bilan Carbone et pèse pour 2 811 t_{éq}CO₂ et le poste « Déplacements de personnes » avec 2 796 t_{éq}CO₂ (22%). Le poste « Fret » arrive en quatrième position avec 1 433 t_{éq}CO₂ (11%). Enfin, les postes « Énergie » (4%) et « Hors-énergie » (2%) pèsent respectivement pour 462 t_{éq}CO₂ et 179 t_{éq}CO₂. Le poste « Déchets » est également faible en termes d'émissions de GES (<1%), avec 15 t_{éq}CO₂.

À la suite d'un atelier mené en décembre 2022, nous avons identifié des leviers de réduction sur les postes : bâtiments, flotte de véhicules et mobilité. La Caisse régionale a entériné, en 2023, un plan d'actions afin d'atteindre un premier palier de réduction des émissions de GES en 2025 à hauteur de 15% de CO₂e par équivalent temps plein par rapport à 2021.

2023 est une année charnière pour l'accélération de moyens mis en œuvre dans les domaines des déplacements, de l'énergie, des immobilisations et des achats.

| Postes d'émissions | Actions mises en œuvre | Horizon de temps dans l'incidence carbone |
|------------------------------------|--|---|
| Energie | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Plan de sortie des chaudières à fuel et gaz d'ici 2026 ✓ Déploiement de panneaux photovoltaïques sur le siège social (10% d'autoconsommation soit plus de 330 MWh par an) | Court terme |
| Immobilisations | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Allongement de la durée de nos équipements informatiques | Court terme |
| Mobilités | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise à disposition de 265 vélos électriques de fonction à des salariés volontaires (+ de 17% des salariés en CDI) pour changer leur mode de déplacement domicile/travail sur une partie de l'année (Voir Enjeu 4) ✓ Accroissement de la flotte de véhicules électriques pour les trajets professionnels ✓ Ouverture d'un 2^è site administratif « Odysée » à Bruz afin de rapprocher 110 salariés potentiels de leurs lieux d'habitation et limiter les kms domicile/travail. Ils ont ainsi la possibilité de travailler 4 jours par semaine au maximum en gardant 1 jour au siège social afin de conserver le lien avec leur service (Voir Enjeu 4) | Court et moyen terme |
| Achats de biens et services | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Accompagnement de nos fournisseurs locaux dans leur décarbonation (Voir Enjeu 3) ✓ Accompagnement de notre Groupe Crédit Agricole pour nos achats nationaux ou via nos filiales | Moyen terme |

| Indicateurs | Unité | 2023 |
|--|-----------------------|------------------|
| DISTANCES PARCOURS | Milliers de km | 2 244 581 |
| Dont Flotte véhicules électrique | | 270 691 |
| Dont Flotte véhicules thermique | | 590 631 |
| Dont Déplacement des administrateurs | | 130 925 |
| Dont Véhicules personnels des salariés | | 1 252 334 |

Emissions de GES amont/aval

La Caisse régionale a une politique volontariste pour limiter ses émissions de GES liés aux déplacements professionnels. A ce titre, 2 véhicules supplémentaires sont mis à disposition aux salariés, soit 16 véhicules dont 10 électriques.

Elle incite au covoiturage professionnel par un remboursement majoré des frais kilométriques lors que les salariés utilisent leur voiture personnelle (véhicule de la flotte indisponible). Une flotte de vélo de fonction (265 vélos à assistance électrique) va être livrés aux salariés volontaires pour leur déplacement domicile/travail et professionnel.

En 2024, un bilan carbone sera réalisé sur l'exercice 2023 afin de vérifier que la trajectoire prise est satisfaisante. Cela permettra d'ajuster les actions et d'envisager d'autres projets.

L'énergie électrique

Consommation globale d'électricité baisse par rapport à celle de 2022 : 5 363 715 kWh

La politique de sobriété du groupe Crédit Agricole est en application depuis novembre 2022. Pour les agences connectées, la consigne de températures a été réglée entre 19 et 21 degré maximum dans les locaux. Pour les autres agences non connectées, des thermomètres ont été mis à disposition afin que les collaborateurs puissent essayer au mieux de rester dans ces températures.



De même sur la période estivale les seuils de déclenchement de climatisation ont été relevés, ce qui permet de belles optimisations.

La suppression des portes automatiques avec 12 agences concernées sur 2023 limite les déperditions énergétiques.

| | 2023 | | | 2022 | | | 2021 | |
|--------------------|------------------|--------------------|---------------------------------|------------------|--------------------|---------------------------------|------------------|--------------------|
| | kWh | TeqCO ₂ | Evolution en TeqCO ₂ | kWh | TeqCO ₂ | Evolution en TeqCO ₂ | kWh | TeqCO ₂ |
| Electricité | 5 363 715 | 440 | -8,90% | 5 888 292 | 483 | -1,02% | 5 949 023 | 488 |

NB la règle de calcul 2020 des facteurs d'émissions : Electricité (mix moyen énergétique) : 0,082 kgCO₂e/kWh

Le papier

La consommation de papier reste stable. Elle s'explique d'une part par notre développement (+ de 18 000 clients en 2 ans) qui est lié à la dynamique du territoire et d'autre part par la volonté d'accompagner tous nos clients et de favoriser l'inclusion.

| | 2023 | 2022 | 2021 |
|----------------------------|----------------|-----------------|----------------|
| | Masse Kg | Masse Kg | Masse Kg |
| Volume total papier | 118 334 | 119 547* | 122 365 |

* périmètre modifié à la suite du changement de prestataire en 2022

Les déchets

En 2023, le Crédit Agricole a fait recycler 4 tonnes de ses déchets par Véolia et 29,8 tonnes par la Feuille d'Erable, soit un total de 33,8 tonnes.

De l'ancien mobilier a été réutilisé pour effectuer certains aménagements sur le site Odyssee, ainsi que sur le siège social de la Courrouze pour répondre aux besoins supplémentaires des équipes.

Un groupe de travail a mis en place des actions visant à :

- ✓ Un renforcement des pratiques de tri sélectif, réalisé sur les sites La Courrouze, Eolios et Odyssee avec la mise en place d'ilots de contenants de déchets (ménagers ou recyclables) très incitatifs, y compris pour le verre et les bio déchets.
- ✓ Une expérimentation en cours, concernant les agences, avec le prestataire RECYGO, filiale de LA POSTE afin de renforcer également la récupération des déchets recyclables sur l'ensemble des points de vente de la Caisse régionale (hormis le papier déjà pris en charge par ailleurs).
- ✓ Des actions de sensibilisation effectuées régulièrement auprès des collaborateurs sur les procédures de gestion des déchets.

Le Crédit Agricole Ille-et-Vilaine a organisé pour la 3^e année consécutive un clean walk dans le quartier de la Courrouze pour ramasser les déchets. Au total, 124kg de déchets dont plus de la moitié d'encombrants, ont été ramassés par 27 salariés de la Caisse régionale et 13 salariés d'autres entreprises du quartier.

Les éco-gestes : des actions concrètes

- ✓ **Sobriété numérique**

2023, la Caisse Régionale d'Ille-et-Vilaine a amplifié sa démarche de sobriété numérique, initiée en 2022 dans le cadre de la mise œuvre de son projet d'entreprise.

D'une part, tout au long de l'année, des actions de sensibilisation des collaborateurs et des administrateurs ont été réalisées pour réduire l'impact du numérique dans notre empreinte carbone : animation en juin 2023 d'une semaine dédiée aux transitions environnementales (sensibilisation sur la sobriété numérique, énergétique, l'eau, les mobilités douces, etc.), et rappel de l'importance du tri dans les messageries et serveurs bureautiques.

D'autre part, le Numérique Responsable concerne également les actions liées au matériel informatique : En 2023, 100% des smartphones achetés ont été volontairement choisis reconditionnés. De plus, nos partenaires informatiques sont locaux (pour la réparation et la maintenance des matériels informatiques, le recyclage et la valorisation des déchets électroniques) : localisés à moins de 10 km.

Enfin, sur l'aspect social du Numérique Responsable, en 2023, la Caisse Régionale d'Ille-et-Vilaine a fait don à la structure Passerelle (dispositif d'aide pour les clients en précarité financière) de 10 PC portables et de 5 tablettes neuves.



✓ Sobriété énergétique

La Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine poursuit, en tant que consommateur, sa démarche de sobriété énergétique. Pour donner suite aux préconisations d'un groupe de travail, plusieurs actions ont été mises en œuvre :

- En maintenant les températures sur celles préconisées par l'ADEME : chauffage des bâtiments à une température de 19°C.
- En adaptant les éclairages avec l'extinction des enseignes à 19h, coupure de l'éclairage avec fermeture des zone distributeurs en agence de 22h à 6h.
- En équipant ses bâtiments de 750 panneaux photovoltaïques qui couvriront 10 % de la consommation annuelle électrique.
- En améliorant les registres d'air sur le siège qui influent sur le bien-être et la santé des collaborateurs sur le lieu de travail et en permettant ainsi une économie d'énergie de 4 %.
- En supprimant des portes automatiques des agences et rideaux d'air chaud pour limiter les déperditions énergétiques. Ils seront remplacés par un système de fermeture manuelle qui permet à la porte de ne s'ouvrir que lorsqu'un client rentre dans nos locaux. Le déploiement est réalisé dans les agences qui ne possèdent pas ce type d'ouverture ou ayant un rideau d'air chaud.
- En généralisant le système de domotique (Gestion Technique Centralisée), permettant le pilotage à distance et des relevés de compteur pour être au plus près des optimisations énergétiques se poursuit dans les agences. Ce qui fait 45 agences connectées et 15 en cours de validation informatique à fin 2023.

Indicateurs de performance

| Indicateurs clé de performance | 2023 | 2022 | 2021 | Taux d'évolution 2023/2022 | Objectif 2025 |
|---|---------------|---------------|--------------|----------------------------|----------------------------------|
| Indicateurs du Bilan carbone : | | | | | |
| Consommation papier en Kg /ETP* | 76,59 kg/ETP | 78,7 kg/ETP** | 80,8 kg/ETP | -2,68 % | 60 kg/ETP |
| Energie électrique consommée en kWh/m2 * | 112.48 kWh/m2 | 121.43 kWh/m2 | 121,5 kWh/m2 | -7,37% | Baisse de 10% de la consommation |

*Indicateur 2022 reconstitué sur 2 ans, donnée 2021 non auditée

**périmètre modifié à la suite du changement de prestataire en 2022

3) Favoriser l'inclusion

Définition du risque

| Enjeu | Risques RSE | Opportunités |
|---|--|--|
| Soutenir le développement au travers d'offres responsables et réduire notre empreinte environnementale | 13. Augmentation de la part de clientèle en difficulté suite à l'insuffisance d'actions adaptées | Rester présent auprès de la clientèle en difficulté Accompagner les seniors |

Politique et engagements

Prévenir le surendettement et accompagner les clients fragilisés par un accident de la vie



La Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine, dans une démarche mutualiste et solidaire, a mis en œuvre en 2003 un dispositif dénommé « Point Passerelle », afin d'accompagner sur son territoire des personnes en difficulté financière suite à un évènement de vie (perte d'emploi, séparation de couple, maladie, décès d'un proche, jeune de moins de 25 ans sans soutien familial...). Le Point Passerelle propose un service gratuit d'écoute et de médiation dans le cadre d'un savoir-faire bancaire, financier et social.



Les conseillers Passerelle, appuyés par un réseau d'accompagnateurs bénévoles, et de partenaires du monde social, ont pour mission d'écouter, de diagnostiquer, d'orienter, d'accompagner, de trouver et de mettre en place des solutions sociales et économiques, auprès de ses clients en difficulté.

Une volonté pour accompagner les clientèles détectées en situation de fragilité

- **En 2020**, la Caisse régionale a pris la décision volontariste d'abaisser le plafond mensuel des frais de dysfonctionnement³³ prélevés et ce, pour l'ensemble de ses clients particuliers. Ce plafonnement de 300 € en 2019, réduit dans un premier temps à 150 € en 01/2020, a été porté à 25 € dès le mois de 05/2020 en raison des conséquences de la pandémie sur la fragilisation de nos clients. Pendant les périodes de confinement, un plafonnement des frais de rejet a également été mis en œuvre au bénéfice de nos clients professionnels touchés par la crise.
- **En 2021**, afin de mieux marquer l'accompagnement des clients qualifiés en situation de fragilité, les conseillers ont été invités à tracer 100 % des contacts avec la clientèle en situation de fragilité.
- **En 2022**, la Caisse régionale a poursuivi ces actions en exonérant de commissions d'intervention les opérations cartes inférieures à 10 € et les clients équipés de l'offre Budget Protégé bénéficient d'un plafonnement total des frais de dysfonctionnement.
- **Sur l'année 2023**, le process d'accompagnement de la clientèle fragile a été simplifié afin de faciliter le traitement par le réseau d'agences.

Un Fonds d'Aide dédié aux Agriculteurs et Professionnels (FAAP)

Le FAAP, créé en 2002 par le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine, constitue un accompagnement financier pour les clients qui font face à une difficulté de toute nature générant une dégradation significative de la rentabilité, ou aide à une reconversion professionnelle en cas d'arrêt d'activité. L'aide a pour objectif de permettre à nos clients de repartir vers le haut, d'accroître leurs performances techniques ou économiques. Le FAAP s'apparente pour nos clients professionnels et agriculteurs au Point passerelle pour nos clients particuliers.

Accélération et réorganisation des marchés santé et bien vieillir au niveau local suite à la création de l'entité « Santé et territoires » au national.

A/ Objectifs « Santé » :

-Permettre l'accès aux soins pour tous : notre engagement est de contribuer à lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès aux soins. Ainsi, nous souhaitons contribuer sur notre territoire à offrir et faciliter le choix aux personnes, de s'orienter vers une solution adaptée à leur besoin.

-Déployer des solutions spécifiques pour répondre aux enjeux sociologiques. S'adapter à la montée du salariat, aux nouveaux métiers mais aussi aux nouvelles structures collectives qui remplacent les indépendants au fil du temps.

-Accompagner l'innovation dans la Santé. La Caisse régionale déploie un dispositif unique d'accélérateurs de l'innovation pour les start-ups et les entreprises du territoire

B/ Objectifs « Bien Vieillir » :

Intervenir tout au long du parcours des seniors : le déploiement de la démarche du « parcours seniors » s'inscrit au cœur du Projet client de la Caisse régionale. Il propose une gamme d'offres qui n'exclut aucun client, pour favoriser l'inclusion sociale et numérique et s'adapter aux évolutions économiques et sociétales. Cette démarche de proximité vise à accompagner les seniors à vivre dans un logement avec un environnement adapté (domicile, petits locatifs, EPHAD...)

Actions et résultats

Une équipe accompagnatrice renforcée du dispositif Passerelle

En 2023, le dispositif Passerelle a continué à développer son influence, en améliorant encore l'efficacité de son accompagnement des clientèles fragilisées, et tout particulièrement celles ayant subi un aléa de la vie.

L'équipe Point Passerelle est constituée de 3 salariés dédiés à cette activité, et bénéficie du soutien de 10 bénévoles réunis au sein de l'association Passerelle.

Afin d'améliorer la détection et le suivi en agence des clients Passerelle, un réseau de correspondants en Caisse locale et en agence ont été identifiés. Ce binôme de correspondants administrateur et salarié dans chaque Caisse locale (100 correspondants), est le relai local du point Passerelle au plus près des clients fragilisés.

³³ Les frais de dysfonctionnement concernent la commission d'intervention, les frais de rejet de chèque et de prélèvement, les frais de chèque payé en situation d'interdiction bancaire



Ce sont ainsi 235 familles qui ont été accompagnées en 2023, dont 72 bénéficient d'un suivi personnalisé par un bénévole de l'association Passerelle.

Depuis 2003, un peu plus de 2 000 familles ont bénéficié du Point Passerelle ayant pour but de rétablir durablement la situation de clients à la sortie du dispositif.

Le travail de sensibilisation des administrateurs et équipiers au quotidien dans les agences s'est poursuivi en 2023. Ce travail est réalisé par les Conseillères Passerelle, afin d'améliorer encore la détection des clients fragilisés, et mieux faire partager les situations éligibles (newsletter correspondants Passerelle, visites en agence, intervention en conseil de Caisse locale).

Un nouveau processus de décision a été mis en place en 2021, et a pleinement produit ses effets en 2023 puisque près de 90 % des dossiers ont été validés en process simplifié, permettant de gagner en réactivité et offrant une prise en charge au plus près des besoins clients.

Afin d'accompagner au mieux nos clients fragilisés par un aléa de la vie, les offres de service spécifiques à Passerelle ont été poursuivies :

- ✓ Proposition d'Avances Passerelle permettant le financement à 0 % de besoins spécifiques liés à l'aléa de la Vie. En 2023, ce sont 175 Avances Passerelle qui ont été octroyées pour 524 070 €.
- ✓ Mise en place d'une pause dans le paiement des cotisations de l'assurance Auto depuis 2020, grâce au partenariat noué entre la Caisse régionale et PACIFICA. Cette aide permet de participer au financement de la cotisation de l'assurance Auto et 2 roues à hauteur de 50% de la cotisation annuelle. L'objectif est d'éviter la non-assurance du véhicule (dont les garanties Responsabilité Civile sont obligatoires) et de permettre le maintien de la mobilité de cette clientèle. Ce sont 112 pauses qui ont été validées en 2023 pour un montant de prise en charge pour le client de 25 378 €, dont 19 033 € financés par la Caisse régionale.

Par ailleurs, les conseillères Passerelle disposent d'autres possibilités d'intervention : prise en charge de frais de dysfonctionnement, pause crédit et accompagnement par l'Association Passerelle.

2023 était l'année anniversaire du Point Passerelle en Ille-et-Vilaine : 20 ans d'utilité au service des clients de la Caisse régionale ! À cette occasion, 33 Caisses locales se sont mobilisées lors des semaines du sociétariat du mois de novembre pour faire mieux connaître l'accompagnement du Point Passerelle.

Ainsi près de 120 acteurs sociaux du territoire ont été rencontrés au cours de Cafés Passerelle.

Les partenariats

Afin d'intensifier ses capacités d'accompagnement, le Point Passerelle développe ses liens avec les acteurs sociaux du territoire, dans le souci d'identifier toutes les solutions utiles aux bénéficiaires.

Cette démarche s'articule autour de 3 actions principales :

- ✓ Développement de conventions de partenariat au niveau départemental : sur la mobilité avec le programme « Renault Solidaire », sur le logement avec les offices HLM, sur le retour à l'emploi avec « EMCC Coaching Solidaire »... Une nouvelle convention a également été signée avec Orange Solidarité pour l'accompagnement autour du sujet de la fracture numérique, signée en 2024 sur l'année 2023.
- ✓ Rencontres des acteurs utiles au Point Passerelle pour présentation de nos possibilités d'intervention et identification des contacts utiles,
- ✓ Organisation des Cafés Passerelle en agence et au plus près du terrain afin d'inviter les acteurs sociaux locaux à découvrir le Point Passerelle et ses modalités d'intervention. Ce moment d'échange vise à créer du lien entre les différents intervenants sociaux du territoire et faire connaître les possibilités d'accompagnement offertes par le dispositif Passerelle. En 2023, cette action a été particulièrement portée lors des semaines du sociétariat.

Le Micro-crédit

Le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine affirme plus largement sa volonté d'accompagner l'inclusion bancaire, en proposant depuis octobre 2019 le micro-crédit, une solution qui va au-delà des bénéficiaires du Point Passerelle.

Elle s'adresse à des clientèles fragilisées sur un plan socio-économique, exclues du système bancaire classique et permet de financer des projets facilitant leur insertion.

Les conseillers des agences apprécient cet élargissement de la palette de solutions destinées à accompagner la clientèle fragile de notre territoire. Seules les clientèles de particuliers peuvent en bénéficier, avec un plafond maximum possible à 8.000 € par



famille.

En 2023, 139 micro-crédits ont été mis en œuvre pour un montant global de 637 266 €.

| | Nombres de micro-crédits | Montants accordés |
|------|--------------------------|-------------------|
| 2019 | 23 | 30 965 € |
| 2020 | 69 | 227 163 € |
| 2021 | 158 | 434 278 € |
| 2022 | 141 | 574 971 € |
| 2023 | 139 | 637 266 € |

La prévention

En 2023, les conseillères du Point Passerelle ont également poursuivi l'action initiée en 2018 de prévention, en proposant des ateliers d'éducation budgétaire à l'attention des jeunes, en partenariat avec les missions locales.

Ce sont ainsi 45 ateliers qui ont été réalisés, dont 16 organisés par les Caisses locales lors des semaines du sociétariat. Les 29 autres ateliers ont été organisés avec les missions locales de Saint Malo, Redon et Fougères, pour un accompagnement en moyenne une dizaine de jeunes par atelier, mais aussi avec de nouveaux partenaires tels que l'association Irvin et un Maison Familiale Rurale.

Les membres de l'Association Passerelle co-animent depuis 2022 ces ateliers budgétaires, en binôme avec les conseillères Passerelle, afin de pouvoir prendre en charge ces animations en autonomie. L'enjeu reste de poursuivre et développer en 2024 cette action de prévention.

Des actions complémentaires pour accompagner les clientèles détectées en situation de fragilité

Depuis 2021, la Caisse Régionale fait évoluer les critères de détection des situations de fragilité financière pour permettre aux conseillers de mieux identifier les situations difficiles.

Le nombre de clients ainsi détecté en situation de fragilité est stable par rapport à 2022.

- Actions de prévention et de suivi

Ainsi, les actions entreprises ont permis aux conseillers de mieux identifier et suivre les clients en situation de fragilité. Le nombre de clients équipés de l'offre Budget Protégé a augmenté de 16.5% depuis 2020 avec 1380 clients équipés à fin décembre 2023.

Au niveau de la gouvernance, une information régulière du Comité de Direction et du Conseil d'Administration sur ces avancées est réalisée.

Dans la poursuite des travaux en matière de critère de détection pour anticiper les situations de fragilité financière, le Crédit Agricole suit le nombre de clients fragilisé.

- Action d'accompagnement

En complément du traitement prioritaire des contacts depuis 2021, nous avons déployé un bilan de l'équipement des clients en situation de fragilité financière avérée. L'objectif est d'accompagner les clients sur leur maîtrise budgétaire et leur protection pour une meilleure couverture des besoins essentiels. Un tableau de bord à destination des managers du réseau a été construit pour mieux piloter le renforcement de l'inclusion et l'accompagnement des clientèles identifiées en situation de fragilité financière.

Des communications régulières ont été diffusées au travers de notre réseau social d'entreprise à destination des conseillers et des managers et des ateliers dédiés sont ouverts auprès des managers pour réaliser des animations en proximité.

Fonds d'Aide aux Agriculteurs et Professionnels (FAAP)

Sur l'année 2023, le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine a accordé une aide FAAP à 13 clients professionnels et agriculteurs pour un montant total de 44 milliers d'euros. Les clients sont libres d'accepter ou non cet accompagnement financier.

Par ailleurs, depuis 2021, la Caisse régionale a complété son dispositif FAAP d'un réseau de 4 associations spécialisées dans l'accompagnement des Professionnels et TPE en difficulté. Ces associations, par leur expérience et leur complémentarité, doivent nous permettre de couvrir le spectre des besoins de nos clients sur différents domaines tels que la détresse psychologique, les démarches administratives, les problèmes sanitaires, l'appui juridique, le coaching. La démarche de la Caisse régionale consiste à présenter ces associations aux clients qui en ont besoin et leur transmettre les coordonnées. Les clients sont ensuite libres de contacter ou non ces associations.

Accélération et réorganisation des marchés santé et bien vieillir au niveau local

A/ Leviers « Santé » :

- ✓ Le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine, via son Village By CA, a conclu en 2022 un partenariat avec le groupe Vivalto Santé afin d'accompagner les start-ups de la santé. Depuis sa création, le Village By CA a hébergé et accéléré près de 8 start-ups dédiées aux enjeux de la santé et du bien-vieillir.
- ✓ Il soutient aussi les Fonds Nominoë et Bretagne Atlantique Ambition dans leurs programmes de Recherche et projets innovants dont la valeur ajoutée pour les patients et les soignants est incontestable.
- ✓ Il accompagne la modernisation et les enjeux de transformation des Etablissements de Santé. Il est aujourd'hui un des principaux financeurs des établissements de Santé du territoire. Il accompagne le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Rennes dans son projet de modernisation et de regroupement des activités de médecine, de chirurgie et



d'obstétrique sur le site de Pontchaillou, via un financement long-terme de 100 M€. Il participe également au développement de la plupart des cliniques privées à but lucratif et non lucratif du territoire.

- ✓ Nous travaillons aussi avec les futurs professionnels de santé par le biais de convention avec des associations d'internes. Le but est de leur permettre de réussir leur projet professionnel tout en les fidélisant afin qu'ils pratiquent demain en Ille-et-Vilaine.

B/ Leviers « Bien Vieillir » :

- ✓ Favoriser des nouveaux types de logements pour les personnes âgées : habitat partagé, familles d'accueil, colocation, habitat participatif...
- ✓ Accompagner sur notre territoire le développement des petits établissements, à dimension plus humaine, pour lutter contre les inégalités territoriales d'accès à l'hébergement séniors.
- ✓ Poursuivre ces engagements en capital développement pour aider au développement des solutions et structures d'hébergements séniors avec la création en 2021 d'une foncière bretonne dédiée au Bien-Vieillir
- ✓ Accompagner par le financement de travaux, de rénovation ou encore de construction, les acteurs du changement (particuliers ou structurels).
- ✓ Partenariat avec la CCI Bretagne et le club Breizh Silver Eco pour identifier les porteurs de projet et permettre de participer à l'innovation de ce marché.
- ✓ Relance d'une commission santé-Bien vieillir avec des acteurs locaux pour gagner en efficacité sur nos actions. La 1ère commission aura lieu le 1er février 2024.

C/ Moyens humains de la Filière santé

Nous avons souhaité renforcer notre équipe commerciale en nombre et en expertise, c'est pourquoi le marché de la santé au Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine est maintenant composé de différents spécialistes :

- ✓ 6 conseillers Professionnels (en attendant 2 nouveaux...) pour accentuer notre proximité et notre disponibilité auprès de notre clientèle libérale de santé
- ✓ 3 Chargé d'Affaires Entreprises Santé permettent d'adresser et de conseiller les entreprises et institutionnels du Territoire pour les marchés TPE, PME et ETI.
- ✓ 1 chargé d'affaires dédié aux associations médico-sociales. Il a pour mission d'accompagner ces structures d'hébergements séniors, sous statut associatif, dans la conduite de leurs projets de développement et dans la gestion de leur quotidien
- ✓ 1 poste de Chargé d'Affaires des Professionnels de Santé. L'objectif de ce poste est d'accompagner les porteurs de projets de maison de santé, pôle ou centre de santé et pharmacies du territoire.
- ✓ 1 Responsable de la filière santé avec pour objectif d'animer et de fédérer en interne et en externe le marché de la santé

Notre organisation commerciale permet également de mobiliser l'ensemble des compétences et expertises du Groupe Crédit Agricole (Etudes Economiques, Capital – Développement, Village By Ca...) afin d'accompagner l'ensemble des acteurs de la santé sur leurs sujets de développement et d'innovation.

Indicateurs de performance

| Indicateurs clé de performance | 2023 | 2022 | 2021 | Taux d'évolution 2023/2022 | Objectif 2025 |
|---|------|------|------|----------------------------|---------------|
| Nombre de dossiers présentés en Comité Passerelle | 235 | 204 | 203 | +13,2% | 300 |



III. Tableau d'indicateurs clés de performance

Enjeu 1 : Assurer un conseil et une expertise de proximité

| Indicateurs clé de performance | 2023 | 2022 | 2021 | Taux d'évolution 2023/2022 | Objectif 2025 |
|--|-------|-------|-------|----------------------------|---|
| Nombre d'utilisateurs de banque en ligne/Nombre de clients totaux | 63,5% | 61,1% | 59,5% | +2,4 points | Poursuivre le développement et viser 65% de nos clients |
| Présence d'un service CA pour 100 000 habitants* | | | | | |
| - Nombre de points de vente pour 100 000 habitants | 10,2 | 10,3 | 10,4 | -0,97% | Maintenir le niveau de service en fonction de l'évolution de la population brétillienne |
| - Nombre d'automates bancaires pour 100 000 habitants | 18,6 | 19,1 | 19,4 | -2,6% | |
| - Nombre de relais CA pour 100 000 habitants | 13,3 | 13,6 | 12,1 | -2,2% | |
| Nombre de collaborateurs en contact clientèle pour 1000 clients | 1,96 | 1,87 | 1.80 | +4,8% | Maintenir le niveau > à 1,80 |

* Indicateurs 2022 reconstitués sur 2 ans, donnée de 2021 non audité

Nombre de clients totaux = nombre de clients totaux majeurs et mineurs émancipés ayant un compte CAEL (CA en ligne)

Nombre d'habitants : personnes domiciliées en Ille-et-Vilaine

Enjeu 2 : Viser une relation durable avec nos clients sociétaires, en protégeant leurs intérêts

| Indicateurs clé de performance | 2023 | 2022 | 2021 | Taux d'évolution 2023/2022 | Objectif 2025 |
|---|--------|--------|--------|----------------------------|---|
| Plan d'écoute de l'année écoulée : Nombre d'enquête clients, collaborateurs et administrateurs | 20 | 37 | 26 | -45,9% | Réaliser au moins 20 écoutes |
| Lutte contre la corruption : % de salariés les plus exposés formés à la lutte contre la corruption | 99,08% | 99,09% | 99,32% | -0,01 point | 100% |
| RGPD : % de formation de l'ensemble des salariés éligibles (stock depuis 2018) | 99,22% | 94,6% | 30,6%* | +4,62 points | 100% des collaborateurs formés avec ancienneté >3 ans |

* l'indicateur 2021 concerne les salariés les plus exposés au RGPD et en 2022, élargissement à l'ensemble des salariés

Enjeu 3 : Animer les acteurs du territoire et s'engager auprès de nos clients

| Indicateurs clé de performance | 2023 | 2022 | 2021 | Taux d'évolution 2023/2022 | Objectif 2025 |
|--|--------|--------|--------|----------------------------|---|
| Montant des dépenses en mécénat | 334 k€ | 438 k€ | 350 k€ | -23,7% | Maintien du volume des dépenses |
| Part contributive de l'Investissement responsable / Encours globaux de collecte (périmètre Amundi)* | 16,8% | 16,92% | 14,74% | -0,12 point | Progresser plus vite que la collecte totale |
| Délai moyen de paiement fournisseurs** | 22j | 20j | 25j | +10% | 20j |

*Cet indicateur permet de voir l'évolution de nos encours sur des fonds responsables sur nos encours globaux de collecte afin de comprendre concrètement si les placements dits responsables prennent une part plus importante dans notre collecte.

**Délai de paiement fournisseurs : *indicateur de performance retenu (base Groupe)*

Délai moyen de paiement Fournisseurs = Date de paiement – Date de facture (factures payées entre le 1er Janvier et le 31 décembre de l'année N).

Sont exclus du calcul : les remboursements aux salariés, les paiements différés pour retenue de garanties, les factures intragroupes, les avoirs, les fournisseurs immatriculés à l'étranger et les dépenses de Mécénat.

Enjeu 4 : Partager des pratiques responsabilisantes et équitables

| Indicateurs clé de performance | 2023 | 2022 | 2021 | Taux d'évolution 2023/2022 | Objectif 2025 |
|--|-------------|-------------|----------|----------------------------|---------------------------|
| Nb d'heures de formation /salarié formé | 40,8 heures | 37,6 heures | 43heures | +8,5% | 35 heures |
| Indice d'Engagement et de Recommandation des salariés (IER) * | 77 | -- | 79 | -2 points | >77 |
| Taux de femmes parmi les cadres supérieurs | 34% | 34% | 35% | - | Tendre vers l'égalité F/H |
| Taux d'emploi de travailleurs handicapés | ** | 6,33% | 6,83% | -- | Se maintenir > 6% |

* L'IER 2023 n'est pas comparable avec l'IER 2021 car la structure de l'enquête a évolué considérablement. Ce constat est valable pour toutes les entités qui ont réalisé cet IER. Cet indicateur est produit tous les 2 ans, donnée 2018 non audité.

**Données 2023 transmis en avril 2024 par la MSA, la valeur estimée semble être conforme à la cible de 6%



Enjeu 5 : Soutenir le développement au travers d'offres responsables et réduire notre empreinte environnementale

| Indicateurs clé de performance | 2023 | 2022 | 2021 | Taux d'évolution 2023/2022 | Objectif 2025 |
|---|-------------------------------|---|-----------------------------|-------------------------------|--|
| Montant des encours de prêts activités éligibles au GBF*/ encours global de crédits | 21% | 20,5% | 19,4% | +0,5 point | Atteindre 25% de nos encours totaux de crédits |
| Indicateurs du Bilan carbone : Consommation papier en Kg /ETP** Energie électrique consommée en kWh/m2 ** | 76,59 kg/ETP 112.48 kWh/m2 | 78,7 kg/ETP*** 121,43 kWh/m ² | 80,8 kg/ETP 121,5 kWh/m2 | -2,68% - 7.37% | 60 kg/ETP Baisse de 10% de la consommation |
| Nombre de dossiers présentés en Comité Passerelle | 235 | 204 | 203 | + 13,2% | 300 |

* GBF : Green Bond Framework en milliard d'€ tel que défini par le Groupe en 2018

**Indicateur 2022 reconstitué sur 2 ans

*** Périmètre modifié à la suite du changement de prestataire en 2022

IV. Tableau de correspondance

Table de concordance avec les informations requises par l'ordonnance n°2017-1180 du 19 juillet 2017 et le décret n°2017-1265 du 9 août 2017 suite à la Directive Européenne du 22 octobre 2014.



Tableau de correspondance des référentiels réglementaires (1/3) Volet Environnemental

| Thème | Informations | Partie du Rapport |
|--|--|-------------------|
| Changement climatique | Epargne Investissement Socialement Responsable et outil diagnostic RSE | 2.3.1 |
| Politique générale en matière environnementale | Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions | A |
| Changement climatique | Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société | 2.5.2 |
| Changement climatique | Les émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre liées aux activités de transport amont / aval de l'activité | 2.5.2 |
| Changement climatique | L'adaptation aux conséquences du changement climatique | 2.5.1 |
| Protection de la biodiversité | Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité | 2.5.1 |
| Economie circulaire | Les mesures de prévention, de recyclage, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets | 2.5.2 |
| Economie circulaire | La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables | 2.5.2 |
| Gaspillage alimentaire | Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire | 2.3.1 |



Tableau de correspondance des référentiels réglementaires (2/3) Volet Social

| Thème | Informations | Partie du Rapport |
|-----------------------|--|-------------------|
| Relations sociales | Bilan des accords collectifs | Annexe |
| Santé et sécurité | Prévention, les accidents du travail | 2.4.2 |
| Egalité de traitement | Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées | 2.4.3 |
| Egalité de traitement | La politique de lutte contre les discriminations | 2.4.3 |
| Formation | Les politiques mises en œuvre en matière de formation | 2.4.1 |
| Formation | Le nombre total d'heures de formation | 2.4.1 |
| Egalité de traitement | Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes | 2.4.3 |

| Thème | Informations | Partie du Rapport |
|--|---|-------------------|
| Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT | A l'élimination du travail forcé ou obligatoire | B |
| Promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engagement dans les réserves | Les actions visant à promouvoir le lien | 2.4.2 |



Tableau de correspondance des référentiels réglementaires (3/3)

Volet Sociétal

| Thème | Informations | Partie du Rapport |
|---|---|-------------------|
| Le respect des droits de l'homme et lutte contre la corruption | les actions engagées pour prévenir la corruption et la loyauté des pratiques | 2.2.2 |
| La protection des données | La protection des données | 2.2.2 |
| Impact territorial, économique et social de l'activité de la société | Sur les populations riveraines ou locales | 2.1.1 |
| Relations entretenues avec les clients | Les conditions du dialogue | 2.2.1 |
| Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations | Les actions de partenariat ou de mécénat | 2.3.1 |
| Sous-traitance et fournisseurs | La prise en compte dans la politique d'achats des enjeux sociaux et environnementaux. | 2.3.2 |
| Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, concernant l'inclusion financière | Les actions pour accompagner les clients fragiles, dépendants | 2.5.3 |
| Lutte contre l'évasion fiscale | Les actions mises en œuvre | 2.2.1 |
| Lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal, l'alimentation responsable, équitable et durable | Les actions mises en œuvre | 2.3.1 C |

* Les indicateurs que la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine ne juge pas pertinents au regard de son activité :

Exerçant ses activités en France, le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine respecte les obligations réglementaires en vigueur.

A- Compte tenu de ses activités de service, le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine n'est pas à l'origine de risques environnementaux et de pollutions significatifs.

B- Il n'est pas concerné par le travail forcé ou obligatoire ni par le travail des enfants.

C- Son activité n'ayant pas d'impact direct sur la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal, l'alimentation responsable, équitable et durable, le gaspillage alimentaire, le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine n'a pas mis en œuvre de mesure spécifique



V. SFDR, Taxonomie et MiFID II

Le reporting extra-financier (ou ESG - Environnement, Social et Gouvernance) est défini et encadré par un ensemble de directives et de règlements :

- **Le règlement SFDR** (« *Publication d'informations en matière de durabilité des politiques et produits d'investissement* »), aussi appelé règlement « disclosure » (politique relative aux risques en matière de durabilité des investissements) ;
- **Le règlement Taxonomie européenne sur les activités durables au plan environnemental et le « Green Asset Ratio »**
- **Le règlement MiFID II** a pour objectif de faire converger finance et durabilité en imposant aux intermédiaires financiers **d'intégrer les préférences de leurs clients en matière de durabilité**

1. La réglementation SFDR (politique relative aux risques en matière de durabilité des investissements)

En réponse à la réglementation SFDR, le Groupe a défini une politique décrivant l'intégration des risques de durabilité (= matérialité financière) et des incidentes négatives sur la durabilité (= matérialité environnementale) dans le conseil en investissement et en assurances.

- **L'intégration de la durabilité dans le conseil financier :**
 - **Au niveau de la conception de ces produits**, elle passe par la généralisation de la prise en compte de l'approche ESG dans tous les processus d'investissement en complément de l'analyse financière classique, ou encore par une politique de vote et d'engagement actionnarial intégrant les aspects ESG et par la fourniture aux conseillers financiers et aux clients d'informations sur la nature ESG des produits.
 - **Au niveau de la distribution de ces produits**, elle touche aux processus, outils et compétences propres au métier de conseil financier. En particulier, l'intégration de la durabilité implique de développer l'expertise ESG des conseillers financiers afin qu'ils puissent évaluer les préférences des clients en matière de durabilité, recommander les produits adaptés, mais aussi aider les clients dans leur compréhension des risques et opportunités liés à l'ESG dans la construction de leur portefeuille.
- **La principale société de gestion et la filiale d'Assurances du Groupe Crédit Agricole se sont engagées à généraliser l'approche ESG dans leurs activités**
 - **Amundi**, principale société de gestion du Groupe, a fait, de l'investissement responsable, l'un de ses piliers fondateurs dès sa création en 2010. Pionnier dans ce domaine, le Groupe fut l'un des signataires fondateurs des Principes d'Investissement Responsable (PRI) en 2006. Amundi s'est engagée à disposer d'une notation ESG sur 100% des encours des fonds ouverts sous gestion active et à appliquer les critères ESG à l'ensemble des décisions de vote en 2021. Des informations plus détaillées, y compris la Politique d'Investissement Responsable et la méthodologie de notation d'Amundi, sont disponibles sur le site www.amundi.fr.
 - **Crédit Agricole Assurances**, filiale d'Assurances du Groupe, s'est, quant à elle, engagée à la généralisation des critères ESG sur les nouveaux investissements. Cela concerne les actifs en représentation des fonds euros, les fonds propres et les actifs en représentation des contrats en unités de compte. Des informations plus détaillées, y compris la politique ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances S.A., sont disponibles sur le site www.ca-assurances.com.
- **Le Crédit Agricole a initié une démarche d'intégration de la durabilité dans l'activité des conseillers financiers afin de contribuer à la réallocation de l'épargne vers des activités durables.** Convaincu que la prise en compte des facteurs ESG a un impact positif sur la performance financière, le Groupe distribue des produits financiers présentant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou visant des objectifs de durabilité.

Les conseillers financiers disposent des informations requises pour proposer ces produits au client au travers de documentations et supports pédagogiques adaptés et de sensibilisations réalisées au moment du lancement de ces nouveaux produits. Le Crédit Agricole continuera de développer son approche concernant l'intégration de la



durabilité dans l'activité de conseillers financiers au fil du temps, conformément aux évolutions réglementaires et en s'appuyant sur les innovations méthodologiques à venir.

Enfin, le Groupe s'engage à intégrer dans son approche de financement ou d'investissement des critères ESG. Le Crédit Agricole renforce en profondeur son rôle d'influenceur du marché. Il souhaite engager un dialogue permanent avec ses entreprises partenaires pour les inciter à faire évoluer leur modèle dans cette double logique d'efficacité économique et d'efficacité sociétale. En intégrant des indicateurs extra-financiers aux côtés des indicateurs financiers, le Crédit Agricole complète son analyse de l'efficacité économique par celle de l'efficacité sociétale. Il s'agit du marqueur n°3 du Projet Sociétal : intégrer des critères de performance extra-financière dans 100% de l'analyse de nos financements aux entreprises et agriculteurs.

La politique de durabilité de la Caisse régionale est publiée sur le site client (cf. chapitre 2.3.1 et 2.5.1) : [Cliquez-ici](#)

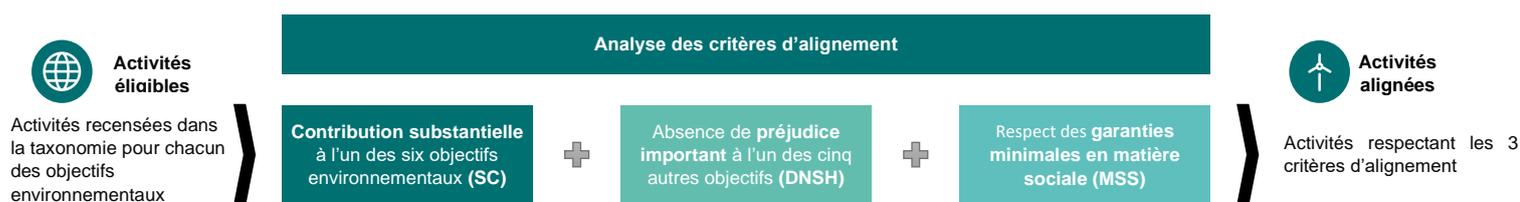
2. Les informations à publier conformément à l'article 8 du règlement taxonomie

Cadre et exigences réglementaires

Le règlement européen Taxonomie 2020/852 du 18 juin 2020 instaure un cadre définissant les activités économiques durables sur le plan environnemental, c'est-à-dire les activités économiques qui passent avec succès les trois tests suivants :

- i) elles contribuent de manière substantielle à un objectif environnemental
- ii) elles ne causent pas de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux tels qu'énoncés dans ledit règlement
- iii) elles sont exercées dans le respect de certaines garanties minimales sociales.

Les activités qui respectent ces trois critères sont dites « alignées à la taxonomie ».



Aux fins de ce règlement, constituent des objectifs environnementaux :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et la réduction de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Le règlement Taxonomie a été complété par 4 actes délégués :

- **L'acte délégué – Article 8 – 2021/2178** : concernant le contenu et la présentation des informations à publier par les entreprises assujetties à la directive NFRD.
- **L'acte délégué – Climat – 2021/2139** : décrivant les activités « éligibles » et les critères d'examen techniques permettant d'évaluer « l'alignement » au regard des deux objectifs climatiques « atténuation du changement climatique » et « adaptation du changement climatique ». Une modification a été apportée par le règlement 2023/2485 pour introduire de nouvelles activités économiques éligibles et de nouveaux critères techniques applicables pour évaluer l'alignement (l'étude de l'alignement de ces nouvelles activités se fera à partir de l'arrêté du 31/12/2025).
- **L'acte délégué – Gaz & Nucléaire – 2022/1214** : concernant les activités économiques en lien avec les secteurs du gaz et du nucléaire au regard des objectifs climatiques.
- **L'acte délégué – Environnemental – 2023/2486** : décrivant les activités « éligibles » et les critères d'examen techniques permettant d'évaluer « l'alignement » au regard des quatre autres objectifs environnementaux (*alignement applicable à partir de l'arrêté du 31/12/2025 pour les établissements de crédit*).



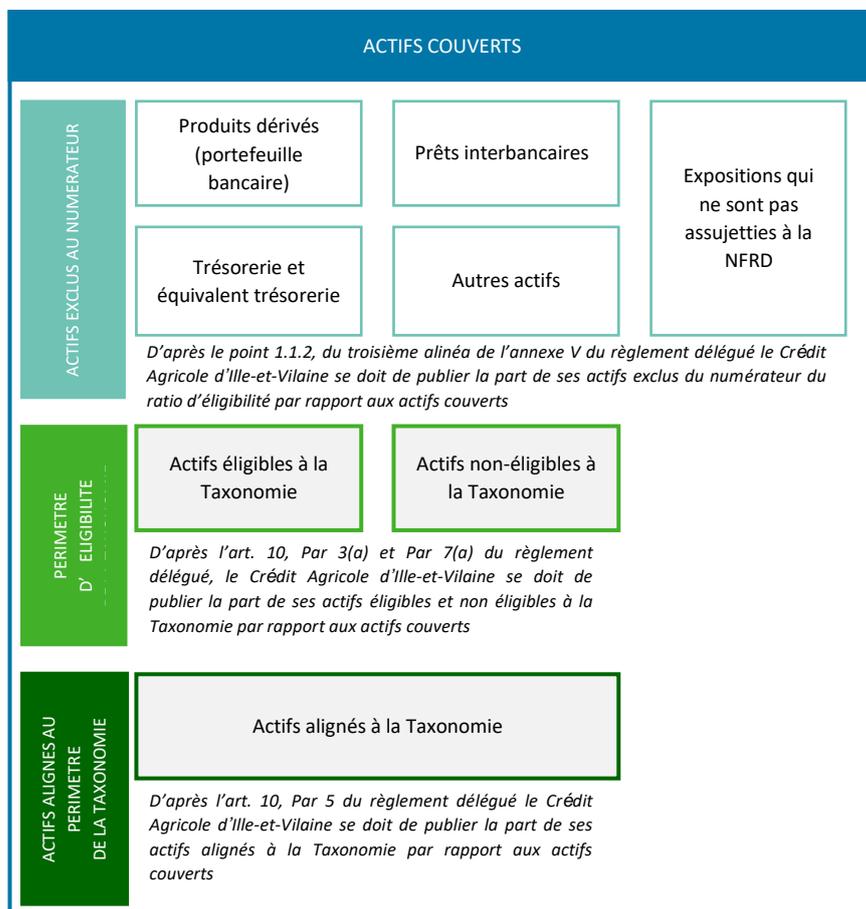
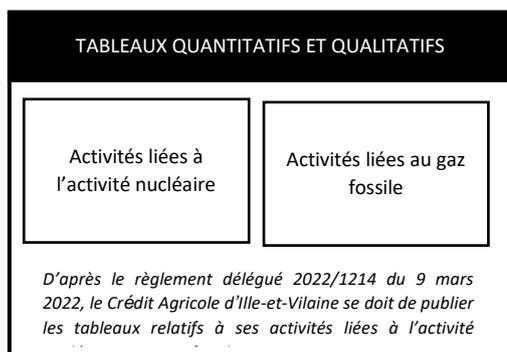
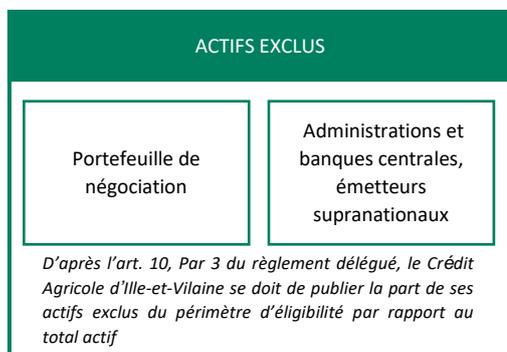
Selon les dispositions du règlement délégué « article 8 », les obligations de reporting applicables aux établissements de crédit sont progressives :

- Depuis l'année de reporting 2021 (sur la base des données au 31 décembre 2021), la Caisse régionale du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine doit publier annuellement (i) la part des actifs « éligibles » (*c'est-à-dire finançant des activités décrites dans les actes délégués*) et « non éligibles » au règlement délégué « climat » et (ii) la part des actifs exclus uniquement du numérateur du ratio ainsi que, celle exclue à la fois du numérateur et du dénominateur du ratio ;
- A partir de cette année, sur la base des données au 31 décembre 2023, la Caisse régionale du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine doit publier la proportion des actifs « alignés » (le « Green Asset Ratio » ou GAR), c'est-à-dire les actifs finançant des activités éligibles qui passent avec succès les trois tests d'alignement à la taxonomie. Cette analyse d'alignement sera menée sur la base des informations publiées par les entreprises non financières et les entreprises financières assujetties à la directive NFRD ainsi que sur les critères techniques du règlement délégué sur le périmètre de la clientèle de détail, des collectivités locales et des financements dédiés.
- Toujours à partir de cette année, les établissements de crédit devront publier des indicateurs complémentaires :
 - Ratio des actifs sous gestion : représente le rapport entre les actifs gérés pour des entreprises et qui financent des activités économiques alignées sur la taxonomie et le total des actifs gérés.
 - Ratio des garanties financières : représente la part des garanties financières de prêts et avances et de titres de créance destinés à financer des activités économiques alignées sur la taxonomie par rapport à l'ensemble des garanties financières de prêts et avances et de titres de créance accordées à des entreprises.

Cette première analyse d'alignement des actifs sera menée sur les deux premiers objectifs de la Taxonomie : « Atténuation du changement climatique » et « Adaptation au changement climatique ».

- Enfin, à partir du 1er janvier 2026 (sur la base des données au 31 décembre 2025) la Caisse régionale du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine devra publier un ratio d'actifs alignés à la Taxonomie sur les quatre autres objectifs, et prendre en compte les nouvelles activités climatiques (*ajoutées par le règlement 2023/2485*). De plus, des indicateurs relatifs au portefeuille de négociation et aux frais et commissions devront être publiés à compter de cette même date.

En conséquence, l'article 8 du règlement Taxonomie prévoit pour les établissements de crédit soumis à la directive sur le Reporting Non Financier des Entreprises (NFRD) de publier des informations relatives à l'éligibilité et l'alignement des actifs à la taxonomie pour 2023. De plus, l'entrée en vigueur du règlement délégué 2022/1214 du 9 mars 2022 invite les établissements à publier des informations relatives aux activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire. Le schéma ci-dessous présente les informations à présenter pour l'année 2023.





Le 21 décembre 2023, la Commission européenne a publié un projet de communication dédié aux entreprises financières sur l'interprétation et la mise en œuvre de certaines dispositions de l'acte délégué du 6 juillet 2021 relatif à la publication des informations en vertu de l'article 8 du règlement de l'Union européenne sur la taxonomie.

Ce projet de communication précise notamment les modalités de calcul de l'alignement et définit par ailleurs de nouvelles informations à publier (par exemple des indicateurs sectoriels ou nouveau ratio consolidé) et peut donc avoir des impacts significatifs à la fois sur le niveau du ratio d'actifs verts et sur la nature des informations publiées.

Compte tenu de la parution tardive de ce projet de communication, le Crédit Agricole d'Ille et Vilaine n'a pas pu tenir compte des dispositions de ce dernier pour la publication sur les données du 31 décembre 2023. Le Crédit Agricole d'Ille et Vilaine a cependant d'ores et déjà engagé les travaux afin de se conformer aux exigences de cette communication pour la prochaine publication.

Les informations relatives à la période comparative, au flux de la période et à l'éligibilité des expositions aux quatre objectifs environnementaux autres que climatiques (l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et la réduction de la pollution ainsi que la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes) seront communiqués au titre de la taxonomie au 31 décembre 2024.

Méthodologie de détermination des actifs éligibles

Pour le reporting du 31 décembre 2023, le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine est assujéti pour la 1^{ère} fois à la publication de la part des actifs alignés à la Taxonomie.

Les activités alignées sont définies et décrites par le règlement délégué « Climat » et le règlement délégué « Environnement ».

Afin de calculer l'alignement des actifs à la Taxonomie, les actifs suivants sont considérés comme éligibles à la taxonomie :

- Crédits immobiliers, prêts à la rénovation et financement des véhicules aux particuliers (prêts octroyés à partir du 1^{er} janvier 2022) pour les ménages de l'Union européenne ;
- Financements des logements et financements dédiés (financements dont l'objet est connu et qui concernent une activité éligible à la taxonomie) pour les collectivités locales de l'Union européenne ;
- Sûretés immobilières commerciales et résidentielles saisies et détenues en vue de la vente ;
- Expositions sur les contreparties financières et non financières NFRD dont le ratio éligible est disponible dans leur DPEF et dont les données ont pu être collectées.

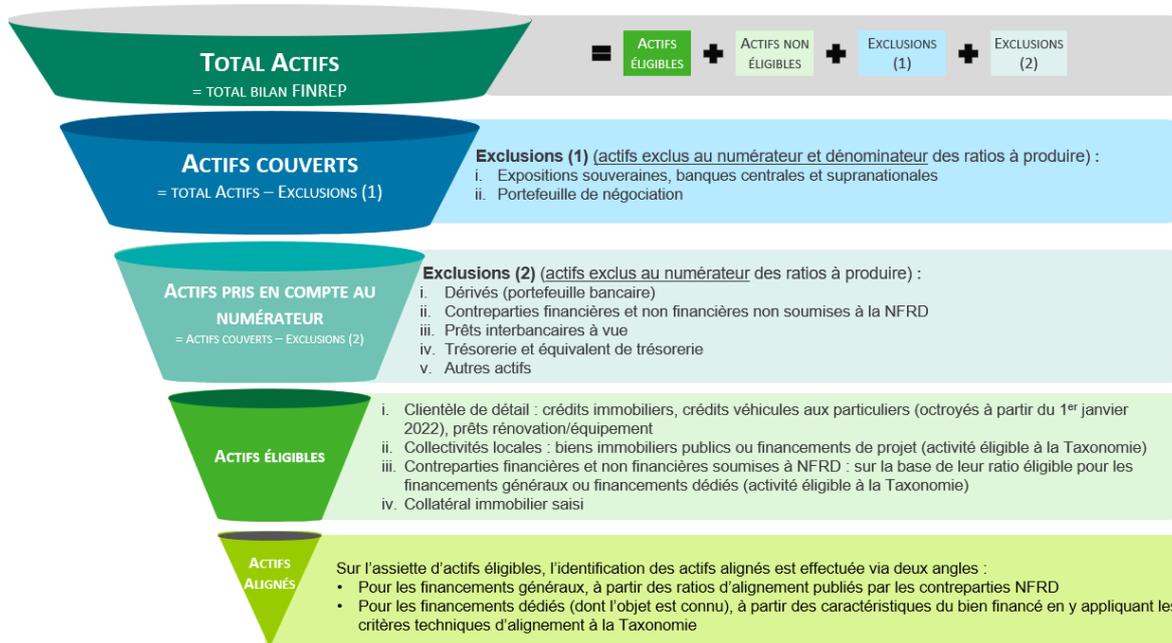
Sur la base des actifs éligibles ci-dessus, l'identification des actifs alignés à la Taxonomie est effectuée via deux angles :

- Pour les financements généraux, à partir des informations publiées par les contreparties financières et non financières NFRD, notamment les ratios d'actifs verts (Green Asset Ratio), chiffres d'affaires verts et dépenses d'investissement verts, qui sont collectées auprès du fournisseur de données externes Clarity AI ou, le cas échéant, récupérées de façon bilatérale directement auprès des clients ;
- Pour les financements dont l'objet est connu, à partir des caractéristiques du bien financé en y appliquant les critères techniques d'alignement à la Taxonomie.

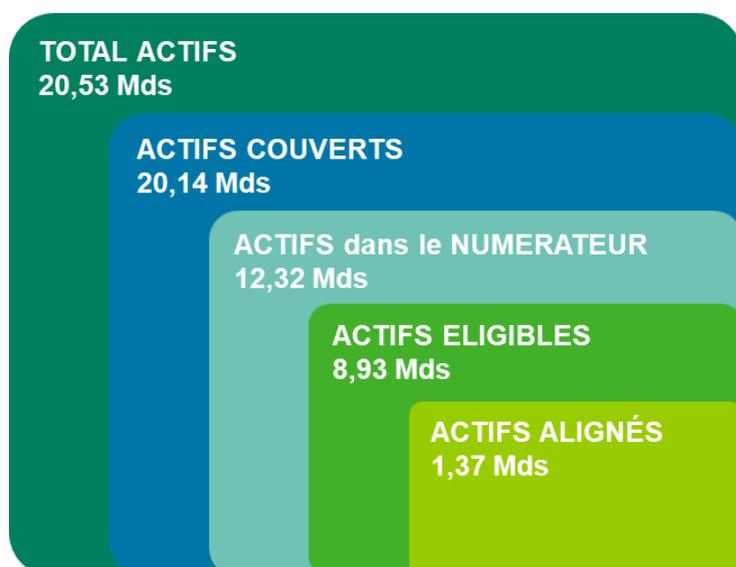
Le montant **d'actifs alignés** est rapporté au montant **d'actifs couverts** qui correspond aux éléments éligibles ci-dessus, auxquels s'ajoutent :

- Les expositions sur les entreprises non soumises à la NFRD (entreprises financières et non financières en dehors de l'UE, petites et moyennes entreprises de l'UE en dessous des seuils d'assujettissement) ;
- Les dérivés, les prêts interbancaires à vue, la trésorerie et équivalent de trésorerie et autres actifs³⁴ ;
- Les autres expositions non éligibles à la taxonomie sur les contreparties financières et non financières soumises à la NFRD et la clientèle de détail.

³⁴ Les autres actifs sont composés notamment des variations de la juste valeur des éléments couverts lors de la couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille, des immobilisations corporelles et incorporelles et des actifs d'impôt reportés dans les états FINREP.



Nos chiffres sur le périmètre du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine au 31 décembre 2023





Nos tableaux sur le périmètre de la Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine publiés au titre de la Taxonomie au 31 décembre 2023

Modèle 0 - Récapitulatif des ICP à publier par les établissements de crédit conformément à l'article 8 du règlement établissant la taxonomie

| | | Total des actifs durables sur le plan environnemental | ICP**** | ICP***** | % de couverture (par rapport au total des actifs)*** | % d'actifs exclus du numérateur du GAR (article 7, paragraphes 2 et 3 et section 1.1.2 de l'annexe V) | % d'actifs exclus du dénominateur du GAR (article 7, paragraphe 1 et section 1.2.4 de l'annexe V) |
|---------------|---------------------------------------|---|---------|----------|--|---|---|
| ICP principal | Encours du ratio d'actifs verts (GAR) | 1 371 341 188,54 € | 6,81% | 6,86% | 98,09% | 39,97% | 1,91% |

| | | Total des activités durables sur le plan environnemental | ICP | ICP | % de couverture (par rapport au total des actifs) | % d'actifs exclus du numérateur du GAR (article 7, paragraphes 2 et 3 et section 1.1.2 de l'annexe V) | % d'actifs exclus du dénominateur du GAR (article 7, paragraphe 1 et section 1.2.4 de l'annexe V) |
|--------------------|-------------------------------|--|-------|-------|---|---|---|
| ICP supplémentaire | GAR (flux) | | | | | | |
| | Portefeuille de négociation* | | | | | | |
| | Garanties financières | 44 725,49 € | 0,02% | 0,06% | | | |
| | Actifs sous gestion | 0,00 € | 0,00% | 0,00% | | | |
| | Frais et commissions perçus** | | | | | | |

Les ICP relatifs aux frais et commissions et au portefeuille de négociation ne s'appliquent qu'à partir de 2026, sur les données du 31 décembre 2025.

Le GAR (flux) étant calculé en faisant la différence entre le stock et les flux de l'année précédente et le GAR étant publié pour la première fois cette année, la présentation du stock sera équivalente à la présentation du flux. Les informations relatives à la période comparative et au flux de la période seront communiquées au titre de la taxonomie au 31 décembre 2024.



Modèle 1 - Actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base des chiffres d'affaires verts des contreparties)

| | | a | b | c | d | e | f | g | h | i | j | ab | ac | ad | ae | af | | | |
|---|--|--|--------------------|-----------------------------|--------------------|------------------|--|-----------------|------------|--------|--|--------------------|--------------------|-----------------------------|----------------|------------------|--------|-----------------|--|
| | | Date de référence des informations T | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| EUR | Valeur comptable brute totale | Atténuation du changement climatique (CCM) | | | | | Adaptation au changement climatique (CCA) | | | | TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO) | | | | | | | | |
| | | Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | | | | Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | | | Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | | | | | | | |
| | | Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie) | | | | | Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie) | | | | Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie) | | | | | | | | |
| | | | | Dont utilisation du produit | | Dont transitoire | | Dont habilitant | | | | | | Dont financement spécialisé | | Dont transitoire | | Dont habilitant | |
| 1 | GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR | 12 326 934 328 € | 8 930 928 120,78 € | 1 371 336 967,91 € | 1 344 412 910,69 € | 7 770 237,27 € | 7 166 735,53 € | 962 869,92 € | 4 220,63 € | 0,00 € | 4 187,18 € | 8 931 890 990,70 € | 1 371 341 188,54 € | 1 344 412 910,69 € | 7 770 237,27 € | 7 170 922,71 € | | | |
| 2 | Entreprises financières | 1 372 869 108,99 € | 394 511 866,52 € | 298 705,90 € | 0,00 € | 864,73 € | 167 814,81 € | 853 613,22 € | 1,11 € | 0,00 € | 0,80 € | 395 365 479,74 € | 298 707,00 € | 0,00 € | 864,73 € | 167 815,62 € | | | |
| 3 | Etablissements de crédit | 1 359 001 944,22 € | 392 972 319,34 € | 16 575,65 € | 0,00 € | 0,00 € | 8 136,47 € | 527 304,75 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 393 499 624,09 € | 16 575,65 € | 0,00 € | 0,00 € | 8 136,47 € | | | |
| 4 | Prêts et avances | 1 325 135 507,47 € | 384 289 297,17 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 384 289 297,17 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | | | |
| 5 | Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de | 22 091 391,36 € | 4 687 207,39 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 161 049,95 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 4 488 237,34 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | | | |
| 6 | Instruments de capitaux propres | 11 775 044,79 € | 3 995 814,78 € | 16 575,65 € | 0,00 € | 0,00 € | 8 136,47 € | 366 254,80 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 4 362 069,38 € | 16 575,65 € | 0,00 € | 0,00 € | 8 136,47 € | | | |
| 7 | Autres entreprises financières | 13 867 164,77 € | 1 539 547,18 € | 282 130,24 € | 0,00 € | 864,73 € | 159 678,35 € | 326 308,47 € | 1,11 € | 0,00 € | 0,80 € | 1 865 855,65 € | 282 131,35 € | 0,00 € | 864,73 € | 159 679,15 € | | | |
| 8 | Dont entreprises d'investissement | 10 146,82 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 3 176,97 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 3 176,97 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | | | |
| 9 | Prêts et avances | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 10 | Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 11 | Instruments de capitaux propres | 10 146,82 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 3 176,97 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 3 176,97 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | | | |
| 12 | Dont sociétés de gestion | 4 345,80 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 416,66 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 416,66 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | | | |
| 13 | Prêts et avances | 260,87 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | | | |
| 14 | Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 15 | Instruments de capitaux propres | 4 084,93 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 416,66 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 416,66 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | | | |
| 16 | Dont entreprise d'assurance | 819 281,78 € | 22 338,39 € | 2 224,88 € | 0,00 € | 841,11 € | 266,36 € | 301 378,73 € | 1,11 € | 0,00 € | 0,80 € | 323 717,12 € | 2 225,99 € | 0,00 € | 841,11 € | 267,16 € | | | |
| 17 | Prêts et avances | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 18 | Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 19 | Instruments de capitaux propres | 819 281,78 € | 22 338,39 € | 2 224,88 € | 0,00 € | 841,11 € | 266,36 € | 301 378,73 € | 1,11 € | 0,00 € | 0,80 € | 323 717,12 € | 2 225,99 € | 0,00 € | 841,11 € | 267,16 € | | | |
| 20 | Entreprises non financières | 291 496 722,97 € | 74 703 239,97 € | 26 617 362,46 € | 0,00 € | 7 761 830,87 € | 5 584 896,67 € | 109 256,70 € | 4 219,52 € | 0,00 € | 4 186,37 € | 74 812 496,68 € | 26 621 581,99 € | 0,00 € | 7 761 830,87 € | 5 589 083,04 € | | | |
| 21 | Prêts et avances | 48 641 317,63 € | 4 314 979,32 € | 768 969,43 € | 0,00 € | 23 764,77 € | 312 793,19 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 4 314 979,32 € | 768 969,43 € | 0,00 € | 23 764,77 € | 312 793,19 € | | | |
| 22 | Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de | 231 377 314,70 € | 67 089 341,86 € | 24 818 622,39 € | 0,00 € | 7 681 462,62 € | 4 858 876,23 € | 62 438,00 € | 777,77 € | 0,00 € | 0,00 € | 67 151 779,86 € | 24 819 400,16 € | 0,00 € | 7 681 462,62 € | 4 859 654,00 € | | | |
| 23 | Instruments de capitaux propres | 11 478 090,64 € | 3 298 918,79 € | 1 029 770,64 € | 0,00 € | 56 603,47 € | 413 227,25 € | 46 818,70 € | 3 441,75 € | 0,00 € | 3 408,60 € | 3 345 737,49 € | 1 033 212,39 € | 0,00 € | 56 603,47 € | 416 635,85 € | | | |
| 24 | Ménages | 10 038 642 903,17 € | 8 401 813 658,19 € | 1 344 412 910,69 € | 1 344 412 910,69 € | 0,00 € | 1 413 576,87 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 8 401 813 658,19 € | 1 344 412 910,69 € | 1 344 412 910,69 € | 0,00 € | 1 413 576,87 € | | | |
| 25 | dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels | 8 772 500 665,01 € | 8 358 839 212,95 € | 1 344 412 910,69 € | 1 344 412 910,69 € | 0,00 € | 1 413 576,87 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 8 358 839 212,95 € | 1 344 412 910,69 € | 1 344 412 910,69 € | 0,00 € | 1 413 576,87 € | | | |
| 26 | dont prêts à la rénovation de bâtiments | 42 974 944,85 € | 42 974 445,24 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 42 974 445,24 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | | | |
| 27 | dont prêts pour véhicules à moteur | 78 388 124,72 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | | | |
| 28 | Financement d'administrations locales | 623 925 592,51 € | 59 899 356,09 € | 7 988,85 € | 0,00 € | 7 541,68 € | 447,17 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 59 899 356,09 € | 7 988,85 € | 0,00 € | 7 541,68 € | 447,17 € | | | |
| 29 | Financement de logements | 15 952 217,22 € | 15 952 217,22 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 15 952 217,22 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | | | |
| 30 | Autres financements d'administrations locales | 607 973 375,29 € | 43 947 138,87 € | 7 988,85 € | 0,00 € | 7 541,68 € | 447,17 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 43 947 138,87 € | 7 988,85 € | 0,00 € | 7 541,68 € | 447,17 € | | | |
| 31 | Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | | |
| 32 | Autres actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 33 | Entreprises financières et non financières | 6 697 150 549,88 € | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 34 | PME et entreprises non financières (autres que des PME) non | 6 658 111 506,40 € | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 35 | Prêts et avances | 5 051 008 442,88 € | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 36 | dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux | 1 121 439 826,60 € | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 37 | dont prêts à la rénovation de bâtiments | 1 180 399,48 € | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 38 | Titres de créance | 87 866 956,57 € | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 39 | Instruments de capitaux propres | 1 519 236 106,95 € | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 40 | Contreparties de pays tiers non soumises aux obligations de | 39 039 043,48 € | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 41 | Prêts et avances | 9 624,57 € | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 42 | Titres de créance | 17 379 233,63 € | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 43 | Instruments de capitaux propres | 21 650 185,27 € | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 44 | Dérivés | 593 982 000,00 € | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 45 | Prêts interbancaires à vue | 435 481 000,00 € | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 46 | Trésorerie et équivalents de trésorerie | 46 391 000,00 € | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 47 | Autres catégories d'actifs (goodwill, matières premières, etc.) | 131 947 000,00 € | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 48 | Total des actifs du GAR | 20 141 685 877,52 € | 8 930 928 120,78 € | 1 371 336 967,91 € | 1 344 412 910,69 € | 7 770 237,27 € | 7 166 735,53 € | 962 869,92 € | 4 220,63 € | 0,00 € | 4 187,18 € | 8 931 890 990,70 € | 1 371 341 188,54 € | 1 344 412 910,69 € | 7 770 237,27 € | 7 170 922,71 € | | | |
| 49 | Autres actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 50 | Administrations centrales et émetteurs supranationaux | 345 938 763,97 € | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 51 | Expositions sur des banques centrales | 10 534 170,05 € | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 52 | Portefeuille de négociation | 36 630 000,00 € | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 53 | Total des actifs | 20 534 788 811,54 € | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Exposition de hors bilan - Entreprises soumises aux obligations de publication de la NFRD | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 54 | Garanties financières | 276 352 710,21 € | 31 063 542,56 € | 44 725,49 € | | 1 202,80 € | 17 634,42 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 31 063 542,56 € | 44 725,49 € | 0,00 € | 1 202,80 € | 17 634,42 € | | | |
| 55 | Actifs sous gestion | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | | |
| 56 | Dont titres de créance | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | | |
| 57 | Dont instruments de capitaux propres | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | | |



Modèle 1 - Actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base des CAPEX verts des contreparties)

| EUR | a | b | c | d | e | f | g | h | i | j | ab | ac | ad | ae | af | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---------------------|--------------------|--------------------|-----------------------------|------------------|--|--------------|----------|-----------------------------|--|--------------------|-----------------------------|--------------------|-----------------|-----------------|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | | | | | | | | | | | | Date de référence des informations T | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | Atténuation du changement climatique (CCM) | | | | | | Adaptation au changement climatique (CCA) | | | | TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO) | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | | | | | Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | | | Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | | |
| Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie) | | | | | | Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie) | | | | Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | Dont utilisation du produit | Dont transitoire | Dont habilitant | | | Dont utilisation du produit | Dont habilitant | | Dont financement spécialisé | Dont transitoire | Dont habilitant | | | | | | | | | | | | | | | |
| GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres | 12 326 934 327,64 € | 8 722 698 291,27 € | 1 381 930 561,63 € | 1 344 412 910,69 € | 5 400 298,36 € | 12 360 014,24 € | 313 293,10 € | 735,39 € | 0,00 € | 431,80 € | 8 723 011 584,37 € | 1 381 931 297,03 € | 1 344 412 910,69 € | 5 400 298,36 € | 12 360 446,04 € | | | | | | | | | | | | | | |
| 2 Entreprises financières | 1 372 869 108,99 € | 143 499 461,09 € | 554 842,91 € | 0,00 € | 92 631,89 € | 901 536,65 € | 59,02 € | 1,71 € | 0,00 € | 0,80 € | 143 499 520,12 € | 554 844,62 € | 0,00 € | 92 631,89 € | 901 537,46 € | | | | | | | | | | | | | | |
| 3 Etablissements de crédit | 1 359 001 944,22 € | 141 010 617,30 € | 75 197,13 € | 0,00 € | 66 836,97 € | 901 536,65 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 141 010 617,30 € | 75 197,13 € | 0,00 € | 66 836,97 € | 901 537,46 € | | | | | | | | | | | | | | |
| 4 Prêts et avances | 1 325 135 507,47 € | 132 513 550,75 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 132 513 550,75 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de | 22 091 391,96 € | 4 535 377,86 € | 24 507,29 € | 0,00 € | 24 507,29 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 4 535 377,86 € | 24 507,29 € | 0,00 € | 24 507,29 € | 0,00 € | | | | | | | | | | | | | | |
| 6 Instruments de capitaux propres | 11 775 044,79 € | 3 961 688,68 € | 50 689,84 € | 0,00 € | 42 329,68 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 3 961 688,68 € | 50 689,84 € | 0,00 € | 42 329,68 € | 0,00 € | | | | | | | | | | | | | | |
| 7 Autres entreprises financières | 13 867 164,77 € | 2 488 843,80 € | 479 645,77 € | 0,00 € | 92 631,89 € | 834 699,68 € | 59,02 € | 1,71 € | 0,80 € | 0,80 € | 2 488 902,82 € | 479 647,48 € | 0,00 € | 92 631,89 € | 834 700,49 € | | | | | | | | | | | | | | |
| 8 Dont entreprises d'investissement | 10 146,82 € | 9 393,18 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 9 393,18 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | | | | | | | | | | | | | | |
| 9 Prêts et avances | | | | | | | | | | | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | | | | | | | | | | | | | | |
| 10 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de | | | | | | | | | | | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | | | | | | | | | | | | | | |
| 11 Instruments de capitaux propres | 10 146,82 € | 9 393,18 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 9 393,18 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | | | | | | | | | | | | | | |
| 12 Dont sociétés de gestion | 4 345,80 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | | | | | | | | | | | | | | |
| 13 Prêts et avances | 260,87 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | | | | | | | | | | | | | | |
| 14 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de | | | | | | | | | | | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | | | | | | | | | | | | | | |
| 15 Instruments de capitaux propres | 4 084,93 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | | | | | | | | | | | | | | |
| 16 Dont entreprise d'assurance | 819 281,78 € | 15 810,29 € | 3 401,02 € | 0,00 € | 1 190,42 € | 173,45 € | 59,02 € | 1,71 € | 0,80 € | 0,80 € | 15 869,31 € | 3 402,73 € | 0,00 € | 1 190,42 € | 174,25 € | | | | | | | | | | | | | | |
| 17 Prêts et avances | | | | | | | | | | | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | | | | | | | | | | | | | | |
| 18 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de | | | | | | | | | | | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | | | | | | | | | | | | | | |
| 19 Instruments de capitaux propres | 819 281,78 € | 15 810,29 € | 3 401,02 € | 0,00 € | 1 190,42 € | 173,45 € | 59,02 € | 1,71 € | 0,80 € | 0,80 € | 15 869,31 € | 3 402,73 € | 0,00 € | 1 190,42 € | 174,25 € | | | | | | | | | | | | | | |
| 20 Entreprises non financières | 291 496 722,97 € | 116 439 217,64 € | 36 929 039,36 € | 0,00 € | 5 274 321,94 € | 10 044 476,56 € | 313 234,08 € | 733,68 € | 0,00 € | 430,99 € | 116 752 451,72 € | 36 929 773,04 € | 0,00 € | 5 274 321,94 € | 10 044 907,56 € | | | | | | | | | | | | | | |
| 21 Prêts et avances | 48 641 317,63 € | 13 823 878,40 € | 5 230 981,76 € | 0,00 € | 75 063,05 € | 743 896,29 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 13 823 878,40 € | 5 230 981,76 € | 0,00 € | 75 063,05 € | 743 896,29 € | | | | | | | | | | | | | | |
| 22 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de | 231 377 314,70 € | 97 875 820,32 € | 30 153 429,84 € | 0,00 € | 5 044 157,38 € | 8 650 113,97 € | 222 252,49 € | 83,79 € | 0,00 € | 0,00 € | 98 098 072,80 € | 30 153 513,63 € | 0,00 € | 5 044 157,38 € | 8 650 113,97 € | | | | | | | | | | | | | | |
| 23 Instruments de capitaux propres | 11 478 090,64 € | 4 739 518,93 € | 1 544 627,76 € | 0,00 € | 155 101,61 € | 659 466,30 € | 649,89 € | 430,99 € | 0,00 € | 0,00 € | 4 830 500,51 € | 1 545 277,65 € | 0,00 € | 155 101,61 € | 659 897,29 € | | | | | | | | | | | | | | |
| 24 Ménages | 10 038 642 903,17 € | 8 401 813 658,19 € | 1 344 412 910,69 € | 1 344 412 910,69 € | 0,00 € | 1 413 576,87 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 8 401 813 658,19 € | 1 344 412 910,69 € | 1 344 412 910,69 € | 0,00 € | 1 413 576,87 € | | | | | | | | | | | | | | |
| 25 dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels | 8 772 500 665,01 € | 8 358 839 212,95 € | 1 344 412 910,69 € | 1 344 412 910,69 € | 0,00 € | 1 413 576,87 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 8 358 839 212,95 € | 1 344 412 910,69 € | 1 344 412 910,69 € | 0,00 € | 1 413 576,87 € | | | | | | | | | | | | | | |
| 26 dont prêts à la rénovation de bâtiments | 42 974 944,85 € | 42 974 445,24 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 42 974 445,24 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | | | | | | | | | | | | | | |
| 27 dont prêts pour véhicules à moteur | 78 388 124,72 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | | | | | | | | | | | | | | |
| 28 Financement d'administrations locales | 623 925 592,51 € | 60 945 954,34 € | 33 768,68 € | 0,00 € | 33 344,53 € | 424,14 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 60 945 954,34 € | 33 768,68 € | 0,00 € | 33 344,53 € | 424,14 € | | | | | | | | | | | | | | |
| 29 Financement de logements | 15 952 217,22 € | 15 952 217,22 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 15 952 217,22 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | | | | | | | | | | | | | | |
| 30 Autres financements d'administrations locales | 607 973 375,29 € | 44 993 737,12 € | 33 768,68 € | 0,00 € | 33 344,53 € | 424,14 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 44 993 737,12 € | 33 768,68 € | 0,00 € | 33 344,53 € | 424,14 € | | | | | | | | | | | | | | |
| 31 Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | | | | | | | | | | | | | | |
| 32 Autres actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus dans le dénominateur) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 33 Entreprises financières et non financières | 6 697 150 549,88 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 34 PME et entreprises non financières (autres que des PME) non soumises aux obligations de publication de la NFRD | 6 658 111 506,40 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 35 Prêts et avances | 5 051 008 442,88 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 36 dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux | 1 121 439 826,60 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 37 dont prêts à la rénovation de bâtiments | 1 180 399,48 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 38 Titres de créance | 87 866 956,57 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 39 Instruments de capitaux propres | 1 519 236 106,95 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 40 Contreparties de pays tiers non soumises aux obligations de publication de la NFRD | 39 039 043,48 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 41 Prêts et avances | 9 624,57 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 42 Titres de créance | 17 379 233,63 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 43 Instruments de capitaux propres | 21 650 185,27 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 44 Dérivés | 503 882 000,00 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 45 Prêts interbancaires à vue | 435 481 000,00 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 46 Trésorerie et équivalents de trésorerie | 46 391 000,00 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 47 Autres catégories d'actifs (goodwill, matières premières, etc.) | 131 847 000,00 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 48 Total des actifs du GAR | 20 141 685 877,52 € | 8 722 698 291,27 € | 1 381 930 561,63 € | 1 344 412 910,69 € | 5 400 298,36 € | 12 360 014,24 € | 313 293,10 € | 735,39 € | 0,00 € | 431,80 € | 8 723 011 584,37 € | 1 381 931 297,03 € | 1 344 412 910,69 € | 5 400 298,36 € | 12 360 446,04 € | | | | | | | | | | | | | | |
| 49 Autres actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 50 Administrations centrales et émetteurs supranationaux | 345 938 763,97 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 51 Expositions sur des banques centrales | 10 534 170,05 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 52 Portefeuille de négociation | 36 630 000,00 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 53 Total des actifs | 20 534 788 811,54 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Exposition de hors bilan - Entreprises soumises aux obligations de publication de la NFRD | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 54 Garanties financières | 276 352 710,21 € | 11 945 294,12 € | 177 877,02 € | 0,00 € | 3 608,40 € | 15 003,16 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 11 945 294,12 € | 177 877,02 € | 0,00 € | 3 608,40 € | 15 003,16 € | | | | | | | | | | | | | | |
| 55 Actifs sous gestion | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | | | | | | | | | | | | | | |
| 56 Dont titres de créance | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | | | | | | | | | | | | | | |
| 57 Dont instruments de capitaux propres | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | | | | | | | | | | | | | | |

Les ratios d'éligibilité sur les quatre autres objectifs (« Utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines », « Transition vers une économie circulaire », « Prévention et la réduction de la pollution » et « Protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes ») n'ont pas été indiqués dans le tableau ci-dessus car ils dépendent des données qui seront publiées pour la première fois par les entreprises non financières en 2024 (pour l'arrêté au 31/12/2023). Le Crédit Agricole Ile-et-Vilaine ne pourra donc publier ces informations qu'à compter de l'arrêté du 31 décembre 2024.



Modèle 2 - GAR Informations par secteur (sur la base des chiffres d'affaires verts des contreparties)

| Ventilation par secteur – niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé) | Atténuation du changement climatique (CCM) | | | | Adaptation au changement climatique (CCA) | | | | TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BI0) | | | |
|---|--|--------------|--|-------|--|--------------|--|-------|--|--------------|---|--|
| | Entreprises non financières (soumises à la NFRD) | | PME et autres entreprises non financières (soumises à la NFRD) | | Entreprises non financières (soumises à la NFRD) | | PME et autres entreprises non financières (soumises à la NFRD) | | Entreprises non financières (soumises à la NFRD) | | PME et autres entreprises non financières (soumises à la NFRD) | |
| | Valeur comptable brute | | Valeur comptable brute | | Valeur comptable brute | | Valeur comptable brute | | Valeur comptable brute | | Valeur comptable brute | |
| EUR | Dont durable sur le plan environnemental (CCM) | EUR | Dont durable sur le plan environnemental (CCA) | EUR | Dont durable sur le plan environnemental (CCA) | EUR | Dont durable sur le plan environnemental (CCA) | EUR | Dont durable sur le plan environnemental (CCA + PRP + BI0) | EUR | Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BI0) | |
| 42 0620 - EXTRACTION DE PETROLE BRUT | 112 268,15 | 787,02 | 0,00 | 0,00 | 112 268,15 | 787,02 | 0,00 | 0,00 | 112 268,15 | 787,02 | 0,00 | |
| 46 0620 - EXTRACTION DE GAZ NATUREL | 63 743,53 | 5 297,72 | 0,00 | 0,00 | 63 743,53 | 5 297,72 | 0,00 | 0,00 | 63 743,53 | 5 297,72 | 0,00 | |
| 47 0729 - EXTRACTION D'AUTRES MINERAIS DE METAUX NON FERREUX | 13,27 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 13,27 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 13,27 | 0,00 | 0,00 | |
| 0920 - ACTIVITES DE SOUTIEN A L'EXTRACTION D'HYDROCARBURES | 700 844,66 | 133 531,01 | 0,00 | 0,00 | 700 844,66 | 133 531,01 | 0,00 | 0,00 | 700 844,66 | 133 531,01 | 0,00 | |
| 55 1690 - ACTIVITES DE SOUTIEN AUX AUTRES INDUSTRIES EXTRACTIVES | 1 292,15 | 1 025,44 | 0,00 | 0,00 | 1 292,15 | 1 025,44 | 0,00 | 0,00 | 1 292,15 | 1 025,44 | 0,00 | |
| 72 1081 - FABRICATION DE SUCRE | 194,32 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 194,32 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 194,32 | 0,00 | 0,00 | |
| 111 1621 - FABRICATION DE PLAQUE ET DE PANNEAUX DE BOIS | 170,32 | 170,32 | 0,00 | 0,00 | 170,32 | 170,32 | 0,00 | 0,00 | 170,32 | 170,32 | 0,00 | |
| 111 1712 - FABRICATION DE PAPIER ET DE CARTON | 23 933,08 | 23 936,97 | 0,00 | 0,00 | 23 933,08 | 23 936,97 | 0,00 | 0,00 | 23 933,08 | 23 936,97 | 0,00 | |
| 132 1129 - FABRICATION D'AUTRES ARTICLES EN PAPIER OU EN CARTON | 769,64 | 769,64 | 0,00 | 0,00 | 769,64 | 769,64 | 0,00 | 0,00 | 769,64 | 769,64 | 0,00 | |
| 129 1820 - RAFFINAGE DU PETROLE | 170 284,97 | 149 160,34 | 0,00 | 0,00 | 170 284,97 | 149 160,34 | 0,00 | 0,00 | 170 284,97 | 149 160,34 | 0,00 | |
| 130 2011 - FABRICATION DE GAZ INDUSTRIELS | 1 795 891,32 | 122 811,01 | 0,00 | 0,00 | 1 795 891,32 | 122 811,01 | 0,00 | 0,00 | 1 795 891,32 | 122 811,01 | 0,00 | |
| 131 2012 - FABRICATION DE COLORANTS ET DE PIGMENTS | 220 205,26 | 5 835,56 | 0,00 | 0,00 | 220 205,26 | 5 835,56 | 0,00 | 0,00 | 220 205,26 | 5 835,56 | 0,00 | |
| 132 2013 - FABRICATION D'AUTRES PRODUITS CHIMIQUES INORGANIQUE DE BASE N.C.A. | 3 180,73 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 3 180,73 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 3 180,73 | 0,00 | 0,00 | |
| 133 2014 - FABRICATION D'AUTRES PRODUITS CHIMIQUES ORGANIQUE DE BASE | 331 152,89 | 64 231,59 | 0,00 | 0,00 | 331 152,89 | 64 231,59 | 0,00 | 0,00 | 331 152,89 | 64 231,59 | 0,00 | |
| 134 2015 - FABRICATION DE PRODUITS ADJUTES ET D'ENGRAIS | 2 321,72 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 2 321,72 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 2 321,72 | 0,00 | 0,00 | |
| 135 2016 - FABRICATION DE MATIERES PLASTIQUES DE BASE | 733,46 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 733,46 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 733,46 | 0,00 | 0,00 | |
| 137 2020 - FABRICATION DE PESTICIDES ET D'AUTRES PRODUITS AGROCHIMIQUES | 8 091,33 | 245,19 | 0,00 | 0,00 | 8 091,33 | 245,19 | 0,00 | 0,00 | 8 091,33 | 245,19 | 0,00 | |
| 144 2029 - FABRICATION D'AUTRES PRODUITS CHIMIQUES N.C.A. | 4 137,03 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 4 137,03 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 4 137,03 | 0,00 | 0,00 | |
| 146 2110 - FABRICATION DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES DE BASE | 9,88 | 0,40 | 0,00 | 0,00 | 9,88 | 0,40 | 0,00 | 0,00 | 9,88 | 0,40 | 0,00 | |
| 147 2120 - FABRICATION DE PREPARATIONS PHARMACEUTIQUES | 443,50 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 443,50 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 443,50 | 0,00 | 0,00 | |
| 153 2229 - FABRICATION D'AUTRES ARTICLES EN MATIERES PLASTIQUES | 301,64 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 301,64 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 301,64 | 0,00 | 0,00 | |
| 166 2349 - FABRICATION D'AUTRES PRODUITS CERAMIQUES | 75,92 | 4,38 | 0,00 | 0,00 | 75,92 | 4,38 | 0,00 | 0,00 | 75,92 | 4,38 | 0,00 | |
| 167 2351 - FABRICATION DE CIMENT | 187 989,41 | 165 788,96 | 0,00 | 0,00 | 187 989,41 | 165 788,96 | 0,00 | 0,00 | 187 989,41 | 165 788,96 | 0,00 | |
| 169 2361 - FABRICATION D'ELEMENTS EN BETON POUR LA CONSTRUCTION | 11 919,21 | 89 057,51 | 0,00 | 0,00 | 11 919,21 | 89 057,51 | 0,00 | 0,00 | 11 919,21 | 89 057,51 | 0,00 | |
| 175 2370 - TAILLE, FACONNAGE ET FINISSAGE DE PIERRES | 2 268,22 | 559,09 | 0,00 | 0,00 | 2 268,22 | 559,09 | 0,00 | 0,00 | 2 268,22 | 559,09 | 0,00 | |
| 177 2399 - FABRICATION D'AUTRES PRODUITS MINERAUX NON METALLIQUES N.C.A. | 1 610,23 | 788,46 | 0,00 | 0,00 | 1 610,23 | 788,46 | 0,00 | 0,00 | 1 610,23 | 788,46 | 0,00 | |
| 178 2400 - SIDERURGIE | 9 500,00 | 8 450,51 | 0,00 | 0,00 | 9 500,00 | 8 450,51 | 0,00 | 0,00 | 9 500,00 | 8 450,51 | 0,00 | |
| 179 2420 - FABRICATION DE TUBES, TUYAUX, PROFILS CREUX ET ACCESSOIRES | 8 465,08 | 2 561,41 | 0,00 | 0,00 | 8 465,08 | 2 561,41 | 0,00 | 0,00 | 8 465,08 | 2 561,41 | 0,00 | |
| 185 2440 - METALLURGIE DE L'ALUMINIUM | 5 139,61 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 5 139,61 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 5 139,61 | 0,00 | 0,00 | |
| 186 2443 - METALLURGIE DU PLOMB, DU ZINC OU DE L'ETAIN | 231,64 | 231,64 | 0,00 | 0,00 | 231,64 | 231,64 | 0,00 | 0,00 | 231,64 | 231,64 | 0,00 | |
| 194 2511 - FABRICATION DE STRUCTURES METALLIQUES ET DE PARTIES DE STRUCTURES | 2 037,45 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 2 037,45 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 2 037,45 | 0,00 | 0,00 | |
| 201 2561 - TRAITEMENT ET REVETEMENT DES METAUX | 2 633,68 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 2 633,68 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 2 633,68 | 0,00 | 0,00 | |
| 210 2599 - FABRICATION D'AUTRES PRODUITS METALLIQUES N.C.A. | 304,94 | 304,94 | 0,00 | 0,00 | 304,94 | 304,94 | 0,00 | 0,00 | 304,94 | 304,94 | 0,00 | |
| 211 2611 - FABRICATION DE COMPOSANTS ELECTRONIQUES | 251 492,27 | 23 294,31 | 0,00 | 0,00 | 251 492,27 | 23 294,31 | 0,00 | 0,00 | 251 492,27 | 23 294,31 | 0,00 | |
| 212 2612 - FABRICATION DE CARTES ELECTRONIQUES ASSEMBLEES | 43 198,67 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 43 198,67 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 43 198,67 | 0,00 | 0,00 | |
| 213 2620 - FABRICATION D'ORDINATEURS ET D'EQUIPEMENTS PERIPHERIQUES | 1 918 927,64 | 9 852,63 | 0,00 | 0,00 | 1 918 927,64 | 9 852,63 | 0,00 | 0,00 | 1 918 927,64 | 9 852,63 | 0,00 | |
| 216 2651 - FABRICATION D'INSTRUMENTS ET D'APPAREILS DE MESURE, D'ESSAI ET DE | 1 540,61 | 1 097,10 | 0,00 | 0,00 | 1 540,61 | 1 097,10 | 0,00 | 0,00 | 1 540,61 | 1 097,10 | 0,00 | |
| 217 2711 - FABRICATION DE MOTEURS, GENERATRICES ET TRANSFORMATEURS ELECTRIQUES | 25 992,46 | 20 632,10 | 0,00 | 0,00 | 25 992,46 | 20 632,10 | 0,00 | 0,00 | 25 992,46 | 20 632,10 | 0,00 | |
| 225 2722 - FABRICATION D'AUTRES FILS ET CABLES ELECTRONIQUES OU ELECTRIQUES | 2 122,49 | 10 122,49 | 0,00 | 0,00 | 2 122,49 | 10 122,49 | 0,00 | 0,00 | 2 122,49 | 10 122,49 | 0,00 | |
| 226 2751 - FABRICATION D'APPAREILS ELECTROMENEGERES | 73 724,04 | 13 452,61 | 0,00 | 0,00 | 73 724,04 | 13 452,61 | 0,00 | 0,00 | 73 724,04 | 13 452,61 | 0,00 | |
| 230 2790 - FABRICATION D'AUTRES MATERIELS ELECTRIQUES | 136 713,68 | 112 442,43 | 0,00 | 0,00 | 136 713,68 | 112 442,43 | 0,00 | 0,00 | 136 713,68 | 112 442,43 | 0,00 | |
| 231 2811 - FABRICATION DE MOTEURS TURBINES, A L'EXCEPTION DES MOTEURS S | 1 880 786,17 | 811 259,79 | 0,00 | 0,00 | 1 880 786,17 | 811 259,79 | 0,00 | 0,00 | 1 880 786,17 | 811 259,79 | 0,00 | |
| 232 2822 - FABRICATION D'EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES ET PNEUMATIQUES | 2 228,77 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 2 228,77 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 2 228,77 | 0,00 | 0,00 | |
| 237 2822 - FABRICATION DE MATERIEL DE LEVAGE ET DE MANUTENTION | 7 450,77 | 555,88 | 0,00 | 0,00 | 7 450,77 | 555,88 | 0,00 | 0,00 | 7 450,77 | 555,88 | 0,00 | |
| 240 2825 - FABRICATION D'EQUIPEMENTS AERONAUTIQUES ET GRIGORIFIQUES INDUSTRIELS | 164,50 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 164,50 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 164,50 | 0,00 | 0,00 | |
| 244 2849 - FABRICATION D'AUTRES MACHINES-OUTILS | 784,52 | 784,52 | 0,00 | 0,00 | 784,52 | 784,52 | 0,00 | 0,00 | 784,52 | 784,52 | 0,00 | |
| 246 2892 - FABRICATION DE MACHINES POUR L'EXTRACTION DU LA CONSTRUCTION | 2 777,45 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 2 777,45 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 2 777,45 | 0,00 | 0,00 | |
| 249 2895 - FABRICATION DE MACHINES POUR LES INDUSTRIES DU PAPIER ET DU CARTON | 2 492,32 | 2 128,44 | 0,00 | 0,00 | 2 492,32 | 2 128,44 | 0,00 | 0,00 | 2 492,32 | 2 128,44 | 0,00 | |
| 251 2899 - FABRICATION D'AUTRES MACHINES D'USAGE SPECIFIQUE N.C.A. | 10 528,96 | 6 143,02 | 0,00 | 0,00 | 10 528,96 | 6 143,02 | 0,00 | 0,00 | 10 528,96 | 6 143,02 | 0,00 | |
| 253 2910 - FABRICATION DE MACHINES AGRICOLES | 6 459 390,46 | 459 785,28 | 0,00 | 0,00 | 6 459 390,46 | 459 785,28 | 0,00 | 0,00 | 6 459 390,46 | 459 785,28 | 0,00 | |
| 253 2920 - FABRICATION DE CARROSSERIES ET REMORQUES | 1 783 270,02 | 21 425,92 | 0,00 | 0,00 | 1 783 270,02 | 21 425,92 | 0,00 | 0,00 | 1 783 270,02 | 21 425,92 | 0,00 | |
| 254 2931 - FABRICATION D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES AUTOMOBILES | 12 122,39 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 12 122,39 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 12 122,39 | 0,00 | 0,00 | |
| 255 2932 - FABRICATION D'AUTRES EQUIPEMENTS AUTOMOBILES | 5 512 824,03 | 20 296,51 | 0,00 | 0,00 | 5 512 824,03 | 20 296,51 | 0,00 | 0,00 | 5 512 824,03 | 20 296,51 | 0,00 | |
| 256 3011 - FABRICATION DE NAVIRES ET DE STRUCTURES FLUVIANTARES | 296,51 | 40,20 | 0,00 | 0,00 | 296,51 | 40,20 | 0,00 | 0,00 | 296,51 | 40,20 | 0,00 | |
| 257 3012 - FABRICATION DE BATEAUX DE PLAISANCE | 783,14 | 235,89 | 0,00 | 0,00 | 783,14 | 235,89 | 0,00 | 0,00 | 783,14 | 235,89 | 0,00 | |
| 258 3010 - FABRICATION DE LOCOMOTIVES ET D'AUTRE MATERIEL FERROVIAIRE ROULANT | 2 242,45 | 1 912,11 | 0,00 | 0,00 | 2 242,45 | 1 912,11 | 0,00 | 0,00 | 2 242,45 | 1 912,11 | 0,00 | |
| 263 3093 - FABRICATION DE MOTOCYCLES | 861,38 | 71,89 | 0,00 | 0,00 | 861,38 | 71,89 | 0,00 | 0,00 | 861,38 | 71,89 | 0,00 | |
| 265 3099 - FABRICATION D'AUTRES EQUIPEMENTS DE TRANSPORT N.C.A. | 10 627,01 | 10 627,01 | 0,00 | 0,00 | 10 627,01 | 10 627,01 | 0,00 | 0,00 | 10 627,01 | 10 627,01 | 0,00 | |
| 279 3312 - REPARATION DE MACHINES ET EQUIPEMENTS MECANIQUES | 0,61 | 0,01 | 0,00 | 0,00 | 0,61 | 0,01 | 0,00 | 0,00 | 0,61 | 0,01 | 0,00 | |
| 280 3320 - INSTALLATION DE MACHINES ET D'EQUIPEMENTS INDUSTRIELS | 10 591,32 | 1 720,15 | 0,00 | 0,00 | 10 591,32 | 1 720,15 | 0,00 | 0,00 | 10 591,32 | 1 720,15 | 0,00 | |
| 286 3311 - PRODUCTION D'ELECTRICITE | 6 912 673,69 | 5 935 108,21 | 0,00 | 0,00 | 6 912 673,69 | 5 935 108,21 | 0,00 | 0,00 | 6 912 673,69 | 5 935 108,21 | 0,00 | |
| 287 3312 - TRANSPORT D'ELECTRICITE | 826 613,53 | 529 028,88 | 0,00 | 0,00 | 826 613,53 | 529 028,88 | 0,00 | 0,00 | 826 613,53 | 529 028,88 | 0,00 | |
| 288 3313 - DISTRIBUTION D'ELECTRICITE | 112 733,58 | 96 697,01 | 0,00 | 0,00 | 112 733,58 | 96 697,01 | 0,00 | 0,00 | 112 733,58 | 96 697,01 | 0,00 | |
| 289 3514 - COMMERCE D'ELECTRICITE | 715 126,15 | 528 469,40 | 0,00 | 0,00 | 715 126,15 | 528 469,40 | 0,00 | 0,00 | 715 126,15 | 528 469,40 | 0,00 | |
| 290 3511 - PRODUCTION DE COMBUSTIBLES GAZIEUX | 121,50 | 121,50 | 0,00 | 0,00 | 121,50 | 121,50 | 0,00 | 0,00 | 121,50 | 121,50 | 0,00 | |
| 291 3522 - DISTRIBUTION DE COMBUSTIBLES GAZIEUX PAR CONDUITES | 257 461,90 | 244 338,04 | 0,00 | 0,00 | 257 461,90 | 244 338,04 | 0,00 | 0,00 | 257 461,90 | 244 338,04 | 0,00 | |
| 293 3530 - PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNE | 15 374,59 | 13 278,06 | 0,00 | 0,00 | 15 374,59 | 13 278,06 | 0,00 | 0,00 | 15 374,59 | 13 278,06 | 0,00 | |
| 294 3600 - CAPTAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION D'EAU | 636 492,42 | 445 021,58 | 0,00 | 0,00 | 636 492,42 | 445 021,58 | 0,00 | 0,00 | 636 492,42 | 445 021,58 | 0,00 | |
| 313 3610 - TRAITEMENT D'IMMUNISATION DES DECHETS DANGEREUX | 67,86 | 36,34 | 0,00 | 0,00 | 67,86 | 36,34 | 0,00 | 0,00 | 67,86 | 36,34 | 0,00 | |
| 303 3832 - RECEPTION DE DECHETS TRIS | 31 073,66 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 31 073,66 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 31 073,66 | 0,00 | 0,00 | |
| 303 4110 - PROMOTION IMMOBILIERE | 677 070,84 | 102 191,55 | 0,00 | 0,00 | 677 070,84 | 102 191,55 | 0,00 | 0,00 | 677 070,84 | 102 191,55 | 0,00 | |
| 304 4120 - CONSTRUCTION DE BATIMENTS RESIDENTIELS ET NON RESIDENTIELS | 1 377,73 | 189,26 | 0,00 | 0,00 | 1 377,73 | 189,26 | 0,00 | 0,00 | 1 377,73 | 189,26 | 0,00 | |
| 305 4211 - CONSTRUCTION DE ROUTES ET AUTRES INFRASTRUCTURES | 89 288,84 | 92 030,46 | 0,00 | 0,00 | 89 288,84 | 92 030,46 | 0,00 | 0,00 | 89 288,84 | 92 030,46 | 0,00 | |
| 306 4212 - CONSTRUCTION DE VOIES FERRES DE SURFACE ET SOUTERRAINES | 610,57 | 598,93 | 0,00 | 0,00 | 610,57 | 598,93 | 0,00 | 0,00 | 610,57 | 598,93 | 0,00 | |
| 307 4213 - CONSTRUCTION DE PONTS ET TUNNELS | 17 019,70 | 8 784,36 | 0,00 | 0,00 | 17 019,70 | 8 784,36 | 0,00 | 0,00 | 17 019,70 | 8 784,36 | 0,00 | |
| 309 4223 - CONSTRUCTION DE RESEAUX ELECTRIQUES ET DE TELECOMMUNICATIONS | 3 960,54 | 6 757,74 | 39,15 | 5,91 | 4 004,69 | 6 763,65 | 39,15 | 5,91 | 4 004,69 | 6 763,65 | 39,15 | |
| 311 4229 - FABRICATION D'AUTRES OUVRAGES DE GENIE CIVIL N.C.A. | 4 659 564,01 | 2 122 288,76 | 13,32 | 13,32 | 4 660 898,02 | 2 122 302,08 | 13,32 | 13,32 | 4 660 898,0 | | | |



Modèle 2 - GAR Informations par secteur (sur la base des CAPEX verts des contreparties)

| Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé) | Atténuation du changement climatique (CCM) | | | | Adaptation au changement climatique (CCA) | | | | PME et autres entreprises non financières non soumises à la RFD | | | | TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PPP + BIO) | | | |
|--|---|--|---|--|---|--|---|--|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Entreprises non financières (soumises à la RFD) | | PME et autres entreprises non financières non soumises à la RFD | | Entreprises non financières (soumises à la RFD) | | PME et autres entreprises non financières non soumises à la RFD | | Entreprises non financières (soumises à la RFD) | | PME et autres entreprises non financières non soumises à la RFD | | Entreprises non financières (soumises à la RFD) | | PME et autres entreprises non financières non soumises à la RFD | |
| | EUR | Donc durable sur le plan environnemental (CCM) | EUR | Donc durable sur le plan environnemental (CCA) | EUR | Donc durable sur le plan environnemental (CCM) | EUR | Donc durable sur le plan environnemental (CCA) | EUR | Donc durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + RAM + EC + PPP + BIO) | EUR | Donc durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + RAM + EC + PPP + BIO) | EUR | Donc durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + RAM + EC + PPP + BIO) | EUR | Donc durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + RAM + EC + PPP + BIO) |
| 43 00-00 EXTRACTION DE PETROLE BRUT | 366 240,34 € | 135 865,96 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 366 240,34 € | 135 865,96 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 43 00-10 EXTRACTION DE GAZ NATUREL | 149 332,40 € | 120 480,31 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 149 332,40 € | 120 480,31 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 43 00-20 EXTRACTION D'HYDROCARBURES LIQUIDES | 210,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 210,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 43 00-30 EXTRACTION D'HYDROCARBURES GAZEUX | 1 766 997,92 € | 1 464 125,78 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 1 766 997,92 € | 1 464 125,78 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 43 00-40 ACTIVITES DE SOULEVEMENT AUTRES QU'UNE MINIERE EXTRACTIVE | 1 007,51 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 1 007,51 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 62 00-00 AUTRE TRANSFORMATION ET CONSERVATION DE FRUITS ET LEGUMES | 17,43 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 17,43 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 65 10-00 EXPLOITATION DE LATTRES ET FABRICATION DE FROMAGE | 1 990 193,72 € | 30 616,98 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 1 990 193,72 € | 30 616,98 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 71 00-00 FABRICATION DE SUCRE | 202,6 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 202,6 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 76 00-00 FABRICATION D'AUTRES PRODUITS ALIMENTAIRES N.C.A. | 1 977,10 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 1 977,10 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 81 00-00 PRODUCTION DE BOISSONS ALCOOLIQUEES DISTILLEES | 700,00 € | 262,91 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 700,00 € | 262,91 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 85 10-00 FABRICATION DE BIÈRES | 2 611,50 € | 2 383,51 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 2 611,50 € | 2 383,51 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 85 19-00 PREPARATION DE FIBRES TEXTILES ET FILATURE | 1 607 332,25 € | 448 584,98 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 1 607 332,25 € | 448 584,98 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 90 00-00 ENSEMBLEMENT TEXTILE | 560,65 € | 560,65 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 560,65 € | 560,65 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 101 44-00 FABRICATION DE VETEMENTS DE DESSUS | 560,65 € | 560,65 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 560,65 € | 560,65 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 101 44-10 FABRICATION D'AUTRES VETEMENTS ET ACCESSOIRES | 398,18 € | 19,32 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 398,18 € | 19,32 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 101 44-20 FABRICATION D'AUTRES ARTICLES AMABLES | 172,47 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 172,47 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 109 15-00 FABRICATION DE CHAUSURES | 30 432,08 € | 25,20 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 30 432,08 € | 25,20 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 111 10-00 FABRICATION DE PLACES ET DE PANNEAUX DE BOIS | 651,21 € | 230,43 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 651,21 € | 230,43 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 131 17-00 FABRICATION DE PAPIERS ET DE CARTON | 119 347,24 € | 112 440,94 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 119 347,24 € | 112 440,94 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 131 20-00 FABRICATION D'AUTRES ARTICLES EN PAPIER OU EN CARTON | 2 942,73 € | 1 041,27 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 2 942,73 € | 1 041,27 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 132 00-00 ARTIFANNAGE EN PAPIER | 421 752,9 € | 421 752,9 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 421 752,9 € | 421 752,9 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 150 10-00 FABRICATION DE CAZ INDUSTRIELS | 956 318,34 € | 286 549,01 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 956 318,34 € | 286 549,01 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 151 20-00 FABRICATION DE COLORANTS ET DE PIGMENTS | 1 489 877,48 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 1 489 877,48 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 151 21-00 FABRICATION D'AUTRES PRODUITS CHIMIQUES INORGANIQUEES DE BASE N.C.A. | 4 442,05 € | 788,11 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 4 442,05 € | 788,11 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 151 20-04 FABRICATION D'AUTRES PRODUITS CHIMIQUES ORGANIQUEES DE BASE | 188 130,00 € | 113 751,40 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 188 130,00 € | 113 751,40 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 154 10-00 FABRICATION DE PRODUITS AZOTES ET D'ENGRAIS | 2 878,94 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 2 878,94 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 154 20-00 FABRICATION DE MATIERES PLASTIQUES DE BASE | 794,84 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 794,84 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 157 10-00 FABRICATION DE PRETENDUS, VERRES, VERRES ET MASTICS | 11 346,11 € | 306,49 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 11 346,11 € | 306,49 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 158 00-00 FABRICATION DE VERRES, VERRES, VERRES ET MASTICS | 452,62 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 452,62 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 159 00-00 FABRICATION DE SAVONS, DÉTACHANTS ET PRODUITS D'ENTRETIEN | 1 833,35 € | 159,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 1 833,35 € | 159,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 160 10-00 FABRICATION DE PARFUMS ET DE PRODUITS POUR LA TOILETTE | 97 749,72 € | 39 988,32 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 97 749,72 € | 39 988,32 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 160 20-00 FABRICATION D'AUTRES PRODUITS CHIMIQUES N.C.A. | 4 442,05 € | 1 096,42 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 4 442,05 € | 1 096,42 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 165 10-00 FABRICATION DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES DE BASE | 5 847 956,73 € | 417 840,48 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 5 847 956,73 € | 417 840,48 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 167 10-00 FABRICATION DE PREPARATIONS PHARMACEUTIQUES | 16 776,74 € | 69,83 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 16 776,74 € | 69,83 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 172 00-00 FABRICATION D'AUTRES ARTICLES EN MATIERES PLASTIQUES | 71,21 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 71,21 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 251 2-00 FALCONNAGE ET TRANSFORMATION DU VERRE PLAT | 73,96 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 73,96 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 256 10-00 FABRICATION DE VERRE CREM | 1 226,46 € | 210,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 1 226,46 € | 210,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 256 10-00 FABRICATION D'AUTRES PRODUITS CERAMIQUEES | 89,89 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 89,89 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 257 10-00 FABRICATION DE CIMENT | 441 225,57 € | 345 146,01 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 441 225,57 € | 345 146,01 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 257 10-10 FABRICATION DE CIMENT (FAVORISAGE DE FINISSE) | 4 800,00 € | 4 800,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 4 800,00 € | 4 800,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 277 10-00 FABRICATION D'AUTRES PRODUITS MINERAUX NON METALLIQUES N.C.A. | 1 476,57 € | 258,48 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 1 476,57 € | 258,48 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 34-00 SIDERURGIE | 7 243,90 € | 6 247,84 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 7 243,90 € | 6 247,84 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 35 10-00 FABRICATION DE TUBES, TUBES, PROFILÉS, CROUS ET ACCESSOIRES | 2 348,50 € | 2 348,50 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 2 348,50 € | 2 348,50 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 35 10-10 METALLURGIE DE L'ALUMINIUM | 3 807,42 € | 2 379,45 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 3 807,42 € | 2 379,45 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 35 10-20 METALLURGIE DU FER, DU ZINC, DU COBALTE ET DU TITANE | 1 008,66 € | 1 008,66 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 1 008,66 € | 1 008,66 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 35 10-30 FABRICATION DE PRODUITS METALLIQUES ET DE PARTIES DE STRUCTURES | 3 704,4 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 3 704,4 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 35 10-40 TRAITEMENT ET REVÊTEMENT DES METAUX | 2 633,68 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 2 633,68 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 35 99-00 FABRICATION DE VETES EN METALLURGIE | 62,47 € | 62,47 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 62,47 € | 62,47 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 35 99-10 FABRICATION D'AUTRES PRODUITS METALLIQUES N.C.A. | 1 879,45 € | 1 866,38 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 1 879,45 € | 1 866,38 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 35 99-20 FABRICATION DE COMPOSANTS ELECTRONIQUES | 302 270,20 € | 24,39 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 302 270,20 € | 24,39 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 35 99-30 FABRICATION DE PRODUITS METALLIQUES ASSEMBLES | 48 042,98 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 48 042,98 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 371 20-00 FABRICATION D'ORDONNANCES ET D'EQUIPEMENTS PERIPHERIQUES | 1 975 345,69 € | 13 136,36 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 1 975 345,69 € | 13 136,36 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 381 20-00 FABRICATION D'EQUIPEMENTS DE COMMUNICATION | 14 754,15 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 14 754,15 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 381 20-10 FABRICATION D'EQUIPEMENTS CHIMIQUEES GRAND PUBLIC | 798 775,33 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 798 775,33 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 381 20-20 FABRICATION D'INSTRUMENTS ET D'APPAREILS DE MESURE, D'ESSAI ET DE | 247 523,72 € | 43 404,0 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 247 523,72 € | 43 404,0 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 381 20-30 FABRICATION D'EQUIPEMENTS D'IRRADIATION MEDICALE, EQUIPEMENTS | 153,86 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 153,86 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 381 20-40 FABRICATION DE MATIERES PLASTIQUES ET TRANSFORMATIONS ELECTRIQUES | 43 263,84 € | 15 209,24 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 43 263,84 € | 15 209,24 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,0 | | | |



Caisse Régionale

Les informations par secteur n'ont été indiquées ici que pour les secteurs sur lesquels le Crédit Agricole Ille-et-Vilaine est exposé (valeur brute comptable > 0).

Modèle 3 - ICP GAR Encours (sur la base des chiffres d'affaires verts des contreparties)

| | a | b | c | d | e | f | g | h | i | aa | ab | ac | ad | ae | af |
|--|--|--|------------------|-----------------|-------|---|--|-------|-----------------------------|------------------|--|--|-----------------------------|------------------|-----------------|
| | Date de référence des informations T | | | | | | | | | | | | | | |
| | Atténuation du changement climatique (CCM) | | | | | Adaptation au changement climatique (CCA) | | | | | TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO) | | | | |
| | % (du total des actifs couverts au dénominateur) | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie) | | | | | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie) | | | | | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie) | | | |
| | | Dont utilisation du produit | Dont transitoire | Dont habilitant | | Dont financement spécialisé | Dont habilitant | | Dont utilisation du produit | Dont transitoire | Dont habilitant | | Dont utilisation du produit | Dont transitoire | Dont habilitant |
| GAR – Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres | 72,45% | 11,12% | 10,91% | 0,06% | 0,06% | 0,01% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 72,46% | 11,12% | 10,91% | 0,06% | 0,06% | 43,50% |
| 2 Entreprises financières | 28,74% | 0,02% | 0,00% | 0,00% | 0,01% | 0,06% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 28,80% | 0,02% | 0,00% | 0,00% | 0,01% | 1,93% |
| 3 Établissements de crédit | 28,92% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,04% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 28,96% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 1,92% |
| 4 Prêts et avances | 29,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 29,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 1,87% |
| 5 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP) | 21,22% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,73% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 21,95% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,02% |
| 6 Instruments de capitaux propres | 33,93% | 0,14% | | 0,00% | 0,07% | 3,11% | 0,00% | | 0,00% | 37,05% | 0,14% | | 0,00% | 0,07% | 0,02% |
| 7 Autres entreprises financières | 11,10% | 2,03% | 0,00% | 0,01% | 1,15% | 2,35% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 13,46% | 2,03% | 0,00% | 0,01% | 1,15% | 0,01% |
| 8 Dont entreprises d'investissement | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 31,31% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 31,31% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% |
| 9 Prêts et avances | | | | | | | | | | | | | | | 0,00% |
| 10 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP) | | | | | | | | | | | | | | | 0,00% |
| 11 Instruments de capitaux propres | 0,00% | 0,00% | | 0,00% | 0,00% | 31,31% | 0,00% | | 0,00% | 31,31% | 0,00% | | 0,00% | 0,00% | 0,00% |
| 12 Dont sociétés de gestion | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 9,59% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 9,59% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% |
| 13 Prêts et avances | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% |
| 14 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP) | | | | | | | | | | | | | | | 0,00% |
| 15 Instruments de capitaux propres | 0,00% | 0,00% | | 0,00% | 0,00% | 10,20% | 0,00% | | 0,00% | 10,20% | 0,00% | | 0,00% | 0,00% | 0,00% |
| 16 Dont entreprises d'assurance | 2,73% | 0,27% | 0,00% | 0,10% | 0,03% | 36,79% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 39,51% | 0,27% | 0,00% | 0,10% | 0,03% | 0,00% |
| 17 Prêts et avances | | | | | | | | | | | | | | | 0,00% |
| 18 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP) | | | | | | | | | | | | | | | 0,00% |
| 19 Instruments de capitaux propres | 2,73% | 0,27% | | 0,10% | 0,03% | 36,79% | 0,00% | | 0,00% | 39,51% | 0,27% | | 0,10% | 0,03% | 0,00% |
| 20 Entreprises non financières | 25,63% | 9,13% | 0,00% | 2,66% | 1,92% | 0,04% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 25,66% | 9,13% | 0,00% | 2,66% | 1,92% | 0,36% |
| 21 Prêts et avances | 8,87% | 1,58% | 0,00% | 0,05% | 0,64% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 8,87% | 1,58% | 0,00% | 0,05% | 0,64% | 0,02% |
| 22 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP) | 29,00% | 10,73% | 0,00% | 3,32% | 2,10% | 0,03% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 29,02% | 10,73% | 0,00% | 3,32% | 2,10% | 0,33% |
| 23 Instruments de capitaux propres | 28,74% | 8,97% | | 0,49% | 3,60% | 0,41% | 0,03% | | 0,03% | 29,15% | 9,00% | | 0,49% | 3,63% | 0,02% |
| 24 Ménages | 83,69% | 13,39% | 13,39% | 0,00% | 0,01% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 83,69% | 13,39% | 13,39% | 0,00% | 0,01% | 40,92% |
| 25 dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels | 95,28% | 15,33% | 15,33% | 0,00% | 0,02% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 95,28% | 15,33% | 15,33% | 0,00% | 0,02% | 40,71% |
| 26 dont prêts à la rénovation de bâtiments | 100,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 100,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,21% |
| 27 dont prêts pour véhicules à moteur | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | | | | | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% |
| 28 Financement d'administrations locales | 9,60% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 9,60% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,29% |
| 29 Financement de logements | 100,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 100,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,08% |
| 30 Autres financements d'administrations locales | 7,23% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 7,23% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,21% |
| 31 Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux | | | | | | | | | | | | | | | 0,00% |
| 32 Total des actifs du GAR | 44,34% | 6,81% | 6,67% | 0,04% | 0,04% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 44,35% | 6,81% | 6,67% | 0,04% | 0,04% | 43,50% |



Modèle 3 - ICP GAR Encours (sur la base des CAPEX verts des contreparties)

| % (du total des actifs couverts au dénominateur) | a | b | c | d | e | f | g | | | h | i | aa | ab | ac | ad | ae | af | |
|--|--|--------------|-----------------------------|------------------|-----------------|--------------|---|-----------------------------|-----------------|--|--------------|---------------|--|------------------|-----------------|--|---------------|--|
| | Date de référence des informations T | | | | | | Date de référence des informations T | | | Date de référence des informations T | | | Date de référence des informations T | | | Date de référence des informations T | | |
| | Atténuation du changement climatique (CCM) | | | | | | Adaptation au changement climatique (CCA) | | | TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO) | | | TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO) | | | TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO) | | |
| | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour l'atténuation du changement climatique (alignés sur la taxonomie) | | | | | | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour l'adaptation au changement climatique (alignés sur la taxonomie) | | | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique (alignés sur la taxonomie) | | | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique (alignés sur la taxonomie) | | | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique (alignés sur la taxonomie) | | |
| | | | Dont utilisation du produit | Dont transitoire | Dont habilitant | | | Dont financement spécialisé | Dont habilitant | | | | Dont utilisation du produit | Dont transitoire | Dont habilitant | | | |
| GAR – Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres | 70,76% | 11,21% | 10,91% | 0,04% | 0,10% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 70,76% | 11,21% | 10,91% | 0,04% | 0,10% | 42,48% | |
| 2 Entreprises financières | 10,45% | 0,04% | 0,00% | 0,01% | 0,07% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 10,45% | 0,04% | 0,00% | 0,01% | 0,07% | 0,70% | |
| 3 Établissements de crédit | 10,38% | 0,01% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 10,38% | 0,01% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,69% | |
| 4 Prêts et avances | 10,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 10,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,65% | |
| 5 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est | 20,53% | 0,11% | 0,00% | 0,00% | 0,11% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 20,53% | 0,11% | 0,00% | 0,00% | 0,11% | 0,02% | |
| 6 Instruments de capitaux propres | 33,64% | 0,43% | 0,00% | 0,00% | 0,36% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 33,64% | 0,43% | 0,00% | 0,00% | 0,36% | 0,02% | |
| 7 Autres entreprises financières | 17,95% | 3,46% | 0,00% | 0,67% | 6,02% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 17,95% | 3,46% | 0,00% | 0,67% | 6,02% | 0,01% | |
| 8 Dont entreprises d'investissement | 92,57% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 92,57% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | |
| 9 Prêts et avances | | | | | | | | | | | | | | | | | 0,00% | |
| 10 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP) | | | | | | | | | | | | | | | | | 0,00% | |
| 11 Instruments de capitaux propres | 92,57% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 92,57% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | |
| 12 Dont sociétés de gestion | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | |
| 13 Prêts et avances | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | |
| 14 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP) | | | | | | | | | | | | | | | | | 0,00% | |
| 15 Instruments de capitaux propres | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | |
| 16 Dont entreprises d'assurance | 1,93% | 0,42% | 0,00% | 0,15% | 0,02% | 0,01% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 1,94% | 0,42% | 0,00% | 0,15% | 0,02% | 0,00% | |
| 17 Prêts et avances | | | | | | | | | | | | | | | | | 0,00% | |
| 18 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP) | | | | | | | | | | | | | | | | | 0,00% | |
| 19 Instruments de capitaux propres | 1,93% | 0,42% | 0,00% | 0,15% | 0,02% | 0,01% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 1,94% | 0,42% | 0,00% | 0,15% | 0,02% | 0,00% | |
| 20 Entreprises non financières | 39,95% | 12,67% | 0,00% | 1,81% | 3,45% | 0,11% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 40,05% | 12,67% | 0,00% | 1,81% | 3,45% | 0,57% | |
| 21 Prêts et avances | 28,42% | 10,75% | 0,00% | 0,15% | 1,53% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 28,42% | 10,75% | 0,00% | 0,15% | 1,53% | 0,07% | |
| 22 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est | 42,30% | 13,03% | 0,00% | 2,18% | 3,74% | 0,10% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 42,40% | 13,03% | 0,00% | 2,18% | 3,74% | 0,48% | |
| 23 Instruments de capitaux propres | 41,29% | 13,46% | 0,00% | 1,35% | 5,67% | 0,79% | 0,01% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 42,08% | 13,46% | 0,00% | 1,35% | 5,67% | 0,02% | |
| 24 Ménages | 83,69% | 13,39% | 13,39% | 0,00% | 0,01% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 83,69% | 13,39% | 13,39% | 0,00% | 0,01% | 40,92% | |
| 25 dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels | 95,28% | 15,33% | 15,33% | 0,00% | 0,02% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 95,28% | 15,33% | 15,33% | 0,00% | 0,02% | 40,71% | |
| 26 dont prêts à la rénovation de bâtiments | 100,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 100,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,21% | |
| 27 dont prêts pour véhicules à moteur | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | |
| 28 Financement d'administrations locales | 9,77% | 0,01% | 0,00% | 0,01% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 9,77% | 0,01% | 0,00% | 0,01% | 0,00% | 0,30% | |
| 29 Financement de logements | 100,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 100,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,08% | |
| 30 Autres financements d'administrations locales | 7,40% | 0,01% | 0,00% | 0,01% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 7,40% | 0,01% | 0,00% | 0,01% | 0,00% | 0,22% | |
| 31 Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux | | | | | | | | | | | | | | | | | 0,00% | |
| 32 Total des actifs du GAR | 43,31% | 6,86% | 6,67% | 0,03% | 0,06% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 43,31% | 6,86% | 6,67% | 0,03% | 0,06% | 42,48% | |

Les prêts immobiliers aux ménages constituent le poste d'actifs éligibles le plus élevé pour le Groupe Crédit Agricole. Les prêts immobiliers alignés sur les critères de la taxonomie sont ceux qui (i) ont la meilleure performance énergétique et (ii) ne sont pas soumis à un risque physique chronique ou aigu.

Les biens immobiliers dont le niveau de performance énergétique appartient aux 15% les plus performants du parc immobilier national ou régional (pour les biens dont le permis de construire a été déposé avant le 31/12/2020) ou dont la consommation énergétique est au moins inférieure à 10% au seuil fixé par la réglementation NZEB- *Nearly zero-emission building*, c'est-à-dire les bâtiments à la consommation d'énergie quasi nulle (pour les biens dont le permis a été déposé après le 31/12/2020), respectent les critères de contribution substantielle de la taxonomie. Pour l'analyse de l'alignement et sur la base des études réalisées par l'Observatoire de l'Immobilier Durable, le Groupe Crédit Agricole définit les biens immobiliers appartenant aux 15% les plus performants du parc immobilier français comme étant les biens anciens ayant un DPE A ou B et les biens immobiliers neufs soumis à la réglementation thermique RT 2012. Par ailleurs, conformément à l'interprétation du Ministère français de la Transition écologique, les biens soumis à la réglementation environnementale RE 2020 respectent le critère NZEB-10%.

L'identification et l'évaluation des risques physiques ont été réalisées sur la base de la méthodologie utilisée pour le reporting réglementaire Pilier 3 ESG. Cette méthodologie vise à identifier les aléas de risques auxquels les bâtiments sont exposés et évaluer les risques sur la base d'un scénario à 2050. Les biens immobiliers soumis à un risque physique chronique ou aigu sont considérés comme non alignés faute de mise en place d'un plan d'adaptation.



Modèle 4 - ICP GAR flux (sur la base des CA et CAPEX verts des contreparties)

Le projet de communication de la Commission européenne du 21 décembre 2023 a clarifié la méthode de calcul du flux qui correspond à la valeur comptable brute des nouvelles expositions sans déduction des montants des remboursements de prêts ou des cessions de titres au cours de l'année précédant la date de publication. Le groupe Crédit Agricole n'étant pas en mesure d'appliquer les recommandations de cette communication en raison de sa publication tardive, il n'est donc pas possible de présenter ce tableau pour le 31 décembre 2023.

Le Groupe Crédit Agricole publiera le tableau 4 – ICP GAR Flux pour l'arrêté au 31 décembre 2024 selon la méthodologie précisée dans le projet de communication de la Commission européenne du 21 décembre 2023 qui consiste à ne retenir que les nouvelles opérations de l'année sans tenir compte des remboursements ou désinvestissements.

Modèle 5 - ICP des expositions de hors bilan (sur la base des chiffres d'affaires verts des contreparties)

| | | a | b | c | d | e | f | g | h | i | aa | ab | ac | ad | ae | |
|--|-------------------------------------|--|-------|------------------|-------|-----------------|--|-------|------------------|-------|-----------------|--|-------|------------------|-------|-----------------|
| | | Date de référence des informations T | | | | | | | | | | | | | | |
| % (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles) | | Atténuation du changement climatique (CCM) | | | | | Adaptation au changement climatique (CCA) | | | | | TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO) | | | | |
| | | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | | | | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | | | | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | | | |
| | | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de | | | | | Part du total des actifs couverts consacrée au | | | | | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de | | | | |
| | | Dont utilisation du produit | | Dont transitoire | | Dont habilitant | Dont utilisation du produit | | Dont transitoire | | Dont habilitant | Dont utilisation du produit | | Dont transitoire | | Dont habilitant |
| 1 | Garanties financières (ICP FinGuar) | 11,24% | 0,02% | 0,00% | 0,00% | 0,01% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 11,24% | 0,02% | 0,00% | 0,00% | 0,01% | |
| 2 | Actifs sous gestion (ICP AuM) | | | | | | | | | | | | | | | |

Modèle 5 - ICP des expositions de hors bilan (sur la base des CAPEX verts des contreparties)

| | | a | b | c | d | e | f | g | h | i | aa | ab | ac | ad | ae | |
|--|-------------------------------------|--|-------|------------------|-------|-----------------|--|-------|------------------|-------|-----------------|--|-------|------------------|-------|-----------------|
| | | Date de référence des informations T | | | | | | | | | | | | | | |
| % (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles) | | Atténuation du changement climatique (CCM) | | | | | Adaptation au changement climatique (CCA) | | | | | TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO) | | | | |
| | | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | | | | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | | | | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie) | | | | |
| | | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de | | | | | Part du total des actifs couverts consacrée au | | | | | Part du total des actifs couverts consacrée au financement de | | | | |
| | | Dont utilisation du produit | | Dont transitoire | | Dont habilitant | Dont utilisation du produit | | Dont transitoire | | Dont habilitant | Dont utilisation du produit | | Dont transitoire | | Dont habilitant |
| 1 | Garanties financières (ICP FinGuar) | 4,32% | 0,06% | 0,00% | 0,00% | 0,01% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 4,32% | 0,06% | 0,00% | 0,00% | 0,01% | |
| 2 | Actifs sous gestion (ICP AuM) | | | | | | | | | | | | | | | |



Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Conformément à l'entrée en vigueur du règlement délégué 2022/1214 du 9 mars 2022, le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine publie les tableaux exigés par cette réglementation les informations ci-dessous relatives aux activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire.

Modèle 1 – Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

| Ligne | Activités liées à l'énergie nucléaire | |
|--------------------------------|--|-----|
| 1 | L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible | NON |
| 2 | L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles. | NON |
| 3 | L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté. | OUI |
| Activités liées au gaz fossile | | |
| 4 | L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux. | OUI |
| 5 | L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux. | OUI |
| 6 | L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux. | NON |

Dans ce tableau, le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine fournit une vue d'ensemble de ses financements et expositions dans les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile. Ce tableau présente à la fois, les financements directs qui sont octroyés pour des projets dans les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, mais également l'ensemble des expositions indirectes sur ces activités, c'est-à-dire les expositions qui peuvent découler d'un financement d'un client, qui lui-même a des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile. Le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine dispose uniquement d'exposition indirecte dans ces activités au travers de financements accordés à des clients qui publient des ratios éligibles et alignés pour les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile. Pour ces financements généraux (dont l'objet n'est pas connu), l'exposition du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine est pondérée par les ratios relatifs aux activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, publiés par les clients et récupérés auprès du fournisseur de données Clarity AI. Ce tableau est complété à partir du tableau 2 [Activités économiques alignées sur la taxonomie (dénominateur) (sur la base des chiffres d'affaires des contreparties)].

Par ailleurs, au 31/12/2022 le Groupe Crédit Agricole a publié ce tableau en tenant compte uniquement des expositions directes. Pour cet arrêté au 31/12/2023, le Groupe Crédit Agricole intègre également les expositions indirectes, en pondérant les financements généraux aux ratios relatifs aux activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile publiés par les contreparties.



Modèle 2 – Activités économiques alignées sur la taxonomie (dénominateur) (sur la base des chiffres d'affaires des contreparties)

| Ligne | Activités économiques | Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage) | | | | | |
|-------|---|---|------|--|------|---|------|
| | | CCM + CCA | | Atténuation du changement climatique (CCM) | | Adaptation au changement climatique (CCA) | |
| | | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| 1 | Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable | - | 0% | - | 0% | - | 0% |
| 2 | Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable | - | 0% | - | 0% | - | 0% |
| 3 | Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable | 1 264 218 | 0% | 1 264 218 | 0% | - | 0% |
| 4 | Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable | - | 0% | - | 0% | - | 0% |
| 5 | Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable | - | 0% | - | 0% | - | 0% |
| 6 | Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable | - | 0% | - | 0% | - | 0% |
| 7 | Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable | 1 370 076 971 | 7% | 1 370 072 750 | 7% | 4 221 | 0% |
| 8 | Total ICP applicable | 20 141 685 878 | 100% | 20 141 685 878 | 100% | 20 141 685 878 | 100% |

Dans ce tableau, le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine présente le montant et la part des expositions alignées à la taxonomie (durables) pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au dénominateur du GAR (actifs couverts). Le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants alignés sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec le chiffre d'affaires aligné sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD.

Modèle 2 – Activités économiques alignées sur la taxonomie (dénominateur) (sur la base des CAPEX des contreparties)

| Ligne | Activités économiques | Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage) | | | | | |
|-------|---|---|------|--|------|---|------|
| | | CCM + CCA | | Atténuation du changement climatique (CCM) | | Adaptation au changement climatique (CCA) | |
| | | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| 1 | Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable | - | 0% | - | 0% | - | 0% |
| 2 | Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable | 245 060 | 0% | 245 060 | 0% | - | 0% |
| 3 | Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable | 1 940 086 | 0% | 1 940 086 | 0% | - | 0% |
| 4 | Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable | - | 0% | - | 0% | - | 0% |
| 5 | Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable | - | 0% | - | 0% | - | 0% |
| 6 | Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable | - | 0% | - | 0% | - | 0% |
| 7 | Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable | 1 379 746 151 | 7% | 1 379 745 416 | 7% | 735 | 0% |
| 8 | Total ICP applicable | 20 141 685 878 | 100% | 20 141 685 878 | 100% | 20 141 685 878 | 100% |

Dans ce tableau, le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine présente le montant et la part des expositions alignées à la taxonomie (durables) pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au dénominateur du GAR (actifs couverts). Le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants alignés sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec les dépenses d'investissement (CAPEX) alignées sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD.



Modèle 3 – Activités économiques alignées sur la taxonomie (numérateur) (sur la base des chiffres d'affaires des contreparties)

| Ligne | Activités économiques | Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage) | | | | | |
|-------|---|---|------|--|------|---|----|
| | | CCM + CCA | | Atténuation du changement climatique (CCM) | | Adaptation au changement climatique (CCA) | |
| | | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| 1 | Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable | - | 0% | - | 0% | - | 0% |
| 2 | Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable | - | 0% | - | 0% | - | 0% |
| 3 | Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable | 1 264 218 | 0% | 1 264 218 | 0% | - | 0% |
| 4 | Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable | - | 0% | - | 0% | - | 0% |
| 5 | Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable | - | 0% | - | 0% | - | 0% |
| 6 | Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable | - | 0% | - | 0% | - | 0% |
| 7 | Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur de l'ICP applicable | 1 370 076 971 | 100% | 1 370 072 750 | 100% | 4 221 | 0% |
| 8 | Montant total et proportion totale des activités économiques alignées sur la taxonomie au numérateur de l'ICP applicable | 1 371 341 189 | 100% | 1 371 336 968 | 100% | 4 221 | 0% |

Dans ce tableau, le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine présente le montant et la part des expositions alignées à la taxonomie (durables) pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au numérateur du GAR (actifs alignés). Le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants alignés sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec le chiffre d'affaires aligné sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD

Modèle 3 – Activités économiques alignées sur la taxonomie (numérateur) (sur la base des CAPEX des contreparties)

| Ligne | Activités économiques | Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage) | | | | | |
|-------|---|---|------|--|------|---|----|
| | | CCM + CCA | | Atténuation du changement climatique (CCM) | | Adaptation au changement climatique (CCA) | |
| | | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| 1 | Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable | - | 0% | - | 0% | - | 0% |
| 2 | Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable | 245 060 | 0% | 245 060 | 0% | - | 0% |
| 3 | Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable | 1 940 086 | 0% | 1 940 086 | 0% | - | 0% |
| 4 | Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable | - | 0% | - | 0% | - | 0% |
| 5 | Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable | - | 0% | - | 0% | - | 0% |
| 6 | Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable | - | 0% | - | 0% | - | 0% |
| 7 | Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur de l'ICP applicable | 1 379 746 151 | 100% | 1 379 745 416 | 100% | 735 | 0% |
| 8 | Montant total et proportion totale des activités économiques alignées sur la taxonomie au numérateur de l'ICP applicable | 1 381 931 297 | 100% | 1 381 930 562 | 100% | 735 | 0% |

Dans ce tableau, le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine présente le montant et la part des expositions alignées à la taxonomie (durables) pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au numérateur du GAR (actifs alignés). Le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants alignés sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec les dépenses d'investissement (CAPEX) alignées sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD.



Modèle 4 – Activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur celle-ci (sur la base des chiffres d'affaires des contreparties)

| Ligne | Activités économiques | Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage) | | | | | |
|-------|--|---|-----|--|-----|---|----|
| | | CCM + CCA | | Atténuation du changement climatique (CCM) | | Adaptation au changement climatique (CCA) | |
| | | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| 1 | Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable | - | 0% | - | 0% | - | 0% |
| 2 | Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable | - | 0% | - | 0% | - | 0% |
| 3 | Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable | - | 0% | - | 0% | - | 0% |
| 4 | Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable | 1 005 373 | 0% | 1 005 373 | 0% | - | 0% |
| 5 | Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable | 501 590 | 0% | 501 590 | 0% | - | 0% |
| 6 | Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable | - | 0% | - | 0% | - | 0% |
| 7 | Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable | 7 559 042 840 | 38% | 7 558 084 191 | 38% | 958 649 | 0% |
| 8 | Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur de l'ICP applicable | 7 560 549 802 | 38% | 7 559 591 153 | 38% | 958 649 | 0% |

Dans ce tableau, le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine présente le montant et la part des expositions éligibles mais non alignées à la taxonomie pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au total des expositions éligibles mais non alignées, telles que déclarées dans le tableau 1 [Actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base des chiffres d'affaires verts des contreparties)] (différence entre les actifs éligibles et les actifs alignés). Le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants éligibles mais non alignés sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec le chiffre d'affaires éligible mais non aligné sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD (différence entre le chiffre d'affaires éligible et le chiffre d'affaires aligné publiés par les clients).



Modèle 4 – Activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur celle-ci (sur la base des CAPEX des contreparties)

| Ligne | Activités économiques | Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage) | | | | | |
|-------|--|---|-----|--|-----|---|----|
| | | CCM + CCA | | Atténuation du changement climatique (CCM) | | Adaptation au changement climatique (CCA) | |
| | | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| 1 | Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable | - | 0% | - | 0% | - | 0% |
| 2 | Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable | - | 0% | - | 0% | - | 0% |
| 3 | Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable | - | 0% | - | 0% | - | 0% |
| 4 | Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable | 445 336 | 0% | 445 336 | 0% | - | 0% |
| 5 | Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable | 40 681 | 0% | 40 681 | 0% | - | 0% |
| 6 | Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable | - | 0% | - | 0% | - | 0% |
| 7 | Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable | 7 340 594 271 | 36% | 7 340 281 713 | 36% | 312 558 | 0% |
| 8 | Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur de l'ICP applicable | 7 341 080 287 | 36% | 7 340 767 730 | 36% | 312 558 | 0% |

Dans ce tableau, le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine présente le montant et la part des expositions éligibles mais non alignées à la taxonomie pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au total des expositions éligibles mais non alignées, telles que déclarées dans le tableau 1 [Actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base des dépenses d'investissement vertes des contreparties)] (différence entre les actifs éligibles et les actifs alignés). Le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants éligibles mais non alignés sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec les dépenses d'investissement (CAPEX) éligibles mais non alignées sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD (différence entre les dépenses d'investissement éligibles et les dépenses d'investissement alignées publiés par les clients).



Modèle 5 – Activités économiques non éligibles à la taxonomie (sur la base des chiffres d'affaires des contreparties)

| Ligne | Activités économiques | Montant | Pourcentage |
|-------|--|----------------|-------------|
| 1 | Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable | 45 725 377 | 0% |
| 2 | Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable | 45 725 377 | 0% |
| 3 | Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable | 22 431 658 | 0% |
| 4 | Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable | 10 017 356 | 0% |
| 5 | Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable | 30 492 783 | 0% |
| 6 | Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable | 45 725 377 | 0% |
| 7 | Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxonomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable | 11 009 676 959 | 55% |
| 8 | Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxonomie au dénominateur de l'ICP applicable» | 11 209 794 887 | 56% |

Dans ce tableau, le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine présente le montant et la part des actifs non éligibles à la taxonomie pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au total des actifs non éligibles, tels que déclarés dans le tableau 1 [Actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base des chiffres d'affaires verts des contreparties)] (différence entre le total des actifs du GAR et les actifs éligibles). Le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants non éligibles sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec le chiffre d'affaires non éligible sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD.



Modèle 5 – Activités économiques non éligibles à la taxonomie (sur la base des CAPEX des contreparties)

| Ligne | Activités économiques | Montant | Pourcentage |
|-------|--|----------------|-------------|
| 1 | Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable | 45 725 377 | 0% |
| 2 | Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable | 37 556 709 | 0% |
| 3 | Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable | 32 449 014 | 0% |
| 4 | Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable | 2 536 | 0% |
| 5 | Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable | 5 953 | 0% |
| 6 | Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable | 7 327 | 0% |
| 7 | Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxonomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable | 11 302 927 377 | 56% |
| 8 | Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxonomie au dénominateur de l'ICP applicable» | 11 418 674 293 | 57% |

Dans ce tableau, le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine présente le montant et la part des actifs non éligibles à la taxonomie pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au total des actifs non éligibles, tels que déclarés dans le tableau 1 [Actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base des dépenses d'investissement vertes des contreparties)] (différence entre le total des actifs du GAR et les actifs éligibles). Le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants non éligibles sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec les dépenses d'investissement non éligibles sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD.



Traduction opérationnelle des exigences de publication au titre de l'article 8 du règlement Taxonomie

L'accélération de l'investissement et du financement dans les énergies vertes est impérative pour contribuer efficacement à l'urgence de la transition énergétique, en lieu et place des énergies fossiles. En effet, mettre uniquement un terme au financement des énergies fossiles permettrait de « verdir » rapidement le bilan de la Banque, mais pénaliserait toutes les populations encore dépendantes de ces énergies sans les accompagner dans leur propre transition.

Aussi, le Crédit Agricole fait le choix exigeant de mettre la force de son modèle de banque universelle au service de l'accompagnement des transitions pour le plus grand nombre. En équipant tous ses clients, des grandes entreprises internationales aux ménages les plus modestes, en produits et services utilisant des énergies vertes et en s'inscrivant en permanence dans une démarche d'innovation et de progrès, le Crédit Agricole perpétue son rôle d'acteur engagé dans les grandes transitions sociétales.

A cet effet, la mise en œuvre du Projet Sociétal du Groupe Crédit Agricole fait écho aux exigences du règlement Taxonomie et permettra d'améliorer les ratios du Crédit Agricole Ile-et-Vilaine. Toutefois, la stratégie de Crédit Agricole ne se limite pas aux financements, sur lesquels porte la taxonomie, mais intègre également les investissements sur le bilan de Crédit Agricole, la gestion des investissements des clients, et l'accompagnement de la transition énergétique des clients. La taxonomie permet ainsi de refléter une partie de la Stratégie climat du Crédit Agricole Ile-et-Vilaine. Elle-même est une composante du Projet Sociétal, qui intègre trois dimensions clés :

- Agir pour le climat et la transition vers une économie bas carbone ;
- Renforcer la cohésion et l'inclusion sociales ;
- Réussir les transitions agricoles et agro-alimentaires

3. Le règlement MiFID II /IDD

L'ambition du Groupe Crédit Agricole est de permettre à ses clients d'orienter leur épargne vers des projets durables et conformes à leurs valeurs, en totale connaissance de cause (et confiance).

Cet engagement s'exprime notamment dans le domaine de l'épargne financière avec la volonté de permettre aux épargnants et investisseurs d'orienter leur épargne prioritairement vers des projets et des entreprises agissant en faveur de l'environnement et de la cohésion sociale. De plus, les réglementations européennes sur l'épargne financière MiFID³⁵ et IDD³⁶ régissent la question des préférences des clients en matière de durabilité de leurs investissements. En parallèle le règlement Taxonomie et la "Sustainable Finance Disclosure Regulation" (SFDR) précisent ce qui constitue un investissement durable et comment cette durabilité doit être démontrée.

Ces réglementations fixent un cadre en matière de terminologie et d'approche ESG. En conséquence, tout épargnant pourra choisir, s'il le souhaite, des supports d'investissement selon leur alignement à la taxonomie, leur alignement à l'investissement durable tel que défini par SFDR, ou préciser les principales incidences négatives, également définis par SFDR, que son investissement doit prendre en compte.

Au-delà de la stricte application de ces réglementations, le Groupe adopte une démarche très exigeante et prudente en préférant afficher un alignement qu'il peut maintenir dans le temps plutôt qu'un alignement attractif mais de facto provisoire puisque tributaire des fluctuations de marché. Par ailleurs, pour évaluer la part d'investissement durable selon SFDR, le Groupe adopte la méthode de calcul au prorata du chiffre d'affaires réel généré par les activités durables de l'entreprise, et non la méthode « pass/fail » consistant à prendre en compte le chiffre d'affaires total d'une entreprise dont seulement certaines activités sont durables.

Enfin, le Groupe Crédit Agricole déploie un vaste programme de formation afin que les conseillers soient en mesure d'informer et d'accompagner leurs clients dans le choix de leurs investissements durables.

VI. Annexes

✓ Bilan des accords collectifs 2023 et organisation du dialogue social

Au cours de l'année 2023, le Comité Social et Economique s'est réuni 12 fois (dont 1 CSE extra).

Le nombre d'élus titulaires et suppléants est fixé suivant les dispositions prévues par le protocole d'accord préélectoral de 2023. Le CSE est actuellement composé de 18 titulaires et 18 suppléants.

La présidence du CSE est assurée par un représentant de la Direction Générale.

³⁵ MiFID II : Markets in Financial Instruments Directive

³⁶ IDD : Insurance Distribution Directive



L'année 2023 a été marquée notamment par la réalisation des élections professionnelles et la constitution d'un nouveau bureau.

Le CSE a pour mission d'assurer une expression collective des salariés permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production.

Le CSE est informé et consulté sur les questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise (effectifs, l'organisation économique ou juridique, les conditions d'emploi, de travail, notamment la durée du travail, et la formation professionnelle, l'introduction de nouvelles technologies, tout aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail, les mesures prises en vue de faciliter la mise, la remise ou le maintien au travail des accidentés du travail, des invalides de guerre, des invalides civils, des personnes atteintes de maladies chroniques évolutives et des travailleurs handicapés, notamment sur l'aménagement des postes de travail).

Par ailleurs, des commissions spécifiques existent afin d'étudier les éléments relevant de leurs compétences, de procéder à une analyse de sorte à éclairer le CSE sur leur périmètre. Il s'agit de la Commission Santé Sécurité et conditions de travail, la commission Finance et orientations stratégiques ainsi que la Commission vie de l'entreprise.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Ille-et-Vilaine attache une réelle importance au dialogue social et à la négociation collective et dépasse chaque année les simples exigences réglementaires en la matière.

Il y a eu cette année 17 réunions de négociations collectives, qui ont abouti à la signature de 4 accords collectifs et 1 avenant avec les organisations syndicales ainsi qu'à 2 procès-verbaux de désaccord.

Les accords et avenants signés en 2023 sont :

- Accord du 15 mai 2023 portant sur le télétravail au CA Ille-et-Vilaine
- Accord du 26 avril 2023 portant sur le protocole préélectoral
- Accord du 16 juin 2023 portant sur le fonctionnement du dialogue social et mise en place du CSE
- Avenant du 08 décembre 2023 portant l'accord de 2011 sur la mise en place du PERCOL
- Accord du 08 décembre 2023 portant sur l'aménagement de fin de carrière

Les décisions unilatérales en 2023 sont :

- Décision unilatérale portant sur la négociation annuelle obligatoire sur la rémunération et particulièrement l'enveloppe des RCE/RCI/ RCP.
- Décision unilatérale portant sur la GPEC